

Q&A

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#26 64. Jahrgang 30. Juni 2017



5 453000 174663



3,50€

Supplément *Finances*

Malgré l'échange automatique
d'informations et malgré Beps, la place
financière n'a pas sombré, au contraire

A tale of two cities

Les communes de Käerjeng et de
Sanem se déchirent sur la question du
contournement de Bascharage

Kättche, Kättche...

Die Belgier trinken weniger billigen
Rivaner. Ernst & Young soll den
Luxemburger Winzern helfen, ihn
anderswo zu verkaufen

Foto: Sven Becker



Drogensucht ist ein Riesenproblem im Strafvollzug – und wird es bleiben

Schadensbegrenzung

Ines Kurschat

„So gut wie die medizinische Versorgung von den Politikern vorgestellt wurde, kann sie nicht sein. Dagegen sprechen die Aussagen von den zahlreichen Betroffenen“, behauptet die Fräi Ökologesch Demokratesch Partei Anfang dieser Woche in einer Pressemitteilung. Die Mini-Partei, bei der es sich um den ehemaligen Kommunisten Roberto Mordiconi und Mitglieder seiner Familie handelt, greift in einem offenen Brief an die frisch gebackene Ombudsfrau Claudia Monti ein vom Justizministerium beauftragtes Audit zur medizinischen Versorgung von Gefangenen frontal an.

Wer die zahlreichen Betroffenen sind, die schlecht versorgt sein sollen, sagt sie nicht, so dass der Brief Beweise für die angeblichen Versorgungslücken schuldig bleibt. Der Einwand ist dennoch nicht ganz von der Hand zu weisen: In dem Gutachten, das Justizminister Félix Braz (Déi Gréng) vor zwei Wochen vorstellte und das von dem Lyoner Psychiatrieprofessor Jean-Marc Elchardus sowie dem Schweizer Professor Bruno Gravier von der Universität Lausanne gemeinsam erstellt wurde, kamen die Betroffenen selbst nicht zu Wort.

Haftbedingungen, medizinisch-psychiatrische Versorgung und Resozialisierung gehören zusammen-gedacht, wenn es darum geht, verurteilten Straftätern realistische Perspektiven auf ein besseres, gesundes Leben zu eröffnen

In ihrer 130-seitigen Analyse und den 70 Empfehlungen für künftige Verbesserungen stellen die Gutachter fest, dass Häftlinge der beiden Haftanstalten, dem offenen Strafvollzug in Givenich sowie dem geschlossenen in Schrassig, im Großen und Ganzen von Arzt- und Pflegepersonal innerhalb und außerhalb der Gefängnismauern zufriedenstellend versorgt werden. Ihr positives Gesamturteil gründen sie auf Gesprächen mit Schlüsselakteuren, die sie an acht Tagen zwischen August und November 2016 führten: mit Vertretern des Justiz- und des Gesundheitsministeriums, der Staatsanwaltschaft, der Gefängnisverwaltung, mit dem medizinischen Personal inner- und außerhalb der Gefängnismauern, mit Sozialarbeitern und Bewährungshelfern. Sie stützten sich auf Statistiken, Gesetze und auf die Auswertung von Berichten, wie dem Länderbericht des Straßburger Anti-Folter-Komitees oder die ausführlichen Prüfberichte des Contrôle externe des lieux privés de liberté (CELPL), der der Ombudsfrau untersteht.

Demnach hat sich in den Jahren seit Erscheinen eines ersten Berichts (1996) über den Zugang zu

Gesundheitsdiensten für Häftlinge vieles deutlich verbessert: Gefangene im Schrassiger Centre pénitentiaire (CPL) werden rund um die Uhr medizinisch betreut. Dafür sorgen eine professionelle Krankenstation sowie ein ortsansässiges Team von acht Allgemeinärzten, die jeweils halbtags im CPL sind, sowie 17 Krankenpflegern und -schwestern. Sind die Beschwerden schlimmer oder chronisch, so dass eine stationäre Behandlung geboten ist, regeln Konventionen mit den Krankenhäusern CHL und Hôpital Kirchberg, dass die Gefangenen Zugang zu dortigen Gesundheitsleistungen haben. Es gibt zudem Psychologen und Psychiater, die auf Bedarf angefordert werden können.

Was heißt gut versorgt?

Allerdings fällt die Bewertung der Versorgungsqualität Außenstehenden selbst nach der Lektüre des Berichts nicht leicht. Woran misst sich eine gute medizinische Versorgung von Häftlingen konkret? Daran, dass der Betreuungsschlüssel hinter Mauern vergleichbar sei mit dem in der Außenwelt? Es fehlt in Schrassig noch immer an einem ausreichenden

zahnmedizinischen Angebot. An der raschen Behandlung von Notfällen? Einer niedrigen Selbstmordrate? Im Audit fehlen Vergleichswerte mit europäischen Ländern, so dass sich die Leserin ganz auf die Interpretation der Experten verlassen muss. Da wiegt die Lücke, dass die Patienten nicht selbst angehört wurden, umso schwerer. Deren Perspektive, die bei den Kontrollgängen der CELPL regelmäßig mitabgefragt wird, fehlt komplett.

Ebenfalls nicht vorhanden sind Statistiken zu den Diagnosen der ärztlichen Konsultationen im CPL. Zu den häufigsten Krankheiten zählen laut medizinischem Personal, sieht man von Suchtkrankheiten ab, kleinere Infektionen. Viele Beschwerden seien eher geringer Natur, Gefangene suchten den Arzt auf, ohne wirklich krank zu sein, heißt es im Audit. Darüber hinaus stellt das zunehmende Alter von Langzeitinsassen eine Herausforderung dar. Bei den ansteckenden Krankheiten bescheinigen die Experten den Pflegern und Medizinern sehr gute Arbeit. Dabei geht es in erster Linie um die Diagnose und Behandlung von Hepatitis und HIV. Im Jahr 2015 wurden von 838 Proben 23 positiv auf HIV getestet,

Einem Audit zufolge sind Strafgefangene in Luxemburg gesundheitlich ausreichend versorgt. Das liegt wohl an einem einseitigen Verständnis von Gesundheit im Strafvollzug



die Hepatitisberatung nahmen 364 Häftlinge in Anspruch, gegen Hepatitis A und B geimpft wurde 537 Mal. Die Kosten für eine Hepatitisbehandlung sind jedoch hoch und ob sich der finanzielle Aufwand lohnt, darüber sind Experten geteilter Meinung.

Strafgefangene haben Rechte

Kritik an der medizinischen Betreuung gibt es aus menschenrechtlicher Perspektive: Werden verurteilte Straftäter zu Behandlung in ein Krankenhaus gefahren, kommen sie aus Sicherheitsgründen in der Regel von Polizeibeamten begleitet. In der Vergangenheit saßen diese oft bei den Beratungsgesprächen mit im Behandlungszimmer, ein vertrauliches Gespräch zwischen Arzt und Patient war da kaum möglich. Doch auch Strafgefangene haben ein Recht auf Privatsphäre, die Schweigepflicht des Arztes gilt auch ihnen gegenüber.

Inzwischen hat das CHL zwei gesicherte Spezialzimmer mit Zellen-Charakter eingerichtet. Dort werden gefährliche Häftlinge behandelt. Ausgeräumt sind die Kritiken am polizeilichen Gebaren damit nicht: Etwa sind die Polizisten, die Straftäter ins Krankenhaus begleiten, bewaffnet. Die Prüfer der CELPL warnen seit Jahren davor, keine Schusswaffen mit auf Station zu nehmen: um andere Patienten nicht zu verunsichern, aber vor allem um nicht in gefährliche Situationen zu geraten, sollte es ein Handgemenge geben.

Auch bei der psychiatrischen Versorgung hat sich den Experten zufolge vieles zum Besseren gewandelt. Das liegt nicht zuletzt an der Professionalisierung im Zuge einer verbesserten Personalpolitik, die seit der Psychiatriereform stattgefunden hat und die offenbar auch hinsichtlich der Behandlung und Betreuung psychisch kranker Straftäter ihre Früchte trägt. Das Neuopsychiatrische Krankenhaus Ettelbrück (CHNP) ist als landesweites Psychiatrie-Fachzentrum maßgeblich für die Versorgung psychisch kranker Strafgefangener verantwortlich.

Professionalisierte Psychiatrie

Die vier Psychiater des CHNP (halbtags) und 13 Pfleger, die im psychiatrischen Team arbeiteten, sind beruflich erfahren im Umgang mit psychisch kranken Straftätern, sie waren zuvor in anderen Gefängnissen in Deutschland, Frankreich oder Großbritannien tätig. Sie kümmern sich um Häftlinge in Schrässig und in Givenich (künftig auch im Untersuchungsgefängnis Uerchterhaaff), bei denen psychiatrische Probleme bekannt sind oder vermutet werden. 2016 führten sie insgesamt 3 000 Beratungsgespräche in Schrässig. Darüber hinaus behandeln sie Abhängige, die oftmals unter psychischen Folgewirkungen ihrer Sucht leiden. Sie werden an die Mitarbeiter des Suchthilfeprogramms Tox verwiesen.

In der forensischen Abteilung im Ettelbrücker Klinik-*Heichhaus* werden Strafgefangene behandelt, die nach Artikel 71 des Strafgesetzbuchs als schuldunfähig gelten, die also aufgrund einer psychiatrischen Störung (Schizophrenie, Psychosen) straffällig wurden. Ihre Zahl nimmt laut Audit zu, in den vergangenen zehn Jahren wurden von der forensischen Abteilung BU6 und den angrenzenden Stationen 63 Patienten behandelt. Meist sind dies psychisch Kranke, die mehrere Jahre bleiben und die, wenn sie die Station verlassen, weiter psychiatrische Betreuung benötigen. Bloß sieht die Konvention, die das Justizministerium mit dem CHNP hat, keine psychiatrische Betreuung nach der Haftzeit vor, ein großes und auch nicht ungefährliches Manko, wie die Experten unterstreichen. Bei psychischen Störungen wie der Schizophrenie kommt es darauf an, dass die Betroffenen regelmäßig ihre Medikamente nehmen und ihre Krankheit unter Kontrolle bleibt.

Problemgruppen Psychopathen und Sexualstraftäter

In Schrässig leben aber auch Strafgefangene, die massive psychiatrische Probleme haben und Hilfe verweigern. Darunter so genannte Psychopathen, also Menschen mit gefährlichen Persönlichkeiten

Die Gefangenen selbst wurden für das Audit über die medizinische Versorgung von den Experten nicht befragt

und ausgeprägten psychopathologischen, dissozialen und/oder narzisstischen Störungen. Es ist diese kleine Gruppe von Gefangenen, die der Anstaltsleitung und den Wärtern teils erhebliche Schwierigkeiten bereitet, weil sie durch ein hohes Maß an Gewaltbereitschaft und Aggressivität auffällt, sich nicht an Regeln hält, andere Gefangene und das Personal zu manipulieren und zu dominieren versucht und so eine Gefahr für sich und andere darstellt. Oft müssen dann Wärter und Pflegepersonal einschreiten, manche Unruhestifter werden ruhiggestellt oder ins Krankenhaus gefahren, wo sie sich unter ärztlicher Aufsicht beruhigen sollen und unter Videoüberwachung stehen. Weil das Gesetz zur Zwangsbehandlung vorsieht, dass für Menschen, die auf richterliche Anordnung bis zu 30 Tage zwangsweise eingewiesen werden, die psychiatrischen Abteilungen der Allgemeinkrankenhäuser zuständig sind und nicht das CHNP in Ettelbrück, werden faktisch fast alle dieser renitenten Gewalttäter im CHL betreut. Im Gefängnisalltag führt die Kompetenzaufteilung teils zu Reibereien und Abstimmungsproblemen zwischen Mitgliedern des medizinischen und des psychiatrischen Versorgungsteams sowie der Wärter. Die Experten empfehlen deshalb nachdrücklich, neben klaren Hierarchien in den jeweiligen medizinischen Teams vor Ort und in den (Fach-)Krankenhäusern, eine übergeordnete Steuerungsgruppe zwischen Justizministerium und Krankenhausdirektionen einzurichten, die strategische und organisatorische Fragen klären kann. Eigentlich gibt es bereits ein Begleitungskomitee, doch offenbar kommen seine Mitglieder kaum zusammen: Ein Sitzungsbericht vom September 2014 verwies auf die vorherige letzte Sitzung von 2009.

Was wie ein Organisations- und Zuständigkeitsproblem wirkt, ist im Grunde jedoch ein philosophischer Streit: Ginge es nach den Experten, der Gefängnisleitung und den Wärtern sollen derlei Gewalttäter künftig in der psychiatrischen Abteilung behandelt werden, die bei der Schrässiger Haftanstalt, außerhalb der Mauern gebaut werden und für die das CHNP zuständig sein soll. Es gibt aber einen Haken: Weil sie schuldfähig sind und zu einer Haftstrafe im regulären Strafvollzug verurteilt wurden, gelten sie als normale Häftlinge. Die Menschenrechtskommission sowie die Prüfer des CELPL mahnen in ihren Gutachten zur geplanten Strafvollzugsreform, psychisch Kranke strikt von verurteilten Straftätern zu trennen und sprechen sich gegen eine psychiatrische Unterbringung in Gefängnisnähe aus.

Luxemburg kennt überdies keine Sicherheitsverwahrung, deshalb können Straftäter selbst mit erwiesenermaßen großem Gefährdungspotenzial nicht einfach in die Forensik weggesperrt werden. Zumal sich auch bei ihnen die Frage nach der Resozialisierung irgendwann stellt: Ein Grundprinzip der psychiatrischen Behandlung ist die Freiwilligkeit, darauf pochen Psychiater in der Regel. Menschen mit psychopathologischen Zügen zeigen jedoch oft keinerlei Unrechtsbewusstsein und auch keine Empathie für die Opfer. Experten sind sich uneins darüber, inwiefern sich solche gewalttätigen Neigungen, noch dazu unter Zwang, therapieren lassen. Während in anderen Ländern deshalb, teils sehr heftig und kon-

trovers, über den therapeutischen Sinn und Unsinn der Sicherheitsverwahrung gestritten wird, ist es in Luxemburg still. Der christlich-soziale Politiker Luc Frieden hatte in seiner Amtszeit als Justizminister einen Vorstoß unternommen, seinen Entwurf wegen erheblicher Kritik und (mensen-)rechtlicher Bedenken aber zurückgezogen.

Knast: Drogenumschlagsplatz Nr. 1

In der Öffentlichkeit stärker präsent ist ein anderes Problem: Immer wieder wurde und wird kritisiert, dass im Gefängnis der Schwarzmarkt für alle möglichen Drogen und Medikamente boomt. Schmerzmittel, aber auch Rauschermittel kann sich, wer das nötige Geld hat oder die Beziehungen, ohne Rezept unter der Hand kaufen. Zurückkehrende Freigänger, drogensmuggelnde Besucher, korrupte Justizbeamte, Wärter und Anwälte machen es möglich, dass der Knast als der Ort gilt, an dem das Drogenangebot schier unerschöpflich scheint. Da bildet die Haftanstalt in Luxemburg keine Ausnahme.

Vor allem zurückgehaltenes Methadon stellte ein Problem dar. Inzwischen sollen die Anstaltsärzte zwar weniger und niedrigere Dosen verschreiben, um zu vermeiden, dass diese von findigen Geschäftemachern auf dem Schwarzmarkt vertickt werden. Es gibt mehr Eingangskontrollen und Fahndungen nach so genannten *Bodypackern*, Kuriere, die Drogen im Körper in den Knast schmuggeln.

Doch aus der Welt ist das Drogenproblem in der Haft damit nicht – und wird es wohl auch nie. Dass Bedarf und Konsum von Rauschmitteln bei den Gefangenen höher sind als in der Normalbevölkerung, liegt zum einen daran, dass der Anteil der Drogenabhängigen im Vollzug überproportional hoch ist: Zwar existieren nach wie vor keine öffentlichen, nach Inhaftierungsgrund aufgeschlüsselten Strafvollzugsstatistiken, aber es ist ein offenes Geheimnis, dass das Gros der Verurteilten in Schrässig und Givenich wegen Drogendelikten und der damit verbundenen Beschaffungskriminalität einsitzt. Mit den jüngsten Razzien dürfte ihre Zahl nicht geringer werden. Viele Kleindealer sind selbst drogenabhängig – oder werden es nach kurzer Zeit während der Haft. Denn der Gefängnisalltag trägt sein Übriges dazu bei, dass die Nachfrage nach Betäubungs- und Beruhigungsmitteln im Knast groß bleibt: Langeweile, Isolation, Frustration, Depression führen dazu, dass viele Insassen das Leben hinter Gittern gar nicht ohne Drogen aushalten. Offen wird darüber nicht gesprochen, auch im Audit nicht, aber auch den Behörden sind durch Medikamente ruhigestellte Gewalttäter oft lieber, als wenn diese durch ihre Renitenz und Aggression den Ablauf stören.

Gesundheit ganzheitlich

Das ist ein zentraler Aspekt, der im Audit fehlt: Wie Gesundheit und Haftbedingungen zusammenhängen. Mission der Ärzte und Psychiater sei es in erster Linie, dass es „dem Gefangenen nach der Einweisung in die Haft nicht schlechter geht vorher“, sagt CHNP-Generaldirektor Marc Graas dem *Land*. Schon dieses an sich bescheidene Ziel hat es in sich. Denn Umgebung und Knastalltag sind, da sind sich Experten eins, nicht dazu geeignet, gesund durch die Haft zu kommen: Insassen sind von Familie und Freunden getrennt, können Sexualität nur begrenzt erleben, sie müssen sich in einer oft gnadenlosen Hackordnung durchsetzen, sind Mobbing und anderen Schikanen ausgesetzt. Selbst schuld, sagen die einen, schließlich sind es verurteilte Straftäter, die nicht grundlos hinter Gittern sitzen. Andererseits: Wer sich die Mühe machte, die Lebensgeschichten der Menschen in Haft genauer zu studieren, würde mit Sicherheit auf viele sozial Benachteiligte treffen, die von vornherein schlechte Startbedingungen hatten, sei es weil sie aus zerrütteten, armen Familien stammen, sie selbst früh Gewalt erlebt haben oder sie durch Drogen auf die schiefe Bahn gerieten.

Inwiefern diese Lebensläufe durch eine Haftunterbringung eine positive Wendung nehmen können, oder ob nicht vielmehr der Strafvollzug kriminelle

Karrieren verfestigt, diskutieren Strafrechtler und Kriminologen, seitdem es den Strafvollzug, respektive seit es ihre Forschungsdisziplin gibt. Wenngleich weniger in Luxemburg: Selbst jetzt, da der grüne Justizminister eine umfassende und überfällige Reform des Strafvollzugs plant, findet das Thema in den Medien kaum statt oder wenn, dann als Abhandlung organisatorischer Fragen: Wo sollen die Untersuchungshäftlinge untergebracht werden, wo Gewalttäter? Welches Reintegrationskonzept sich für welche Straftäter am besten eignet, ob eine Unterbringung in einer zentralen hermetisch abriegelten Festung mit mehreren Hundert Gefangenen überhaupt Sinn macht, wird nicht hinterfragt. An der dürftigen Fachdiskussion haben leider auch die Einrichtung einer Rechtswissenschaftlichen Fakultät an der Uni Luxemburg und die Ansiedlung eines Ablegers des Max-Planck-Instituts nichts geändert.

Dabei könnten im Rahmen einer solchen Debatte vielleicht Ansätze erarbeitet werden, den Luxemburger Strafvollzug nicht nur zu modernisieren und auf das Niveau zu heben, das in anderen EU-Ländern längst Standard ist, sondern eine Strafvollzugspolitik auf die Beine zu stellen, die den Namen verdient. Der Justizminister will den Resozialisierungsgedanken im Rahmen der Strafvollzugsreform stärken, aber unklar bleibt seine Gesamtvision, wie Haftbedingungen, medizinisch-psychiatrisch-psychologische und pädagogische Versorgung sowie die Nachbetreuung so aufgestellt und verbessert werden können, dass Straftäter, wenn sie entlassen werden, wirklich Perspektiven auf ein besseres, gesünderes Leben haben.

Die Reform geht nicht weit genug

Insider erzählen, wie rigide, unflexibel und getaktet der Ablauf im Strafvollzug ist. Der Schrässiger Betonbau ist ein klassisches geschlossenes Gefängnis, sozialarbeiterische und pädagogische Ansätze, die mehr Mitbestimmung der Gefangenen, etwa über das Freizeit- und Ausbildungsangebot, erlauben, scheinen da wie vom anderen Stern. Freie Ateliers, in denen sie selbst Projekte entwickeln können, gibt es nicht. Für die Resozialisierung sind die Psychologen und Pädagogen des psychologischen Dienstes SPSE und der Gerichts- und Bewährungshilfe Scas zuständig, die zu allem Überflus teilweise nicht einmal über den gleichen Informationsstand verfügen. Die Aus- und Fortbildung in Haft wird vom Erziehungsministerium organisiert und orientiert sich grundsätzlich am Lehrplan der Regelschule, dessen Anforderungen für die meisten Gefangenen völlig unrealistisch sind: Das Gros hat die Schule abgebrochen, viele wissen nicht (mehr), was konzentriertes Lernen oder ein geregeltes Erwerbsleben bedeuten, sie sind verhaltensauffällig und müssten vielleicht eher mit Methoden der Sonderpädagogik begleitet werden, als mit formalisierten Lernanforderungen gelangweilt oder überfordert. Selbst wenn es gelingt, so etwas wie eine Aus- oder Weiterbildung hinter Gittern abzuschließen, sind die Aussichten für Ex-Häftlinge auf dem Arbeitsmarkt besonders schlecht.

Länder wie Schweden und Norwegen gehen deshalb andere Wege: Dort begleiten neben Fallmanagern ehemalige Häftlinge die Gefangene wie Mentoren, weil sie ihre Nöte besser verstehen. Apropos Verständigung: Erschwerend kommt hierzulande hinzu, dass viele Gefangenen nicht aus Luxemburg stammen, sondern aus Ländern außerhalb Europas, und sie weder Luxemburgisch, noch Französisch sprechen. Wie angesichts solch enormer Herausforderungen wirksam (re-)integriert werden kann, wie vermieden werden kann, dass verurteilte Straftäter im kriminellen Teufelskreis steckenbleiben, ist ein hochkomplexes Unterfangen, das über die Haftzeit hinaus andauert. Immerhin: Der Justizminister hat dem Bewährungshilfedienst mehr Personal versprochen, aber es reicht weiter hinten und vorne nicht. Psychisch kranke Häftlinge müssen bei Bedarf nach der Entlassung betreut werden können. Es fehlt an Wohnraum und Beschäftigungsmöglichkeiten.

Auf jeden Fall aber setzt ein Strafvollzug mit etwas menschlicherem Antlitz voraus, Gesundheit in der Haft ganzheitlich zu verstehen.



Im Centre hospitalier de Luxembourg gibt es für kranke Strafgefangene eigens gesicherte Behandlungszimmer

Leitartikel

Niedrige Wahlbeteiligung

Romain Hilgert

In drei Monaten finden Gemeindewahlen statt. Ausländische Staatsbürger haben noch zwei Wochen Zeit, um sich in die Wählerlisten eintragen zu lassen. Die Prozedur ist einfacher geworden: Wenn man seit mindestens fünf Jahren im Land wohnt, genügt es, sich mit seinem Ausweis bei der Gemeindeverwaltung zu melden. Trotzdem dürfte wiederum bloß eine Minderheit von ihrem Recht Gebrauch machen.

In den größeren Gemeinden werben die Schöffenräte mit verlängerten Öffnungszeiten und Plakaten für die Eintragung in die Wählerlisten. Ausländerorganisationen und Oppositionsparteien werfen ihnen vor, nicht noch einige Rundbriefe und Flugzettel mehr zu verschicken, um einige Hartnäckige aus dem Haus zu locken. Vielleicht wollen die Parteien so zeigen, wie wichtig Wahlen genommen gehören, weil sie schließlich ihre Zweckbestimmung sind. Vielleicht wollen sie auch den schon eingeschriebenen Ausländern zeigen, wie wichtig sie deren spezifischen Anliegen nicht nur als Gemeindebürger, sondern auch als Ausländer nehmen.

Vielleicht wollen die Parteien auch irgendjemand die Verantwortung für die niedrige Wahlbeteiligung zuschieben, um zu verhindern, dass plötzlich die Wahlprozedur

in Frage gestellt wird. Denn in einem Land, in dem Wahlzwang herrscht, wäre es normal, dass jemand, der von Lissabon nach Rümelingen zieht, ebenso automatisch in die Rümelinger Wählerliste eingetragen wird und wählen muss wie jemand, der von Vianden nach Rümelingen zieht. Weil es bei Gemeindewahlen gar nicht um die nationale Souveränität, sondern um Bürgersteige und Spielplätze geht.

Aber zwei Jahre nachdem eine große Mehrheit der Luxemburger Wahlberechtigten das legislative Ausländerwahlrecht in einem Referendum abgelehnt hatte, ist weitgehend vergessen, mit welchen Verrenkungen das kommunale Ausländerwahlrecht vor über 20 Jahren eingeführt wurde. Mit welchen Argumenten CSV und LSAP extravagante Ausnahmen zum Maastrichter Vertrag ausgehandelt hatten, zu denen die bis heute fortbestehenden Einschreibeprozeduren und Aufenthaltsfristen gehören, und wie die sonst so atlantische und europäische DP in der Opposition gezögert hatte, den Vertrag mit seinem Ausländerwahlrecht zu ratifizieren.

Von heute aus betrachtet, kann man sich fragen, wie es überhaupt möglich war, dass das kommunale Ausländerwahlrecht 1995 eingeführt werden konnte, da das legislati-

ve Ausländerwahlrecht 30 Jahre später verhindert wurde. Die Antworten sind simpel: Weil Regierung und Parlament seinerzeit durch den Maastrichter Vertrag gezwungen wurden, das Wahlrecht zu ändern, während es 2013 bloß um die spontane Idee der Handelskammer und des LSAP-Spitzenkandidaten ging. Weil Regierung und Parlament 1995 nicht auf den Maastrichter Vertrag verzichten wollten und sich deshalb hüteten, wie 2015, eine Volksbefragung zu veranstalten. Und weil die CSV 1995 in der Regierung war und pflichtbewusst für das Ausländerwahlrecht warb, während sie 2015 in der Opposition war und durch ihren Ausbruch aus dem Parteienkonsens den bis dahin weitgehend tabuisierten Protektionismus salonfähig machte.

Dass trotzdem eine Mehrheit der Ausländer heute auf eine Teilnahme an den Gemeindewahlen verzichtet, hat wenig mit mangelhaften Sensibilisierungskampagnen zu tun. Sie stammen vielmehr meist aus Ländern, in denen kein Wahlzwang herrscht und die Wahlbeteiligung entsprechend niedrig ist: Bei den Parlamentswahlen am 18. Juni in Frankreich lag die Wahlbeteiligung unter 50 Prozent. Und sie hegen den Verdacht, dass eine Stimmabgabe kaum Probleme löst: Wahlberechtigte Eingeborene suchen ebenso lang nach einer Wohnung in ihrer Gemeinde wie Zugezogene.

In den Ettelbrücker Deich-Wiesen erwarten die 300 Aussteller der Foire agricole ab heute wieder über 30 000 Besucher auf mehr als neun Hektar Ausstellungsfläche: Landwirte, die sich die billigsten Trecker ansehen und Kollegen aus anderen Dörfern treffen wollen; Städter, die zusammen mit ihren Kindern entdecken wollen, wie die Milch in den Karton kommt. Es ist auch die Leistungsschau einer verunsicherten Branche, die, trotz aller Sonntagsreden, EU-Programme und Umweltauflagen, seit Jahrzehnten ihren ökonomischen und politischen Einfluss schrumpfen sieht. Die Landwirtschaftliche Ausstellung ist bis Sonntag um 19 Uhr geöffnet. rh.



blog

Personalien

Personalien

Immobilien

Bildung

Gesellschaft

André Roeltgen,

OGBL-Präsident, hat bei seinen rezenten Unterredungen CSV und LSAP eingeladen, „eine fortschrittliche Position“ gegenüber der Rentenversicherung einzunehmen. Während die LSAP keinen Handlungsbedarf erkennt, was als fortschrittliche Position gewertet werden dürfte, warnt die CSV wieder vor der Rentenmauer und will nach den Wahlen sicherheitshalber nicht präzisierete Sparmaßnahmen ergreifen. Projektionen der Rentenversicherung über mehrere Jahrzehnte nannte André Roeltgen nach der Sitzung des OGBL-Nationalvorstands am Dienstag „Kabes“ und meinte, dass im Fall von Engpässen noch viel Spielraum für Beitragserhöhungen bestehe. rh.

Alain Schmit,

Präsident des Ärztesverbands, brach mit der Tradition und rief zu einer Pressekonferenz, auf der die AMMD nicht etwas verlangte, sondern zufrieden war. Die überarbeitete Version des Spitalgesetzentwurfs sei „keine Gefahr für die Patienten“ mehr. Sollten im ursprünglichen Entwurf die Klinikärzte stärker dem Spital als Betrieb unterworfen werden, wird das auf Druck der AMMD und nach Einlenken der Gesundheitsministerin, aber auch auf Betreiben der DP hin nun eher Verhandlungssache und die Ärztlerate der Kliniken erhalten Sitz und Stimme in deren Verwaltungsräten. In erster Linie untermauerte Schmit mit dem öffentlichen Auftritt die eigene Position. Der vor zweieinhalb Jahren neu gewählte AMMD-Präsident schien verbandsintern vielen als nicht durchsetzungsfähig genug. pf

Arnika,



Arnica montana, soll in Luxemburg wieder heimisch gemacht werden. Lebensraum der einst weit verbreiteten Heilpflanze, aus der Tinkturen und Salben zur Behandlung von Muskel- und Gelenksbeschwerden gewonnen werden, sind Borstgrasrasen. Die sind nährstoffarm und daher wenig produktiv. Mit „zunehmender Industrialisierung der Landwirtschaft“ wurden sie „ökonomisch immer uninteressanter und vielfach intensiviert, aufgeforstet oder ganz aufgegeben“, so der Umweltverband Natur an Émwelt. Gemeinsam mit der Stiftung Hëllef fir d’Natur hat er ein erstes Wiederansiedlungsprojekt von 5 600 Jungpflanzen und 15 Arnika-Saaten an 13 Standorten im Ösling abgeschlossen. Ein Folgeprojekt ist geplant. Am Mittwoch besuchte Umweltministerin Carole Dieschbourg (Grüne) die Pflanzungen (Foto: Natur an Émwelt). pf

Nationbranding

Nicht nur wegen Steuerflucht ist Luxemburg bei Linken in Luxemburg, Deutschland und anderswo unten durch. Jetzt gerät das Land erneut in die Schlagzeilen der Berliner Hauptstadtpresse, wegen eines Miethais. Ein luxemburgischer Investor, die Firma Pinehill Sarl, beziehungsweise die dahinter stehende Gesellschaft Paddock Corporate Service in der Avenue de la Faïencerie, hat ein Haus in der Friedelstraße 54 in Nordneukölln, Berlin in letzter Minute aufgekauft. Die Adresse mit den vielen bunten Transparenten an den Fenstern ist Sitz des linksalternativen Kiezladens Friedel 54, im Haus wohnen viele linke Aktivisten. Diese konnten zwar durchsetzen, dass sie im Haus wohnen bleiben können, aber die Gewerbefläche für den Szeneladen wurde gerichtsfest gekündigt und sollte am Donnerstag geräumt werden. Deshalb betonten sich 300 Demonstranten, so genannte „Mietrebellin“, in der Nacht von Mittwoch auf Donnerstag im Laden ein. Die Polizei war mit einem Großaufgebot von rund 500 Polizisten vor Ort, die trotz Kettsägen, Hunden und Rammböcken fünf Stunden für die Räumung brauchten (Foto: Zwischenraum). Dabei kam es zu Tumulten, es gab zahlreiche Festnahmen und auch Verletzte. ik



Wer den Vorrang und das meiste Geld verdient

An der Geisteswissenschaftlichen Fakultät (FLSHASE) von Uni.lu soll ab kommenden Jahr das meiste Geld in die Forschungsbereiche „Gesundheit“, „Bildung“ und „Datenmodellierung und Simulation“ fließen. Das steht in dem Beitrag der Fakultät zum neuen Vierjahresplan 2018-2021 der Universität, der dem *Land* vorliegt. War die Bildungsforschung schon bisher ein Kernanliegen der Uni, ist mit „Gesundheit“ die Zusammenführung des Bereichs Psychologie mit Aktivitäten des Luxembourg Institute of Health (LIH) gemeint. Im dritten Bereich sollen gemeinsam mit dem Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Liser) Modelle zur Simulation von Steuerpolitiken und Änderungen am Sozialstaat entwickelt werden.

Die „Luxembourg Studies“ nehmen in dem auf Englisch verfassten Papier nicht nur deutlich weniger Platz ein. Obwohl sie eine „key-performance area“ genannt werden, wird nichts zu ihrer Finanzierung gesagt. Zu den drei prioritären Feldern dagegen stehen bis auf den letzten Euro bezifferte siebenstellige Beträge mit Steigerungsraten bis 2021 um 32 bis 36 Prozent (Gesundheit und Bildung) und um 436 Prozent im Modellierungs-Bereich, weil der ganz neu ist. Und da die Fakultät Mittel in die prioritären Felder „umschichten“ will, hat sie sich schon damit abgefunden, dass sie „sehr wahrscheinlich“ nur drei der neun bis 2021 in den Ruhestand tretenden Professoren mit Staatsbeamtensstatut, die zurzeit noch das Schulministerium direkt bezahlt, aus eigener Kraft ersetzen könnte. Denn von den 8,5 neuen Professoren-Vollzeiteinheiten sind 5,5 für die drei prioritären Bereiche vorgesehen, darunter eine Halbtags-Professur für biomedizinische Ethik. Insgesamt soll der akademische Personalbestand der Fakultät zwischen 2018 und 2021 um eine Vollzeiteinheit auf 96 schrumpfen.

Einem Trend in Großbritannien und den USA folgend, stimmte der Fakultätsrat vergangene Woche einer „Restrukturierung“ der FLSHASE in sechs Abteilungen und „Schools“ zu. Eine davon soll den Verhaltenswissenschaften (*Behavioural Sciences*) gewidmet sein. Das wertet den Bereich Psychologie auf, der bisher einer von mehreren an der fächerübergreifenden Forschungseinheit Inside ist. Eine andere Schule soll die Humanwissenschaften schlechthin umfassen, was diese abwertet. In die „School of Humanities“ fiele auch die Geschichtsforschung, die nicht die „Zeitgeschichte“ betrifft, die vom Interdisziplinären Zentrum für Zeitgeschichte abgedeckt wird. Je eine eigene Abteilung und „School“ ist auch für „Erziehungswissenschaften und Sozialarbeit“, „Sozialwissenschaften“, „Geografie, Raumplanung und Architektur“ sowie für das „Luxembourg Centre for Education Testing and School Development“ vorgesehen.

Weil die Uni finanziell stark vom Staat abhängt, soll die Restrukturierung das neue Uni-Gesetz „antizipieren“, obwohl noch nicht einmal die Diskussion darüber begonnen hat. Auf diesem Weg aber ließen Budgets sich besser zuordnen, so das FLSHASE-Papier, das ankündigt, Geld werde in Zukunft „nach Verdiensten“ verteilt und dass dafür „Qualitätskriterien“ entwickelt würden. pf

Geschäftsschädigung



Zwei Wochen vor den Gemeindewahlen wollten der Hesperinger CSV-Bürgermeister Marc Lies und seine Parteikollegen noch einmal in Trachtenkostümen auf dem Alzinger Oktoberfest paradiere, dem umsatzstärksten unter den geräuschvollen Imitaten bayrischer Bierfolklore hierzulande. Doch nun musste das Fest abgesagt werden. Die Einregistrierungs- und Domänenverwaltung wies am Mittwoch den Vorwurf zurück, der verantwortliche Spielverderber zu sein. Sie bestritt, die Veranstalter, die Päädersfrënn Uelzechtall Hesper – Präsident: CSV-Gemeinderat Jean Theis –, eingeladen zu haben, Mehrwertsteuer auf dem Bier- und Schweinefleischverkauf abzuführen. Vielleicht weil bis Ende der Siebzigerjahre schon einmal eine CSU im Hesperinger Gemeinderat saß, eilten gleich drei christlich-soziale Oktoberfestgänger, die Abgeordneten Diane Aehm, Laurent Mosar und Gilles Roth, zu Hilfe und wollen in einer parlamentarischen Anfrage wissen, unter welchen Bedingungen Vereinigungen ohne Gewinnzwecke bei der Organisation von Veranstaltungen mehrwertsteuerpflichtig sind (Foto: M.Lies/Facebook). rh.



L'idylle de Bascharage, entretenue par ses habitants, est détruite par le trafic

A tale of two cities

josée hansen

Ici, les gens sont encore vraiment patriotes. Quelques jours après la fête nationale, des drapeaux rouge-blanc-bleu ornent encore les façades de maisons mitoyennes colorées et les jardins de devant impeccablement entretenus. Ici, les gens sont fiers des 13 000 visiteurs qu'a attirés en un mois l'exposition *Lëtzebuerg an den Éischte Weltkrich* au Hall 75, dont une grande partie des membres de la famille grand-ducale, plusieurs ministres et la moitié des députés. Le maire Michel Wolter (CSV) a accueilli lui-même presque tous les visiteurs et donné la majorité des visites guidées. Ici, on a encore un sentiment de solidarité dans le village, *Zusammengehörigkeitsgefühl*. Les presque 10 000 habitants de Fingig, Linger, Hautcharage, Clémency et Bascharage, qui longent la frontière belge et ont fusionné en 2012 pour devenir Käerjeng, sont Luxembourgeois à 70 pour cent et étaient à 84 pour cent contre le droit de vote des étrangers aux législatives lors du référendum de 2015. Alors, quand les gens ont découvert, il y a quelques semaines dans leurs boîtes-aux-lettres, le dépliant *Alternatives au contournement de Bascharage* (avec les quatre derniers mots, dont le nom de leur village, barrés dans le titre) publié par l'administration communale de la commune voisine de Sanem, ils ont réagi avec un mélange d'amertume et de colère. « Beaucoup de gens leur ont renvoyé le dépliant, parfois en y marquant des commentaires pas vraiment sympathiques », raconte Michel Wolter à la mairie. La même campagne, avec « Bascharage » barré se trouvait sur le cul des bus du réseau Tice, ce qui a mené à un incident diplomatique au sein du comité du Tice (dont Michel Wolter est membre).

Une longue lutte a précédé la diffusion de cette campagne par Sanem : cela fait quarante ans que Bascharage revendique la construction d'une route de contournement. En gros depuis l'ouverture, en 1994, de l'autoroute A13 aussi appelée « collectrice

du Sud », qui part du rond-point dit *Biff* à Bascharage, ces revendications se sont faites de plus en plus fortes. « La collectrice, dit Wolter, coupe notre village en deux. » Elle est la route qu'empruntent tous les jours des milliers de voitures, notamment de travailleurs frontaliers venant de France et de Belgique et voulant gagner le plus vite possible le lieu de leur emploi. Beaucoup d'entre eux, après avoir consulté une app sur leur portable qui leur indique en temps réel le chemin le plus dégagé, continuent alors par la route nationale, qui les mène par Bascharage, Schouweiler et Dippach jusqu'à Helfenterbruck et la capitale. Aux heures de pointe, le matin et le soir, l'Avenue de Luxembourg n'est qu'un long embouteillage ; chaque jour, entre mille et 1 500 camions et entre mille et 1 500 autobus utilisent en outre cette artère principale de Bascharage. La situation, de cela tout le monde est persuadé, est devenue intenable pour les habitants du village. Ils sont unanimement et à travers tous les partis représentés au conseil communal, pour la construction urgente de ce contournement.

Une longue procédure de consultation publique organisée par l'Administration des ponts & chaussées pour le ministère du Développement durable et des Infrastructures dans les villages de Bascharage, Sanem, Dippach et Differdange, proposant quatre variantes différentes a précédé la décision prise au conseil de gouvernement le 29 juillet 2016. Une décision retenant la variante numéro 2, plus quelques éléments (mesures de réduction d'impact sur l'environnement naturel, promotion du transport en commun et de la mobilité douce et mise en place de compensations) prévue dans la variante 0. Ce tracé passe majoritairement par des territoires de la commune de Bascharage et n'empiète que légèrement sur Sanem. Long de 4,2 kilomètres, il a en outre l'avantage de se situer à 88 pour cent sur des terrains publics, ce qui facilite la construction. Le MDDI confirme qu'on est

en train de travailler sur l'avant-projet détaillé, Michel Wolter pour sa part espère un dépôt du projet de loi d'ici octobre – ce serait pratique d'avoir quelque chose à annoncer juste avant les communales. Le ministère ne veut donner aucun budget prévisionnel pour l'instant, le chiffre de cent millions d'euros est tombé à Bascharage (il y a cinq ouvrages d'art sur le tracé pour traverser forêts et routes). La programmation budgétaire pluriannuelle de l'État prévoit 1,8 million d'euros d'investissement dès 2018, puis neuf millions en 2019 et 2020. La question serait donc réglée ?

Que nenni ! Sanem s'oppose toujours avec virulence à ce contournement. « Il ne fait aucun sens, affirme le maire socialiste de Sanem, Georges Engel. Il ne mènera que d'un embouteillage au prochain ». Du rond-point Biff, elle continuera sur deux voies par le nord-est jusqu'à la connexion avec la nationale 5. « Si nous ne nous étions pas tant engagés contre ce contournement, je suis certain qu'on aurait eu la variante 1, qui serait passée par Sanem, explique Georges Engel. C'est vrai que maintenant, nous pourrions tout aussi bien nous dire que cela ne nous concerne plus. Mais en tant que politicien communal, je considère que j'ai une responsabilité pour toute la région ! »

Et Sanem met le paquet : 400 personnes, dont le maire, ont participé à une démonstration spectaculaire contre la route à Sanem, en juillet 2014 ; lors des consultations publiques par les Ponts et chaussées, la moitié des personnes ayant soumis des remarques à Sanem étaient contre le contournement ; le conseil communal a pris des votes unanimes pour soutenir le maire dans ses démarches d'opposition. Et en octobre 2016, la commune a déposé un recours en annulation devant le Tribunal administratif contre la décision du gouvernement qui retient le tracé. Cette affaire, qui a peu de chances d'aboutir parce que le recours a été interjeté à un stade trop précoce de la procédure, sera plaidée à la mi-décembre. Georges Engel est conscient du peu de chances qu'a la procédure judiciaire d'aboutir, « mais nous ne voulions pas nous laisser reprocher de ne pas avoir mis en œuvre tous les moyens à notre disposition

Une longue lutte a précédé la diffusion de cette campagne : cela fait quarante ans que Bascharage revendique la construction d'une route de contournement, alors que Sanem s'y oppose

pour éviter cette construction ! » Député-maire, il ne va pas voter pour le projet de loi, veut demander une dispense de la part de sa fraction, voire ira jusqu'à 'quitter la fraction' à ce moment-là, « parce que je veux pouvoir regarder mes concitoyens dans les yeux », lance-t-il. Détail piquant : au siège du groupe parlementaire, il partage son bureau avec Yves Cruchten, leader de l'opposition socialiste au conseil communal de Bascharage. « Non, non, nous ne nous querellons pas sur cette question, sourit Georges Engel, plutôt sur les clubs de football que nous soutenons. » Ce serait, insiste-t-il, plus une question de principe qu'une question de personnes. Bien que Michel Wolter l'attaque sans cesse personnellement en public, et bien que le maire de Käerjeng estime que « s'en prendre 'au Wolter' » (« op de Wolter ze klappen ») était un sport national.

La question de principe est simple : Sanem dit qu'il faut chercher des alternatives à la construction de toute route – diminuer l'utilisation du diesel, valo-

riser les transports publics, construire des *park & ride* pour ensuite encourager les gens à prendre le train, promouvoir le covoiturage, installer des feux rouges intelligents, changer les transports en commun en électromobilité et surtout éviter que ne soit touchée une zone classée Natura 2000. À Bascharage par contre, il y a un consensus quant à la nécessité de cette route. « Toutes les mesures proposées dans cette brochure de Sanem sont intéressantes et on peut y réfléchir, estime ainsi Marc Hansen, conseiller communal des Verts à Käerjeng. Nous trouvons aussi qu'il faut des compensations pour cette intervention dans la nature, et elles seront élaborées. Mais la qualité de vie des gens est importante pour nous, et la situation sur la route principale est devenue intenable, les valeurs des émissions NOX augmentent sans cesse. »

Alors, est-ce une bataille de clochers ? Est-ce que ce dossier s'envenime tant parce que les élections communales approchent ? Les deux maires, Michel Wolter et Georges Engel, insistent sur leur bonne entente par ailleurs, que des habitants de Sanem viennent à la fête nationale à Bascharage ou encore que Sanem cofinance les infrastructures communes autour de la gare. Il n'y aurait, assurent-ils, aucune mésentente historique entre leurs deux communes. Aux dernières élections législatives, Georges Engel a récolté 1 310 voix à Käerjeng, contre 2 143 pour Michel Wolter. À Sanem, c'était l'inverse, Michel Wolter n'a eu que 1 947 voix, contre 3 506 pour Georges Engel, qui avait été plébiscité deux ans plus tôt aux communales (5 937 voix). Michel Wolter par contre n'était devenu maire en 2011 que grâce aux Verts, auxquels Yves Cruchten, LSAP, gagnant des élections avait claqué la porte un peu trop vite et qui se sont alors ralliés au CSV et à l'initiative citoyenne BIGK pour former une majorité. Cette mandature était la première de la commune fusionnée, et si Michel Wolter se dit fier des infrastructures qu'il a pu construire avec les 25 millions d'euros d'aide publique reçus grâce à cette fusion, il avance aussi, presque timidement, que « ces élections, j'aimerais bien les gagner, oui. J'ai encore plein de projets pour la commune ». Avoir l'esprit de clocher peut aider.



L'Avenue de Luxembourg aux heures de pointe

Les communes de Käerjeng et de Sanem se déchirent sur la question du contournement de Bascharage

Das Gesellschaftsbild des neuen Fachs *Vie et société* in der Grundschule hat eine schwer kulturalistische Schlagseite

Cohésion sociale als Religion

Romain Hilgert

Als Anna Livia, Name von der Redaktion geändert, zur Welt kam, wurden gerade die Primarschulen in „Grundschulen“ umgetauft. Seit mehreren Jahren besucht sie die Grundschule und sammelt empirisches Wissen über Bildungspolitik. Zweimal die Woche verlässt sie mit einigen Kameradinnen den Klassensaal und nimmt am *Cours d'éducation morale et sociale* teil, über den sie sich belobigend ausspricht: „Eine halbe Stunde diskutieren wir, eine halbe Stunde dürfen wir malen.“ Das ist eine willkommene Abwechslung zu Mathematik und Französisch. Während der Zeit nehmen andere Klassenkameraden am *Cours d'instruction religieuse et morale* teil, wo sie wenig spannende Filme anschauen.

In den vergangenen Jahren bekamen Anna Livia's Eltern vor den Sommerferien ein Formular geschickt, wo sie ankreuzen mussten, ob sie während des folgenden Schuljahrs moralisch und gesellschaftlich erzogen oder religiös und moralisch unterwiesen werden sollte. Ihr Interesse an Transzendente ist gering. Deshalb entschied sie sich stets für den 1968 als „Morale laïque“ erfundenen weltlichen Religionsunterricht.

Dieses Jahr blieb das Formular aus. Denn ab dem Beginn des neuen Schuljahrs im September sollen beide Fächer, wie zuvor schon im Sekundarunterricht, durch ein einheitliches Fach für alle Grundschulkinder ersetzt werden. Laut Regierungsabkommen sollte es „Wertunterricht“ heißen. Nun soll es „*Vie et société*“ heißen, wenn das Parlament noch rechtzeitig vor der Sommerpause in drei Wochen den Gesetzentwurf 7010 verabschieden kann.

Diese Woche einigten sich der Staatsrat und der parlamentarische Bildungsausschuss auf den Text des Gesetzentwurfs. Wer den Gesetzentwurf liest, weiß nicht, was im Fach *Vie et société* gelehrt werden soll. Denn der Text beschäftigt sich bloß mit den Lehrern und Hilfslehrern, die das Fach unterrichten sollen. Auf Betreiben des Staatsrats war Artikel 2 wieder aus dem Gesetzentwurf gestrichen worden, laut dem das Fach den Schülern helfen soll, „de s'inscrire dans une pensée et des actions visant la construction de sa propre vie et de la vie en société“ unter Berücksichtigung „des grandes questions philosophiques et religieuses de l'humanité, des droits de l'homme, de savoirs issus des sciences et de la raison, ainsi que des cultures religieuses“.

Der Motivenbericht des Gesetzentwurfs trägt den Titel „Vers une émancipation de l'école publique“. Aber die öffentliche Schule emanzipiert sich nicht von der Religion. Die Regierung und der Erzbischof haben sich vielmehr darauf geeinigt, dass Laienmoral und Religionsunterricht zu einem einzigen Fach für alle Schüler verrührt werden. *Vie et société* ist der Name eines politischen Kompromisses, keines pädagogischen Projekts.

Der Cercle de coopération des associations laïques, dem die Lehrergewerkschaft FGIL, die Ligue de l'enseignement, Freidenkerbund, Liberté de conscience und Aha angehören, bedauert, dass dem neuen Fach eine Referenzdisziplin mit ihren Inhalten und Methoden fehle. Er denkt beispielsweise an die Boom-Branche Philosophie für Kinder.

Was in zwei Monaten während des neuen Fachs gelehrt und gelernt werden soll, wissen derzeit weder die Kinder, noch die Eltern. Das Erziehungsministerium hat eine Internetseite vieso.lu eingerichtet. Dort gibt es ein Faltblatt für Eltern und Anweisungen für Lehrer zu *Vie et société*,



Die Lehrer wurden angewiesen, die Kinder reden zu lassen und sie zuhören zu lehren, ohne sich zu prügeln. *Vie et société* soll hauptsächlich Toleranz lehren. Toleranz ist die Marktwirtschaft des Geistes

aber alles nur für den Sekundarunterricht. Von der Grundschule geht keine Rede.

Die Lehrer, die ab September *Vie et société* unterrichten wollen, waren im Frühjahr zu Vorbereitungsversammlungen gerufen worden. Obwohl das Parlament das Gesetz noch nicht gestimmt hat. Die Einführungen hießen „Kick-Off-Veranstaltungen“ und dauerten drei Stunden. Danach fühlten sich die meisten Lehrer nicht viel klüger. Das neue Fach sei schwammig, die Erklärungen seien tautologisch. Die Lehrer wurden angewiesen, die Kinder reden zu lassen und sie zuhören zu lehren, ohne sich zu prügeln. *Vie et société* soll hauptsächlich Toleranz lehren. Toleranz ist die Marktwirtschaft des Geistes. Bis zum Schulbeginn sollen die Lehrer noch eine zweiteilige Unterweisung von mehreren Stunden besuchen.

Das Erziehungsministerium ließ auch ein mit Piktogrammen verziertes *Handout für die Kick-Off-Veranstaltungen 2017* in Powerpoint-Deutsch verfassen. Darin erklärt das Ministerium: „Hinter dem neuen Fach steht die politische Herausforderung Zusammen leben – Zusammenleben gestalten. Es geht darum,

dass die Schülerinnen und Schüler sich in einer multikulturellen Gesellschaft orientieren und verständigen können.“ Denn „[s]ie sollen sich in einer demokratischen Gesellschaft verantwortungsbewusst mit einbringen können“.

Das Gesellschaftsbild von *Vie et société* in der Grundschule hat eine schwer kulturalistische Schlagseite. „Kultur“ und „multikulturell“ kommen gleich 59 Mal vor, „Religion“ und „religiös“ sogar 82 Mal. Die Menschen sind zuerst, was sie glauben und wie sie sprechen, einst „Rasse“ genannt. Soziale, ökonomische und politische Kategorien werden nur am Rand erwähnt, weil die *Pisa*-Studien vorführen, wie die Schule die sozialen Unterschiede zementiert. Der liberale Erziehungsminister will deshalb die *Pisa*-Tests am liebsten abschaffen.

Das *Handout für die Kick-Off-Veranstaltungen 2017* regt nicht nur an, über „Traditionen und Gebräuche hier und in der Welt“ zu diskutieren, sondern auch über „große Fragen“. Die Kinder sollen einen Bauchladen der Ideologien gezeigt bekommen. Wobei die Toleranz gebietet, jeden Sinn und Unsinn gleichwertig zu behandeln.

Das überdurchschnittliche Wirtschaftswachstum zieht zahlreiche Arbeitskräfte aus anderen Ländern zu den Globalisierungsgewinnern nach Luxemburg. Schon in der Grundschule sollen alle konfliktfrei zu funktionieren lernen. Auf Technokratisch heißt die Leugnung gesellschaftlicher Widersprüche „cohésion sociale“. Die Schulkinder zweimal die Woche in Katholiken und Ungläubige aufzuteilen, den Mohammedanern, Juden und Protestanten ihren Religionsunterricht in den öffentlichen Schulen zu verwehren, drohte, kontraproduktiv zu werden.

In Zeiten der populistischen und terroristischen Aufstände gegen die liberale Globalisierung lauten die „[d]idaktischen Grundsätze“ des neuen Grundschulfachs: „Herkunft und Erfahrung respektieren“, „Fachspezifische Zugänge herstellen“, „Glaubens- und Meinungsfreiheit“, „Schüler stärken und in ihrer Entwicklung fördern“, „Moderierende Haltung einnehmen“, „Respekt und Aufgeschlossenheit“, „Pluralität und Kontroversität“. So werden die Grundschüler gegen politische und theologische Radikalisierung geimpft. Und erfahren, dass schon Sokrates die Radikalisierung der Jugend mit dem Leben bezahlen musste.

Was in zwei Monaten über Leben und Gesellschaft gelehrt werden soll, wissen derzeit weder die Kinder, noch die Eltern – und die Lehrer auch nicht so richtig

Das didaktische Prinzip ist, wie in anderen Fächern, nicht Wissen, sondern „Kompetenzorientierung“ der Kinder, nach ihrem Schulabschluss „Produktivität“ genannt. Die für das Leben und die Gesellschaft verlangten Kompetenzen sind: „Kulturelle, weltanschauliche und religiöse Ausdrucksformen wahrnehmen und interpretieren“, „Lebensfragen und moralisch-ethische Problemstellungen beschreiben und analysieren und sich kritisch mit ihnen auseinandersetzen“, „Menschen mit verschiedenen Traditionen und Überzeugungen respektvoll begegnen und sich mit ihnen verständigen“, „Sich in einer mehrsprachigen und multikulturellen Gesellschaft orientieren und angemessen in ihr handeln“.

Der Cercle de coopération des associations laïques befürchtet, dass *Vie et société* zu zwei wöchentlichen Plauderstunden wird. Wenigstens wird die liberale Regierung Kirche und Staat symbolisch getrennt haben. Auch der Erzbischof spielt mit. Sogar Anna Livia wird zufrieden sein. Denn ab Herbst gibt es weiter eine halbe Stunde Diskussion und eine halbe Stunde Malen. Nur dass sie dann mit ihren Klassenkameradinnen aus katholischem Elternhaus zusammenbleiben darf.

Vor zehn Jahren wurden die Energiemärkte auch für Kleinverbraucher geöffnet

Liberalisierung als Episode

Peter Feist

Dieser Tage werden zwei runde Jubiläen begangen. Das ILR, das Institut luxembourgeois de régulation, ist zwanzig Jahre alt geworden. Zehn Jahre ist es her, dass in Luxemburg der Strom- und der Gasmarkt auch für Kleinverbraucher liberalisiert wurde. Sie können sich seitdem ihren Versorger frei wählen, Großverbraucher konnten das schon ab Juli 2000. Liberalisierung und ILR gehören zusammen, weil die Regulierungsbehörde darüber wachen soll, dass auf den liberalisierten Märkten tatsächlich Konkurrenz herrscht und die Voraussetzungen dafür bestehen. Im Energiebereich ist damit vor allem der „diskriminierungsfreie“ Zugang für die Versorger und ihre Kunden zu den Strom- und Gasnetzen gemeint.

Ganz sicher scheint das ILR sich aber selber nicht zu sein, ob die Energiemarktliberalisierung viel gebracht hat. In ihrer offiziellen Pressemitteilung zum Jubiläum schreibt die Regulierungsbehörde zwar, „mehre-

frachtbetrieb erhielten die CFL durch ihr Joint Venture mit Arcelor-Mittal.

Und bei Strom und Gas? Monopole wurden dort tatsächlich gebrochen. Im Strombereich versorgte die Cegedel einst sämtliche Haushaltskunden und alle Betriebe außer der Arbed und der CFL, die vom Arbed-eigenen Industriestromversorger Sotel beliefert wurden. Die Gasversorgung lag in Luxemburg-Stadt und Düdelingen bei den Gemeinden selber, in den Südgemeinden außer Düdelingen beim interkommunalen Syndikat Sudgaz, im Rest des Landes, wo Gasleitungen lagen, bei der staatlich-kommunal getragenen Luxgaz S.A. Den Stromimport ins Cegedel-Netz besorgte die Société électrique de l'Our, ein Gemeinschaftsunternehmen des Staats mit der deutschen RWE, die auch im Cegedel-Kapital vertreten war. Alleinigere Gas-Importeur war die Soteg S.A., deren Aktionäre der Staat, die Arbed, E.on Ruhrgas und die Cegedel waren.

Sollten Vorhersagen wie der Rifkin-Bericht über die dezentrale Versorgung mit grünem Strom Recht behalten, fragt sich, wozu der Energie-Binnenmarkt der EU dienen soll

könne, weil der Versorger Enovos und die Netzgesellschaft Creos beide zur Encevo-Holding gehören, sei ausgeschlossen. Die Feststellung ist umso wichtiger, als früher im Strombereich weniger ein Cegedel-Monopol existierte als ein vom Staat gestütztes Monopol für den Verkauf von RWE-Strom. Was sich auch daran bemerkbar machte, dass Cegedel-Generaldirektoren ins Amt des Regierungskommissars im Energieministerium wechselten und zurück. In den Neunzigerjahren unterschrieb der damalige Regierungskommissar Romain Becker am Morgen eines Tages im Namen des Staats einen neuen Stromtarifvertrag mit der Cegedel, und am Nachmittag wurde bekannt, er werde deren neuer Generaldirektor. Die Verhältnisse heute sind ungleich transparenter, wofür auch das ILR sorgt.

Es fragt sich aber, weshalb nur im Promillebereich Kunden ihren Anbieter wechseln. In Belgien, zum Vergleich, taten das zuletzt zwölf Prozent der Stromkunden, in den Niederlanden 13 Prozent, in Deutschland acht Prozent. Intensiv studiert hat das ILR diese Frage seit 2012 nicht mehr, als es der EU-Kommission Rechenschaft ablegen musste. Damals hatten sich immerhin noch 0,4 Prozent der kleinen Kunden einen neuen Stromversorger gesucht. Das ILR vermutet, die Gründe seien heute noch dieselben wie damals: Die Strom-Endpreise gehören hierzulande zu den niedrigsten in der EU, kaufkraftbereinigt sind sie die niedrigsten. Gas ist auch ohne Kaufkraftbereinigung nirgendwo noch billiger als hier. Grund dafür ist die kleine Steuerbelastung, die politisch gewollt ist. Abgesehen von der Mehrwertsteuer liegt nur auf dem Strom eine geringfügige Taxe, die in die Pflegeversicherung fließt. Die Abgabe an den Kompensationsfonds zur Gegenfinanzierung des garantierten Einspeisepreises für erneuerbare Energien wächst zwar, weil der grüne Anteil am Verbrauch zunimmt. Doch der Fonds wird aus der Staatskasse mit Millionenbeträgen bezuschusst. Niedrige Energiepreise sind Standortpolitik und Ausdruck von Sozialdemokratie, das sieht LSAP-Wirtschaftsminister Etienne Schneider wie sein Vorgänger Jeannot Krecké. Psychologisch, meint das ILR, dränge sich dadurch der Gedanke an einen Anbieterwechsel kaum auf. Wenngleich es dabei mehr zu gewinnen gebe als früher: Noch 2015 habe ein Haushalt mit einem Jahresverbrauch von 4 000 Kilowattstunden kaum mehr als 30 Euro im Jahr sparen können, falls er das preiswerteste Angebot wählte, das für ihn in Frage kam. 2016 seien es



Zwischen 2014 und 2020 soll ein Strom-Jahresverbrauch des Landes eingespart werden

bis zu 90 Euro gewesen. Grund dafür sei, dass „ein Anbieter“ besonders günstige Angebote mache.

Diese Auskunft ist ein wenig überraschend. Denn dass die Energieversorger sich mit Kampagnen für besonders günstige Preise überbieten würden, kann nicht gerade behauptet werden. Doch spricht man mit den kleinen Versorgern, dann erklären die, Marketing sei teuer, Kampagnen in den klassischen Medien nicht wirksam genug. So verlasse man sich eher auf Werbung im Internet und sponsere Sportveranstaltungen. Und versuche Platzhirsch Enovos den einen oder anderen Großkunden abspenstig zu machen, statt um den Massenmarkt zu wetteifern.

Auch das ILR hat in seinem gesetzlich vorgeschriebenen Auftrag nicht stehen, die Konkurrenz unter den Versorgern so aktiv zu fördern, dass es über jede Preisänderung offensiv informiere. Über seinen 2013 in Betrieb genommenen Online-Tarifrechner *Calculix.lu* hat das ILR eher zurückhaltend informiert. Der Tarifrechner erlaubt mittlerweile aber nicht nur Strom-, sondern auch Gaspreisvergleiche.

Neben den niedrigen Endpreisen ist die geringe Wechselstimmung vermutlich auch darauf zurückzuführen, dass nach wie vor kein Anbieter aus dem Ausland den Massenmarkt durcheinanderwirbelt. Ob es „Zugangsbarrieren“ gibt, lässt das ILR derzeit untersuchen. Womöglich sind sie kleiner geworden, seitdem RWE und E.on aus dem Kapital von Enovos ausgeschieden sind. Zuvor mochten sich Anbieter aus Deutschland oder Österreich, die wegen der technischen Anbindung des Creos-Stromnetzes an Deutschland am ehesten in Frage kämen für einen Einstieg in den Massenmarkt, davon mit Rücksicht auf die beiden großen deutschen Konzerne lieber abgesehen haben. Doch selbst für kommerzielle Verbraucher bis hin zur energieintensiven Industrie sind nur zwei Anbieter aus dem Ausland in Luxemburg registriert: die belgische Electrabel und die deutschen Pfalzwerke.

Denkbar wäre, dass der Neueinstieg als Energieversorger unter anderem dadurch erschwert wird, dass in Luxemburg jeder Versorger verpflichtet ist, Jahr für Jahr 1,5 Prozent seines im Jahr zuvor verkauften Volumens durch Effizienzmaßnahmen einsparen zu helfen. An sich ist das keine rein luxemburger Verpflichtung, sondern sie geht auf eine EU-Richtlinie zurück. Doch jeder Mitgliedstaat entscheidet selber, wie gespart wird. Nicht alle haben dafür ihre Versorger verantwortlich gemacht, manche übertragen das den Netzbetreibern. Wieder andere haben ein Anreizsystem für die Verbraucher geschaffen und es mit Subventionen versehen. Die erreichten Einsparungen EU-weit zu übertragen, ist nicht erlaubt. Und eingespart werden soll nicht gerade wenig: In Luxemburg sollen es von 2014 bis 2020, so lange gilt die Richtlinie, sechs Terawattstunden an Energieverbrauch sein. Das entspricht einem Jahresstromverbrauch des ganzen Landes.

Vor allem die Fedil mit den vielen Großverbrauchern unter ihren Mitgliedern sieht diese Bestimmung mit gewissem Argwohn. Einerseits sei es gut, dass Energie gespart werden soll. Denn es geht nicht nur um Strom oder Gas. Auch komplexere Projekte betreut zu haben, kann ein Ener-

gieversorger gegenüber dem Wirtschaftsministerium geltend machen und sich mit Zertifikaten anerkennen lassen. Ganze Gebäudesanierungen, Umbauten von Heizungen und Klimaanlagen, aber auch die Optimierung von Produktionsprozessen. Doch wollte ein Akteur aus dem Ausland hier aktiv werden, müsste er neben den Besonderheiten des luxemburger Markts sich obendrein die des Effizienz-zertifikatesystems erschließen, und was er in einem anderen Land einzusparen half, kann hierzulande nicht angerechnet werden. Eigentlich laufe das der Liberalisierung zuwider.

Den kleinen luxemburger Versorgern machen die Effizienzregeln ebenfalls zu schaffen. „Schlecht bis gar nicht“ kämen sie damit klar, sagen sie auf Nachfrage. Sparen helfen, wo man doch eigentlich möglichst viel verkaufen müsste, sei nicht nur kaufmännisch viel verlangt, sondern erfordere ganz neue Expertisen, die aufzubringen den kleinen schwerfällt und Zusatzkosten verursacht, die sie notgedrungen auf die Endpreise von Strom oder Gas umlegen. Marktführer Enovos muss zwar mit Abstand am meisten einsparen, kann sich aber eine „Learning Factory“ leisten, in der Betriebe auf energieeffiziente Prozesse geschult werden, und hat sich mit dem Einstieg ins Kapital der Energieageance S.A. eine Firma gesichert, die Energie-Audits erstellt. Partnerschaften mit 250 Handwerksbetrieben unterhält Enovos auch und hat ein eigenes Prämiensystem zur Bezuschussung von Sparmaßnahmen entwickelt. Für die kleine Konkurrenz dagegen ist der Erfolg mitunter erst komplett, wenn sie einen mit viel Aufwand gewonnenen Effizienz-kunden davon abbringen kann, damit zu pokern, dass der Versorger die Zertifikate braucht, weil sonst Strafen drohen, und aus dieser Position der relativen Stärke einen Rabatt auf der nächsten Stromrechnung zu sehen verlangt.

Das sind ziemlich komplexe Fragen, weil sie direkt hinein-führen in die Energieversorgung der Zukunft und die im Rifkin-Bericht skizzierten Ideen von den vielen „Prosumenten“, die Sonnenstrom auf ihrem Dach gewinnen und mit „dezentraler Versorgung“ ganze Dörfer oder Stadtviertel beliefern. Noch ist das Zukunftsmusik, aber den ersten Schritt hin zu den „intelligenten“ Versorgungsnetzen geht Luxemburg wie die anderen EU-Länder bis 2020 mit dem Einbau „intelligenter“ Zähler. Und dass die Sonnen- und Windstromtechnologien immer preiswerter werden, ist ein Fakt, so dass sie im Strombereich ganz neue Entwicklungen antreiben könnten wie Mobiltelefonie und Internet in der Telekommunikation. Welche Rolle die traditionellen Versorger dabei spielen werden, ist alles andere als klar. Fest scheint aber zu stehen, dass sie so, wie sie waren, nicht mehr gebraucht werden. Vielleicht können sie nur überleben, wenn sie die neue Produktion installieren und finanzieren helfen. Je dezentraler und lokaler sie wird, desto mehr könnte die Liberalisierung für einen europaweiten Energiemarkt am Ende eine Episode gewesen sein. Sofern der Rifkin-Bericht Recht darin behält, Luxemburg bis 2050 eine Eigenversorgung vielleicht nicht aus hundert, aber wenigstens 70 Prozent grünem Strom vorherzusagen. Von der Cegedel hieß es vor 20 Jahren noch, schon der Gedanke an Stromproduktion aus erneuerbaren Quellen in Luxemburg sei Unsinn.



Hängen am Alten: Nur 0,1 Prozent der luxemburger Verbraucher wechselten ihren Stromversorger ...

re alte Monopolstrukturen“ seien gebrochen worden. Dann aber stellt sie fest, was sie seit Jahren immer wieder in ihre Jahresberichte schreibt und dann und wann in Sonderberichten an die EU-Kommission melden muss, weil die sich fragt, ob in Luxemburg tatsächlich Wettbewerb herrscht: Nirgendwo sonst in der EU wechseln die Kunden ihren Anbieter noch seltener als hierzulande. Im Strombereich waren es im Jahr 2015 0,1 Prozent der Kleinverbraucher oder 163 Haushalte. Bei den Betrieben waren es 190, was 0,3 Prozent entspricht. Von den Großverbrauchern aus der Industrie wechselten vier oder ebenfalls 0,1 Prozent. Im Gasbereich wird noch seltener gewechselt, „unter 0,1 Prozent“, aber das hat das ILR nur in seinem Jahresbericht zu 2015 vermerkt.

Die Frage, was das Ganze gebracht hat, ist in allen Sektoren legitim, die früher zur öffentlichen Daseinsvorsorge gehörten, ehe sie ab den Neunzigerjahren nach und nach liberalisiert wurden. Damals hieß es, auf diese Weise sollten einheitliche Binnenmärkte geschaffen, Monopole gebrochen, für Transparenz gesorgt, Innovationen gefördert werden und die Preise sinken. Politisch ging es in der EU, in der die meisten Mitgliedstaaten Anfang der 90-er eine Rezession durchgemacht hatten, darum, öffentliche Subventionen zurückzufahren und dem Privatsektor neue Wachstumsfelder zu erschließen. Am positivsten ist die Bilanz höchstwahrscheinlich im Telekombereich: Mobiltelefonie und Internet hätten ohne die Liberalisierung vermutlich keinen so starken Aufschwung genommen. Doch der war auch wesentlich durch die neuen Technologien getragen, die ganz neue Angebote ermöglichten. Besonders düster war die Entwicklung im Postwesen; jedenfalls in Luxemburg, wo sich eine ziemlich klare Linie ziehen lässt von der Freigabe der lukrativsten Briefpostsegmente an private Wettbewerber hin zur schrittweisen Entwertung des Briefträgerberufs, der Schließung von Postämtern und ihrem Ersatz durch „Post Shops“. Im Eisenbahnsektor lässt sich in Luxemburg der stark staatlich subventionierte Passagierverkehr der CFL noch mit Verweis auf die Daseinsvorsorge, den *service public*, aufrechterhalten. Angebotsverschlechterungen wirken nur von außen im internationalen Verkehr herein, etwa durch weg-rationalisierte Eurocity- und Nachtzüge. Den Bahn-



... und noch seltener wird ein neuer Gasversorger gewählt. So selten wie nirgendwo sonst in der EU

Roumanie

À la recherche d'un gouvernement

Mirel Bran, Bucarest

Petit îlot de stabilité en Europe de l'Est, la Roumanie essaie de sortir d'une crise politique déclenchée par le Parti social-démocrate (PSD) qui contrôle le gouvernement depuis décembre dernier. Le 26 juin, le président libéral Klaus Iohannis a accepté la proposition du PSD de nommer à la tête du futur gouvernement Mihai Tudose, un personnage controversé au sein de son propre parti. Ce juriste de formation, âgé de 50 ans, dispose de dix jours pour obtenir un vote de confiance au parlement où la coalition formée par le PSD et son petit allié de libéraux-démocrates dispose d'une majorité solide. « La crise que nous traversons nuit gravement à la Roumanie, à son économie et à son image à l'étranger, a déclaré Klaus Iohannis après avoir consulté les partis politiques. Nous devons avoir rapidement un nouveau gouvernement et c'est pourquoi j'ai décidé de désigner Mihai Tudose au poste de futur Premier ministre. »

Le 14 juin, les sociaux-démocrates roumains se sont infligés un harakiri politique. Suite à une réunion portes fermées, le président des sociaux-démocrates, Liviu Dragnea, avait décidé de se débarrasser de son propre gouvernement au risque de plonger la Roumanie dans une crise politique. En bons soldats d'un gouvernement à la dérive, la quasi-totalité des ministres sociaux-démocrates ont démissionné conformément à l'ordre émanant des hautes sphères du parti. À l'exception du Premier ministre Sorin Grindeanu qui a réservé une surprise à son chef. « Je ne donne pas ma démission, avait-il déclaré suite à celle de ses ministres. Je m'explique : le gouvernement est une institution qui appartient à la Roumanie, il n'est pas la propriété du comité exécutif du parti. »



Accueil du Premier ministre Xavier Bettel pendant sa visite officielle en Roumanie du 16 juin par le président de Roumanie, Klaus Iohannis

En décembre dernier le PSD était revenu au pouvoir sur ses grands chevaux après une victoire écrasante aux élections législatives. Grâce à un score historique de 48 pour cent des suffrages, les sociaux-démocrates avaient installé tranquillement leur gouvernement. Seul bémol dans l'affaire : le président du parti, Liviu Dragnea, n'avait pas pu être nommé Premier ministre en raison d'une condamnation pénale. Au printemps 2016 il s'était vu condamné à deux ans de prison avec sursis pour fraude électorale.

Pour pouvoir contrôler le pouvoir exécutif, Liviu Dragnea s'était donc contenté de proposer comme Premier ministre un certain Sorin Grindeanu, personnage inconnu du grand public, censé exécuter ses ordres à la lettre. La priorité du chef des sociaux-démocrates a été de changer la loi pénale afin de blanchir son casier judiciaire et donner un coup d'arrêt à la campagne anticorruption en cours. Mais le soir du 31 janvier, alors que le gouvernement s'apprêtait à faire passer les lois en catimini, plus de 100 000

La Roumanie essaie de sortir d'une crise politique déclenchée par le Parti social-démocrate

Roumains étaient sortis manifester. Cette manifestation marathon contre la corruption l'avait obligé à faire marche arrière et le ministre de la Justice de l'époque, Florin Iordache, à démissionner.

La popularité du PSD s'est érodée rapidement. En campagne électorale Liviu Dragnea a promis de doubler les salaires des fonctionnaires. Six mois après la victoire aux élections législatives, la loi censée doubler les salaires n'a pas encore vu le jour. Le chef des sociaux-démocrates avait besoin

d'un bouc émissaire et il a ciblé son propre Premier ministre. Le 21 juin le PSD s'est retrouvé dans une situation absurde : voter une motion de censure pour faire tomber son propre gouvernement. Tous les analystes roumains ont qualifié la décision du PSD de « suicide politique ». C'est une première en Roumanie depuis la chute du régime communiste il y a plus d'un quart de siècle.

À 43 ans et représentant d'une aile plus moderne du PSD, l'ancien Premier ministre Sorin Grindeanu s'était levé contre les tendances dictatoriales du chef de son parti, Liviu Dragnea. « J'ai choisi la voie la plus difficile, je n'ai pas accepté de me livrer à des compromis et à des arrangements plus ou moins occultes, a affirmé Sorin Grindeanu après la motion de censure qui a fait tomber son gouvernement. J'ai été correct et transparent. Monsieur Dragnea doit comprendre que le premier ministre n'appartient pas au PSD, mais à la Roumanie. »

Mihai Tudose, le nouveau Premier ministre, fait figure de parfait soldat travaillant pour le compte de son chef Liviu Dragnea. Professeur à l'école qui forme les spécialistes du renseignement, Mihai Tudose s'est fait remarquer grâce à une thèse de doctorat qu'il avait plagiée. Il a d'ailleurs demandé lui-même à ce qu'on lui retire le titre de docteur. Le nouveau Premier ministre ne fait pas l'unanimité, même au sein de son propre parti. « Je doute de la capacité de Mihai Tudose de diriger le gouvernement, a déclaré Nicolae Badalau, le numéro deux du PSD. Il n'a pas l'envergure nécessaire pour occuper ce poste. » Liviu Dragnea et l'aile conservatrice du PSD ont gagné une bataille contre les réformateurs du parti, mais cette victoire risque d'être une victoire à la Pyrrhus.

Kann die deutsche Sozialdemokratie von den Nachbarn lernen?

Schattenboxen

Martin Theobald, Berlin

Es ging recht schnell. Kaum hatten die Grünen, Linken, die Liberalen und auch die Sozialdemokraten das Thema „Ehe für alle“ als Grundbedingung für kommende Regierungskoalitionen erkoren, strich Bundeskanzlerin Angela Merkel diesen Punkt für die Christdemokratische Union wieder ein. Mit zwei Sätzen in einem belanglosen Interview. Herausforderer Martin Schulz, vor wenigen Wochen noch Gott-Kanzler der deutschen Sozialdemokratie, zuckte wieder einmal mit den Schultern und glaubte, die Kanzlerin endlich zu Politik und Wahlkampf gezwungen zu haben. Doch der Kandidat hat die Amtsinhaberin wieder einmal unterschätzt: Angela Merkel hat keine Lust auf Wahlkampf und möchte nicht zu Schulz in den Ring steigen. Warum sollte sie auch? Es läuft doch bestens für sie. Er versucht Themen zu setzen, sie streicht sie direkt von der Liste.

Was bleibt Martin Schulz? Er heftet sich dieser Tage an jeden Erfolg eines jeden Politikers, der von linker oder halblinker Politik angehaucht ist. Emmanuel Macron, oui, Jeremy Corbyn, yes. Es ist ihm dabei egal, wie viel seine eigene Partei mit den beiden Politikern und deren Parteien inhaltlich übereinstimmt, egal – Hauptsache: Es ist kein Konservativer. Und noch wichtiger: Es ist ein Sieger. Oder Gewinner. Wenn es dann nicht passt, wird es passend gemacht. Oder kopiert.

Doch im Gegensatz zu Macron und Corbyn findet Schulz weder einen Stil, noch ein Thema, das die Deutschen derzeit begeistert oder umtreibt. Er kommt nicht wie Macron leicht, beschwingt auf die politische Bühne und präsentiert einen Gegenentwurf zum allgegenwärtigen, machtservessenen politischen Establishment. Noch bleibt er seinen Prinzipien treu, wie Corbyn, auch wenn sie unpopulär und aus der Zeit gefallen scheinen. Schulz bedient auch keine Sehnsucht. Ihm mangelt es an einer politischen Agenda, ihm fehlt es an politischer Präsenz – wie sie sich etwa an Reden im Bundestag zeigt. Schulz bleibt nur die Bürgermeisterei von Würselen als Autoritätsbeweis, dass er es kann. Das Europaparlament zählt nicht, weil dort nach Ansicht vieler keine Politik gemacht wird.

Doch der Kanzlerkandidat der SPD will von Siegern lernen und schaut nach Paris wie nach London. Zu einem Neoliberalen und einem Beton-Sozialisten. Nur weiß Schulz nicht, für wen er sich entscheiden soll. Denn beide sind so, wie die SPD nicht sein will, oder nicht sein kann. Da ist Macron mit seiner Bewegung. Eine Idee, die sehr beliebt ist unter deut-

schen Sozialdemokraten. Endlich wieder eine Bewegung oder in Bewegung sein. Damit hat schon Sigmar Gabriel einst begeistert, als er forderte, dass die Partei wieder mehr Bewegung sein und von dieser Bewegung getragen werden müsse. Ein sozialdemokratischer Frühling, wie damals in den Goldenen Siebziger Jahren des letzten Jahrhunderts als alle nur noch Willy wählen wollten. Doch gegen zu viel Bewegung stimmt sich das gestrenge Korsett der Partei, die sich in der eigenen Wohlfühlzone des Mitregierens eingerichtet hat. Darin eingeklemmt: der Kanzlerkandidat.

Bleibt Corbyn. Der Engländer hatte Glück, dass seine altbackenen Botschaften und Vorstellungen in einem Wahlkampf verfliegen, der von einer taumelnden Politikerin geführt wurde, die im Amt sichtlich überfordert scheint und der Versuchung erlegen war, eigenes politisches Machtstreben über Wohlergehen von Staat und Gesellschaft zu stellen. In Zeiten von Brexit und Terrorismus muteten die beinahe archaischen Auftritte und Reden von Corbyn an wie ein sicherer Hafen in unsteten Zeiten. Die Lage in Deutschland ist jedoch eine andere als in Großbritannien. Die politische Gegnerin in Deutschland ist aus anderem Holz geschnitzt als in Großbritannien. Jeder populistische Anlauf von Schulz, eine solche Lage in Deutschland herbeizureden oder an dem Nimbus der Kanzlerin zu kratzen, endet in einem Dilemma für den Kanzlerkandidaten: Von links wird ihm sozialdemokratische Mutlosigkeit vorgeworfen, von rechts Ressentiments gegen eine rot-rot-grüne Verschwörung geschürt.



Plus de recul

Découvrez le nouveau Lëtzebuerger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Im Gegensatz zu Emmanuel Macron und Jeremy Corbyn findet Martin Schulz weder einen eigenen Stil, noch ein Thema, das die Deutschen derzeit begeistert oder umtreibt

.....

130,7

.....

ticker

.....

Kein Finanz-Pisa

Luxemburg wird nicht mitmachen beim Schwerpunkt „financial education“, den die Wirtschaftsorganisation OECD den Mitgliedstaaten für den nächsten Pisa-Test 2018 optional anbietet. Dies obwohl die Bankenvereinigung ABBL darauf gedrängt hatte. „Wir würden das natürlich begrüßen. Dann hätten wir endlich ein klareres Bild davon, wo die Luxemburger Schüler in Sachen Finanzkompetenz und Finanzerziehung stehen“, sagt Philip von Restorff, Pressesprecher der ABBL und dort mit dem Schwerpunkt Finanzerziehung betraut. Warum ausgerechnet Luxemburg mit seinem Finanzplatz sich nicht an dem Testschwerpunkt der Pisa-Studie beteiligen will, wusste Restorff nicht zu sagen. *Land*-Informationen zufolge gab es interne Diskussionen zwischen Beamten des von Pierre Gramegna (DP) geleiteten Finanzministeriums und den Beamten seines Parteikollegen Claude Meisch (DP) aus dem Unterrichtsministerium. Offenbar will der Unterrichtsminister nicht riskieren, dass Luxemburg in so einer wichtigen Domäne plötzlich als schlechter Schüler dasteht und in einem Ranking sich einmal mehr auf den hinteren Plätzen wiederfindet. Immerhin versucht die Luxemburger Regierung derzeit eine Charme- und Werbeoffensive, um mehr Fintech-Unternehmen anzulocken, und vielleicht ja sogar einigen Banken, die die britischen Inseln aufgrund des Brexit verlassen. Da kämen solche schlechten Nachrichten nicht gut an. Fragen zu Budget und Prozentrechnung gibt es zwar auch im regulären Mathematik-Teil der Pisa-Studie, der Schwerpunkt Finanzerziehung ist aber wesentlich umfassender und erlaubt ländervergleichende Rückschlüsse über haushalterische Kompetenzen sowie die Fähigkeit, wirtschaftliche und monetaristische Zusammenhänge zu erkennen. *ik*

Stukturwandel

Die Stadt Luxemburg hat am Donnerstag die Ergebnisse der neuesten Cima-Studie über den Einzelhandel vorgestellt. Die Studie kommt zum Schluss, dass die Stadt in den letzten Jahren mit ihrem Angebot ihre Position als internationales Einkaufsziel behaupten konnte. Der Umsatz sei innerhalb von sechs Jahren

von 365 auf 534 Millionen Euro angestiegen. Dass immer mehr individuelle Läden verschwinden (elf Prozent weniger Betriebe) während die Verkaufsfläche wächst, wird in der Studie wertneutral als „Strukturwandel“ bezeichnet. Vom oft in der Öffentlichkeit beklagten fehlenden Angebot für „normale“ Bürger und der zu starken Präsenz von Luxus-Boutiquen ist in den Ergebnissen der Cima-Studie nichts zu finden. Sie kommt zu Schluss, dass das Warenangebot varriert und vor allem qualitätsorientiert sei. Ihrer Passantenfrequenzanalyse zufolge haben die vielen Baustellen sich bisher nicht negativ ausgewirkt. Die Passantenzahlen seien an den meisten Zählpunkten angestiegen. *ms*

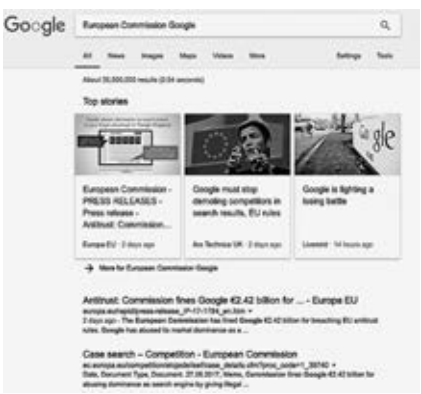
Distance to distress

Distance to distress ist nicht etwa ein Song- oder Filmtitel sondern der Begriff, den die Autoren des BCL-Studienhefts Nummer 109 *Systemic financial sector sector and sovereign risks* benutzen, um zu beschreiben, wie weit der Staat vom Bankrott entfernt ist. Aufgrund der verbesserten Haushaltslage hat sich besagte Distanz zwischen 2014 und Ende 2015 wesentlich verbessert – eigentlich logisch. Interessanter ist da schon die Feststellung, dass der Staat gegen eine ganze Anzahl von Schocks, die von der Finanzbranche ausgehen könnten, gut gefeit ist. Die Zinsbaisse, mit der die Europäische Zentralbank die Folgen der Wirtschaftskrise bekämpft hat und weiterhin bekämpft, habe außerdem Banken und Investmentfonds weniger anfällig gemacht. Die Analyse der gesamten Wirtschaft kommt außerdem zum Schluss, dass von den privaten Haushalten und den Unternehmen der „realen“ Wirtschaft kaum systemische Risiken für den Staat ausgehen. *ms*

Bußgeld

EU-Wettbewerbskommissarin Margrethe Vestager hat wieder zugeschlagen und ein Bußgeld von 2,42 Milliarden Dollar gegen den US-Konzern Google verhängt. Diesmal geht es nicht um Steuern, sondern um den Missbrauch der Marktstellung. Die EU-Wettbewerbsbehörden werfen Google vor, seinen eigenen Einkaufsdienste in der Liste der Ergebnisse bei Anfragen durch die Google-Suchmaschine

systematisch vor Wettbewerbern platziert zu haben. Dadurch hätten die Verbraucher an Auswahlmöglichkeiten verloren. Dabei zeigt ein kleiner Test beispielsweise der „Flüge“-App von Google, dass sie weitaus umfangreicher ist als die von Konkurrenzanbietern, weil sie sowohl Billig- wie Traditions-Airlines berücksichtigt und außerdem Vorschläge macht, an welchen Reisedaten der günstigste Flug zu finden ist – was durchaus im Sinne des Konsumenten ist. Gibt man im Suchfenster „Google“ und „EU-Kommission“ ein, erscheinen dort übrigens als oberste Ergebnisse die Pressemeldung, die Fallakte der Untersuchung durch die EU-Kommission sowie ein Bild von Vestager. *ms*



Stagnation

Die Wirtschaftsleistung hat im ersten Quartal nachgelassen. Das Statsec stellt in seinem neuesten *Conjunkturfash* fest, dass die ersten Schätzungen zwischen Ende 2016 und Anfang 2017 einen Zuwachs von lediglich 0,1 Prozent ergeben, was vor allem auf enttäuschende Ergebnisse in der Finanzbranche zurückzuführen sei. Das ist kein Grund zur Panik, denn im Vergleich zum ersten Quartal 2016 wäre das BIP immerhin um 3,3 Prozent angestiegen. Das Statsec berichtet außerdem von immer noch optimistischen Firmenchefs bei den Konjunkturumfragen, von steigenden Investitionsraten durch Flugzeug- und Satellitenkäufe, davon, dass die Banken den Unternehmen mehr Kredite gewähren, und einem Arbeitsmarkt der, wenn auch ein wenig langsamer, dafür immer noch um 0,7 Prozent wächst. *ms*

Wifi für fliegende Chinesen

Die SES will ihre Aktivitäten in China verstärken. SES-Vizepräsident

Philippe Glaesener sagte dem *100,7* diese Woche, der Satellitenbetreiber aus Betzdorf wolle Wifi-Dienste auf Flügen chinesischer Gesellschaften anbieten. SES mache keine Politik und sei nicht für Inhalte verantwortlich, umschiffte Glaesener die Frage, ob der Konzern die Internet-Zensur der chinesischen Behörden fördert, wenn er Internet-Dienste im chinesischen Luftraum anbiete. Dort sind Seiten wie Google und Facebook genauso gesperrt wie am Boden. Die Dienste könnten, wenn der regulatorische Hürdenlauf nicht allzu lange dauere, in sechs bis zwölf Monaten freigeschaltet werden. *ms*

Fliegender Wechsel

Camille Seilliès, bisher für das Steuerdossier zuständig, ersetzt Annemarie Jung als Generalsekretär der Banken- und Bankiersvereinigung ABBL. Jung hatte den Posten erst seit Anfang des Jahres inne, ihr Wechsel zur Techfirma Talkwalker vergangene Woche kam daher ein wenig überraschend. *ms*

Comme une fusée

Le projet de loi sur « l'exploration et l'utilisation [privées] des ressources de l'espace » sera encore voté avant les vacances d'été. Suite aux modifications apportées à la loi, le Conseil d'État vient en effet de lever ses nombreuses oppositions formelles. Durant le mois de mai, la commission parlementaire de l'Économie avait fait un forcing, se réunissant à quatre reprises pour amender le texte. Sur la *radio 100,7*, le rapporteur du projet de loi, l'avocat d'affaires et député Franz Fayot (LSAP), explique cette célérité par « le très grand intérêt » de la part des chercheurs et des investisseurs. On retrouve dans le nouveau texte un copier-coller de la loi sur les *tax rulings* (lire également page 32). En déposant leur demande d'agrément, les futurs *space miners* devront ainsi payer une redevance « pour couvrir les frais administratifs occasionnés à l'occasion [sic] du traitement de la demande. » Cette redevance variera entre 10 000 et 500 000 euros « suivant la complexité de la demande et le volume du travail. » La société paiera donc plus pour sa demande d'agrément que pour sa demande de *ruling* (3 000 à 10 000 euros). *bt*

Millionen Dollar hat der Konzern Arcelor-Mittal vergangenes Jahr an Lizenzen, Steuern und Gebühren an die Regierungen der Länder gezahlt, in denen er Bergbau betreibt. Das geht aus dem Bericht über diese Art von Zahlungen hervor, die der Konzern gemäß einer EU-Richtlinie für das Jahr 2016 zum ersten Mal gesondert veröffentlicht. Von diesen 130,7 Millionen Dollar gingen allein 50 Millionen an Steuern an die Ukraine und 29 Millionen Dollar an die USA. Die kanadischen Behörden erhielten 18 Millionen Dollar, die kasachischen 15 Millionen Dollar und der mexikanischen Regierung überwies der Konzern 10,6 Millionen Dollar. Von den 130,7 Millionen Dollar wurden 106,4 Millionen in Form von Steuern einkassiert. Weitere Länder, in denen Arcelor-Mittal Bergbau betreibt, sind: Bosnien Herzegowina, Brasilien und Rumänien, wo der Konzern keine Steuern im Zusammenhang mit dieser Aktivität bezahlt hat, sowie Liberia. Die Begbausparte von Arcelor-Mittal verbuchte vergangenes Jahr bei einem Umsatz von 3,1 Milliarden Dollar einen operativen Gewinn von 366 Millionen Dollar. *ms*

AuM stagnants

Le groupe banque privée de l'ABBL a présenté cette semaine son bilan pour 2016. On y constate un ralentissement de la croissance. Alors que les actifs sous gestion avaient augmenté de dix pour cent en 2015, leur taux de croissance n'a plus été que de trois pour cent en 2016, une quasi-stagnation que l'ABBL décrit comme « une consolidation du secteur à un niveau respectable ». La banque privée affronterait des « défis » de rentabilité : le rendement des actifs a ainsi diminué de quatre pour cent. Parce que les anciens clients étaient « historiquement plus rentables » que les nouveaux clients ultra-riches (qui ont plus de marge de négociation), parce que les taux d'intérêts sont très bas et parce que l'implémentation des nouvelles réglementations est coûteuse. *bt*

Ruralité

Fortement implantée dans le milieu rural, la Raiffeisen a fermé récemment sa filiale à Perlé, a démenagé son agence de Troisvierges à Weiswampach et quittera Clervaux en septembre pour le nouveau centre commercial à Marnach. *RTL* a annoncé cette semaine la fermeture de deux agences supplémentaires de la banque coopérative : l'une à Wormeldange et l'autre à Noerdange. Une information que confirme le vice-président du comité de direction, John Bour, face au *Land*. Il souligne la modernisation et la relocalisation des agences à Walferdange, Pétange, Bascharage, Differdange et Bettembourg ainsi que l'ouverture d'une nouvelle agence à Esch-Belval d'ici 2019. L'annonce des fermetures intervient après que la Spuerkees a fermé sept de ses 72 agences. Celles-ci étaient principalement situées dans des communes du Nord et de l'Est et captaient, jusqu'à récemment, une bonne partie des flux de l'évasion fiscale du fameux « dentiste belge » et du « boucher allemand ». L'Union luxembourgeoise des consommateurs est de nouveau monté au créneau, fustigeant une « unsoziale und unverantwortliche Sparpolitik » des banques et appelant la direction de la Raiffeisen à revenir sur sa décision. *bt*

Obsieger

Le 15 juin, le ministre des Finances a retiré l'agrément à Obsieger Capital

Management, un gestionnaire de fortune établi au Luxembourg depuis 2014. Le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg a décidé cette semaine de mettre la firme en procédure de sursis de paiement et a nommé la CSSF comme administrateur chargée du contrôle de la gestion du patrimoine de la société. Joint par téléphone, Michael Obsieger, le fondateur de Obsieger Capital Management, explique ne pas vouloir contester cette décision. Il regrette la publicité donnée à l'affaire (qui a donné lieu à deux communiqués officiels de la part de la CSSF) et dit avoir de toute manière voulu rendre son agrément de plein gré. Obsieger veut continuer ses activités sous une autre forme juridique. *bt*

Kättche, Kättche...



Die großen Tanks der Vinsmoselle-Kellerei in Wellenstein kommen immer seltener zum Einsatz. Mitarbeiter des Weinguts Mathis Bastian bei der Arbeit diese Woche im Weinberg.



Michèle Sinner

„Der Weinbau unseres Landes hat in den letzten 30 Jahren eine hohe Stufe der Entwicklung erreicht“, beginnt die Denkschrift *Der Weinbau im Großherzogtum Luxemburg während der Jahre 1904 – 1911 einschließlich*, die 1911 vom Distrikts- und Weinbaukommissariat in Grevenmacher in der *Obermosel-Zeitung* veröffentlicht wurde. In über 100 Jahren hat sich demnach nicht viel verändert. Denn heute fasst Robert Ley, Direktor des Weinbauinstituts (IVV) die Situation wie folgt zusammen: „Draußen hört man ständig: ‚Der Wein wird immer besser!‘ Aber verkauft wird er nicht. Die Frage ist warum?“

Auf diese Frage gibt es mehrere Antworten. In den vergangenen Jahren ist der Verkauf einheimischen Weins und Crémants von 100 000 Hektoliter weißem Wein auf 64 000 Hektoliter gefallen. Das Gesundheitsbewusstsein wächst, die Leute gehen weniger zum Wirt, zumal seit der mehr Mehrwertsteuer berechnen muss. Wenn sie trinken, dann nicht unbedingt ein Pättchen Elbling oder Rivaner. Denn gleichzeitig sind die Importe ausländischer Weißweine gestiegen. Migrant*innen bringen ihre geschmacklichen Vorlieben, Trinkgewohnheiten und Weine von daheim mit. Auf diesen Trend hatte der Luxemburger Weinbau schon vor Jahrzehnten mit der Entwicklung des Crémants reagiert. Der Crémant ist eine Erfolgsgeschichte. Aber die Verkaufszahlen nehmen nicht mehr so stark zu wie in der Vergangenheit, sagt Ley. Dazu addiert sich, dass der Absatz in Belgien schrumpft, was die Exportzahlen drückt. Rund die Hälfte der einheimischen Produktion wird aber im Ausland abgesetzt, 90 Prozent davon in Belgien. So ist es vor allem den klimatisch bedingten schlechten Ernten der vergangenen Jahre zu verdanken, dass die Lagerbestände nicht allzu hoch sind.

Dass die Belgier weniger trinken, ist vor allem ein Problem des Rivaners und damit ein Problem der Kooperative Vinsmoselle. Von dieser Rivanerkrise will Vinsmoselle-Direktor Patrick Berg nichts wissen. Doch die Zahlen sprechen für sich: Die Mitglieder der Vinsmoselle bewirtschaften über die Hälfte der gesamten luxemburger Anbaufläche, auf

Woher soll der Verbraucher im Supermarkt wissen, dass nach der Lage benannte Weine besser sind, und den Unterschied zwischen Cotes und Coteaux kennen? Zumal sich hinter Fantasienamen wie Edmond de la Fontaine oder 66 gute und schlechte Überraschungen verstecken können

der sich 2016 der Rivaner-Anteil an der Ernte auf rund 30 Prozent und der Elbling-Anteil auf zehn Prozent belief. Zwangsläufig fällt ein nicht unerheblicher Anteil des Rivaner- und Elbling-Anbaus auf die Kooperative zurück, die laut ihrer Jahresberichte rund 40 Prozent ihrer Produktion exportiert. Die Erntestatistiken des Weinbauinstituts zeigen ihrerseits, dass 2016 21 Prozent der Ausfuhren von 32 929 Hektolitern nach Belgien nicht einmal den Qualitätskriterien der Appelation d'origine protégée (A.O.P.) entsprachen, weitere 45 Prozent waren Rivaner der A.O.P.-Einstiegs-kategorie. Dabei eignet sich der Rivaner nicht zur Crémant-Herstellung. In den vergangenen zehn Jahren wurde die Anbaufläche für den Rivaner schon um fast 40 Prozent reduziert und durch andere Rebsorten ersetzt, die Anbaufläche für Elbling ist nur noch halb so groß wie vor zehn Jahren. Weiter reduzieren, Rebstöcke roden und beispielsweise durch populärere Pinot-Sorten ersetzen, ist nicht mehr wirklich möglich, weil sich die Lagen dafür nicht eignen, darüber gibt es kaum Diskussionen.

Das alles ist an der Mosel bekannt. Und deshalb ähnelte der Auftrag an die Unternehmensberater von Ernst&Young, die in den vergangenen zwei Jahren eine strategische Studie über den luxemburger Weinbau erstellten, stark dem von Beratern, die vom Verwaltungsrat in ein kränkendes Unternehmen gerufen werden, um bekannte Probleme zu bestätigen und dann Entlassungen vorzunehmen. In diesem Falle geht es darum, die Produzenten von Massenware zu disziplinieren und dadurch den Ruf der luxemburger Mosel als Weinanbaugebiet insgesamt zu sanieren. Deshalb rät Ernst&Young zur Einrichtung neuer Arbeitsgruppen beim Weinbau-solidaritätsfonds, die kurz- und mittelfristige Aktionen zur Verbesserung unter anderem in den Bereichen Kommunikation, Marketing und auch Rivaner beschließen sollen. Dazu haben sich die verschiedenen Interessensverbände, also die Kooperative, die Privatwinzer, aber auch die Weinhändler, wozu beispielsweise die Caves Bernard Massard, Caves St Martin, Gales oder Desom gehören, in einer Char-

ta verpflichtet. So soll den Luxemburgern und den Einwanderern auf dem Heimatmarkt, beziehungsweise den Verbrauchern auf den Exportmärkten klargemacht werden, dass der luxemburger Wein nicht schlechter ist als beispielsweise Weißwein von der deutschen Mosel oder aus Österreich, der im Verkauf aber wesentlich bessere Preise erzielt.

Damit das kein reiner Etikettenschwindel wird, betonten Landwirtschafts- und Weinbauminister Fernand Etgen (DP) und seine Mitarbeiter am Mittwoch bei der Vorstellung, dass die Qualität stimmen muss, weil man die „Mosel als Ganzes“, also auch mit der Traditionsrebe Rivaner, erhalten will. Dass die Vorstellungen darüber noch weit auseinandergehen, zeigten die Reaktionen der verschiedenen Produzentengruppen. Ein Rivaner, der „gut gemacht“ ist, so Antoine Clasen von Bernard Massard enthusiastisch, sei ein frischer, angenehmer Wein. Doch auf die Kriterien für die Herstellung angesprochen, darauf, ob neue Lastenhefte notwendig seien, meinte Patrick Berg von der Vinsmoselle patzig: „Die Qualität stimmt jetzt schon.“

Zu den Problemen, mit denen sich die neuen Arbeitsgruppen dringend auseinandersetzen müssten, gehört auch die Qualitätsklassifizierung an sich, da sie für den Verbraucher, der im Supermarkt eine Flasche Wein kaufen will, völlig undurchsichtig ist. Eine Situation, die seit die A.O.P. die Marque nationale ersetzt hat, nicht besser geworden ist. Denn woher soll der Kunde wissen, dass die Anforderungen an einen Wein der „Coteaux de“ im Namen enthält oder den Namen einer Lage wie beispielsweise Wormer Koepchen, höher sind, er im Prinzip also besser ist, als die an Weine, die unter der Bezeichnung „Cotes de“ verkauft werden. Zumal auch Fantasienamen zugelassen sind, denen jeder Bezug zu Lage und Ortschaft fehlt. Zu dieser Kundenverwirrung trägt die Vinsmoselle mit ihren Produkten ganz wesentlich bei. Unter dem Namen 66 produziert sie gemischte Weiß-, Rosé- und Rotweine, bei denen bereits der Anblick der Etiketten Schwindel und Kopfschmerzen verursachen. Daneben stehen Weine unter dem Namen Edmond de la Fontaine oder vielleicht auch die Reihe Jongwënzer mit ihrem sehr simplen Etikettendesign. Wie aber soll der Konsument erkennen, dass sich hinter diesen Fantasienamen im Gegensatz zu 66 Weine mit sehr strengen Qualitätsanforderungen in den Lastenheften für die Winzer verstecken? Dass die luxemburger Winzer jeweils billige Massenware produzieren, die dennoch die Bezeichnung A.O.P. tragen, trägt nicht dazu bei, das Vertrauen der Kunden in ihre hochwertigen Produkte zu stärken.

Diese Schizophrenie geht bei der Vinsmoselle sogar so weit, dass sie auf ihrer Webseite verschweigt, dass sie Rivaner und Elbling herstellt und ihn im Webshop auch nicht zum Verkauf anbietet. Dass die Kunden nicht so blöd sind, ein Produkt zu kaufen, für das sich der Hersteller selbst so schämt, dass er dessen Existenz verschweigt, will Patrick Berg nicht wirklich einleuchten. „Es wurde beschlossen, auf der Webseite nur die Qualitätsweine anzubieten“, antwortet er dem *Land*. Beim Hinweis, dass es ein Widerspruch ist, einerseits zu behaupten, die Qualität von Rivaner und Elbling stimme, sie andererseits nicht zu den erwähnenswerten Qualitätsweinen zu zählen, wird Berg ungehalten. Diese Rebsorten, raunt er, hätten einfach nicht das Potenzial von Pinotsorten oder auch noch einem Riesling. Der Ertrag pro Hektar sei in den vergangenen Jahren schon drastisch gesenkt worden, so Berg. Weitere Senkungen auf das Ertragsniveau wie das, was beispielsweise bei der Herstellung von Pinot Gris gilt (zwischen 30 und 50 Prozent weniger), würden es auch nicht erlauben, den Verkaufspreis von aktuell zwischen drei und vier Euro die Flasche zu verdoppeln oder zu verdreifachen. „Da ist nicht mehr zu holen!“, so Berg.

Dass das so nicht stimmt, dass da so manches zu holen ist, zeigen Gegenbeispiele wie Bromelt und Homelt von Château Pauqué, die in der Vinothek am Knuedler für stolze 24 Euro die Flasche verkauft werden. Dass es sich dabei um Rivaner beziehungsweise Elbling handelt, ist an den Flaschen nicht zu

erkennen. Das Geheimnis des Winzers, erklärt die Verkäuferin, liege in der besonderen Kontrolle der Gärttemperatur, die zu niedrigen Restzuckerwerten führe. Die Kundschaft, sagt sie, zahle den Preis, der dem französischen Champagners entspricht, ohne mit der Wimper zu zucken, auch wenn sie einräumt, dass es wahrscheinlich hilfreich sei, dass die Weine nicht unter der Bezeichnung der Rebsorten angeboten würden.

Dabei scheint es nicht unmöglich, den Ruf von Rivaner und Elbling wieder herzustellen. Riesling war keinesfalls immer so beliebt wie jetzt. Und lange Zeit galt der gutbetuchten luxemburger Kundschaft der Crémant als Bastard im Vergleich zum Champagner. Dabei ist in den gleichen Kreisen mittlerweile das Kredenzen einer Coupe Alice Hartmann zum Statussymbol geworden, weil es bedeutet, dass man zum Kreis der Auserlesenen gehört, die erstens wissen, dass er besser ist als mancher Champagner und zweitens eine Kiste der raren und teuren Ware kaufen durften. Champagner können schließlich Hinz und Kunz im Supermarkt kaufen. Wieso sollte sich die junge, urbane Kundschaft, die an heißen Tagen französischen Rosé mit Eiswürfeln trinkt, sich nicht überzeugen lassen, einen guten Rivaner zu trinken? Zumal Nostalgieprodukte und die regionale Produktion bei Initiativen wie *Lët'z go local* Hochkonjunktur feiern. Rivaner und auch Elbling passen als traditionelle luxemburger Rebsorten ganz in diesen Trend.

Dabei liegt es nicht nur an den Winzern. Auch andere Akteure könnten mehr dazu beitragen, den Ruf der luxemburger Moselprodukte zu verbessern. Zum Beispiel die Macher der „Let's make it happen“-Nation-Branding-Kampagne. Wer ihre Webseite *inspiringluxembourg.public.lu* besucht, muss feststellen, dass die Kampagne hauptsächlich davon spricht, dass es eine Kampagne gibt, die ganze Sache also um sich selbst dreht. Der Bergbau im Weltraum, das Space Mining, ist als Werbemittel für das luxemburger Land und als Mittel zur Ablenkung vom Finanzplatz gerade noch erwähnenswert. Dass es eine jahrhundertalte Weintradition in Luxemburg gibt, hingegen nicht. Dabei wäre der Weinbau ein Bereich, der den ganzen Bemühungen ein Mindestmaß an Glaubwürdigkeit geben könnte. Würde das Nationbranding etwas taugen, würde es Rivaner und Elbling zum Pendant von Schweizer Käse machen, anstatt Wettbewerbe auszuloben, um ein luxemburger Schweizer Messer zu erfinden.

Bestockte Rebfläche (ha):			
1997:	1 345		2016: 1 297
Anteil Rebsorten an Rebfläche			
1997; 2016 und Entwicklung (%):			
Rivaner:	36	23,6	-36,7
Elbling:	13	6,5	-51,6
Pinot Gris:	10,6	15,2	37,9
Ernte 2016 (hl):			
82 947			
Anteil Rebsorten an der Ernte 2016 (%):			
Rivaner:			28
Elbling:			10
Pinot Gris:			13
Verteilung Rebfläche 2016 (%):			
Genossenschaften:			54,4
Privatwinzer:			29,9
Weinhandel:			15,6
Exportanteil luxemburger Produktion (%):			
50			
Anteil Belgien an Weinexporten (%):			
90			
Exporte nach Belgien 2012/2013 (hl):			
41 087			
Exporte nach Belgien 2015/2016 (hl):			
32 929			
davon ohne Qualitätssiegel AOP:			
7 033			
davon Rivaner der AOP Kategorie 1:			
14 897			

Die Belgier trinken weniger billigen Rivaner. Ernst & Young soll den luxemburger Winzern helfen, ihn anderswo zu verkaufen

Pour l’Autorité européenne de l’assurance, bons bilans et nouveaux risques

Chaud & froid



Dans un environnement de taux bas, les placements à revenu fixe rapportent peu, ce qui pèse sur la rentabilité

Georges Canto

L'assurance se porte plutôt bien en Europe. C'est ce qui ressort du dernier rapport de l'Autorité européenne de l'assurance et des pensions (mieux connue sous son acronyme anglais EIOPA) paru le 20 juin. Malgré un environnement économique toujours incertain, plusieurs éléments se révèlent positifs du côté des compagnies : elles ont mis en place en douceur la directive Solvabilité II (entrée en vigueur en janvier 2016), leur capitalisation est bonne et la structure de leurs placements donne satisfaction. Mais leur rentabilité faiblit et elles doivent faire face à de nouveaux risques.

La configuration actuelle n'est pas favorable à la gestion d'une société d'assurances : si la conjoncture européenne donne des signes d'amélioration, la croissance globale demeure faible, l'inflation ne repart pas et les taux d'intérêt restent à un niveau bas. Pourtant, à la fin décembre 2016, les assureurs faisaient état d'un SCR (*solvency coverage ratio*, niveau de capital nécessaire pour absorber un risque majeur) allant de 153 à 285 pour cent selon les pays, très supérieur aux cent pour cent requis, un sur deux affichant même un rapport supérieur à 209 pour cent.

Du côté de l'allocation des portefeuilles aucun changement n'a été observé : ils sont toujours principalement investis en valeurs à revenu fixe donc peu risquées. Alors qu'elles représentent 47 pour cent chez les assureurs « non-vie », leur proportion est de 56 pour cent chez les assureurs-vie et de 63 pour cent chez ceux qui exercent les deux activités. Dans certains pays, le poids total des obligations d'État ou d'entreprises est encore plus élevé : soixante pour cent au Luxembourg, 65 pour cent en France,

Le cyber-risque est difficile à tarifier, car relativement récent : le calcul de la probabilité ne peut guère s'appuyer sur les évènements passés, tant à cause d'historique suffisant que de l'imagination sans bornes des criminels

plus de 70 pour cent en Italie, en Belgique et en Espagne (alors qu'en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni leur part est comprise entre 47 et 52 pour cent des placements). Autre élément favorable : à hauteur de 90 pour cent les placements des assureurs sont effectués en Europe, et ils sont donc peu exposés aux États-Unis (5,7 pour cent) et aux pays émergents.

Dans un environnement de taux bas, les placements à revenu fixe rapportent peu, ce qui pèse sur la ren-

tabilité. Le rendement des capitaux propres (ROE) médian s'est établi à 9,1 pour cent en 2016, un niveau satisfaisant mais en baisse : il était de 9,7 pour cent en 2015, de onze pour cent en 2014. On reste loin du record des quatorze pour cent d'il y a dix ans. C'est sans doute pourquoi l'indice boursier European Stoxx 600 Insurance a perdu 5,6 pour cent en 2016 quand son équivalent américain gagnait 14,8 pour cent.

La persistance des taux bas inquiète les assureurs, également préoccupés – mais à moindre titre – par la volatilité des marchés actions. Mais ce n'est pas à ces risques que faisait allusion Gabriel Bernardino, le président de l'Eiopa en évoquant la nécessité, aussi bien pour les régulateurs que pour les professionnels, de préserver la stabilité financière du secteur et la sécurité des consommateurs par une étroite surveillance des nouveaux risques.

Le document de l'Eiopa pointe une montée du risque politique en Europe, qui en semblait protégée jusqu'à une date récente. Il recouvre une grande variété d'éventualités, tels que les conflits possibles entre pays, les menaces terroristes, les problèmes liés à l'immigration et les tensions internes avec des effets possibles à l'extérieur. Dans ce cadre le rapport évoque naturellement le vote en faveur du Brexit et les conséquences pour l'Europe de l'élection de Donald Trump. Mais il s'inquiète également des poussées populistes dans plusieurs pays (France, Pays-Bas, Italie, Europe centrale).

Si le risque politique influence le cadre général d'exercice de l'activité d'assurance, d'autres risques pointés par l'Eiopa, comme le terrorisme et les cyber-attaques sont plus spécifiques mais extrêmement préoccupants. Ils sont plus complexes que d'autres à évaluer en raison du manque de données historiques, du haut degré d'imprévisibilité ou de la rapidité avec laquelle certains évoluent.

En cas d'actes terroristes il est possible a posteriori d'identifier les auteurs, leurs motivations et dans une certaine mesure de savoir comment les attaques ont été planifiées. Mais ces dernières sont presque impossibles à prévoir tout en ayant un impact humain et matériel colossal. L'énorme charge potentielle pesant sur les assureurs a conduit à la mise en place de dispositifs gouvernementaux d'assurance, surtout après le 11 septembre 2001 aux États-Unis : ils diffèrent selon les pays en fonction de ce qu'ils couvrent et de leur caractère plus ou moins contraignant. Dans un environnement qui reste très incertain, le secteur doit aussi s'adapter à de nouvelles demandes : ainsi sur le plan matériel, l'assurance anti-terrorisme, relevant du segment « violence politique », se focalisait

Chronique Internet

Déferlement géant d'un *ransomware* vicieux

Jean Lasar

Les services de sécurité informatique sont à nouveau sur les dents après l'émergence d'un nouveau *ransomware* qui s'est diffusé comme une trainée de poudre ce mardi sur au moins 12 000 ordinateurs de plusieurs grandes multinationales dont le géant pharmaceutique Merck, la firme alimentaire Mondelez, le publicitaire WPP ou encore le transporteur de conteneurs Maersk : 80 grands groupes seraient concernés. Comme WannaCry, qui avait infecté des dizaines de milliers de machines en mai, ce nouvel *malware* s'appuie sur des « exploits » mis au point et utilisés par la NSA et qu'un collectif de hackers connu sous le nom de « Shadow Brokers » a mis sur la place publique en avril. Le *malware* demande de transmettre une preuve de paiement de l'équivalent en bitcoins de 300 dollars à une adresse email pour débloquer les fichiers du système infecté. On se souvient que WannaCry avait été stoppé net grâce à un informaticien britannique anonyme qui, ayant repéré que le code faisait appel à une URL non occupée, avait eu l'intuition d'acheter le nom de domaine correspondant, activant ce faisant un interrupteur (« killswitch ») intégré dans le code pour permettre à ses auteurs de le désactiver à distance.

Le *malware* de cette semaine ne contient pas de « killswitch » de ce genre. Pire, après que l'adresse email indiquée dans le message de demande de rançon (une méthode inhabituelle pour ce type de *malware* en raison de sa vulnérabilité) a été désactivée, les entreprises qui souhaitent payer cette somme pour obtenir le déverrouillage de leurs fichiers sont privées de cette solution. Elles vont donc devoir attendre que les firmes de sécurité terminent leurs analyses et diffusent des kits de désinfection. Contrairement à Petya qui l'avait précédé, ce *malware* crypte la totalité des fichiers d'un système après avoir forcé un redémarrage, ce qui explique l'instruction donnée aux employés du cabinet juridique DLA Piper de débrancher et éteindre tous leurs ordinateurs.

Les premiers descriptifs des exploits contenus dans le *malware* et de leur modus operandi suggèrent que les auteurs de cet assemblage n'ont rien laissé au hasard et que leur motivation première était de semer le chaos et la destruction plutôt que de maximiser leurs gains. L'infection est semble-t-il partie d'Ukraine, partant de la mise-à-jour d'un logiciel de comptabilité appelé MeDoc. Ce qui frappe est l'agilité du cocktail de dispositifs malveillants, qui utilise certes des vulnérabilités identifiées de Windows mais semble ensuite capable de se propager à l'intérieur du réseau infecté, de voler des bases d'identifiants d'utilisateurs, ce qui permet aux machines infectées de s'en servir pour continuer de propager l'infection. Celle-ci se manifestait par des sites web injoignables (c'était le cas pour WPP), tandis que Maersk a signalé qu'une partie de ses réseaux informatiques était inopérant.

Du fait de son analogie avec un *ransomware* précédent appelé Petya, celui-ci a été appelé dans un premier temps « PetyaWrap » par certains analystes. Depuis, le consensus est qu'il s'agit d'un tout autre programme. Tous semblent d'accord sur un point : c'est la puissance des outils de la NSA diffusés en avril qui a favorisé cette récente série d'assauts informatiques, en donnant à des hackers relativement peu experts les moyens d'assembler des dispositifs sophistiqués capables d'infliger des dégâts considérables. Le chercheur en sécurité informatique Kevin Beaumont a commenté sur Twitter que, selon toute apparence, l'équipe qui l'a mis au point « disposait d'un budget de développement ». L'Ukraine a été particulièrement affectée, y compris les dispositifs de surveillance de la radiation à la centrale de Tchernobyl. Mais la Russie, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, la France, l'Inde et les États-Unis ont eux aussi été touchés.

classiquement sur les dommages aux biens. Mais les attaques évoluent et causent souvent des dégâts d'une autre nature, comme le manque-à-gagner lié aux interruptions d'activité, aux retards ou annulations d'évènements ou de commandes, les PME étant particulièrement vulnérables car elles pensent peu à se protéger contre ce type de risques.

Un autre risque qui gagne en importance et qui pose même davantage de problèmes aux assureurs est celui des cyber-attaques. Leur niveau de sophistication a augmenté et elles ne se limitent plus à des vols de données ou d'argent mais touchent aussi les systèmes de gestion d'infrastructures stratégiques ou de transport. Elles peuvent avoir des motivations politiques ou idéologiques, et sont souvent difficiles à attribuer, une caractéristique qui facilite leur prolifération. On assiste ainsi au développement des « extorsions crypto-virales » comme celle qui consiste à bloquer des ordinateurs et l'accès à des

fichiers, qui ne pourront être récupérés que contre le paiement d'une rançon. Une autre forme consiste à prendre en otages les données privées et confidentielles de la victime, sous la menace de les rendre publiques à moins de payer une certaine somme.

Le cyber-risque est difficile à quantifier et à tarifier, car il est relativement récent : le calcul de la probabilité d'évènements futurs ne peut guère s'appuyer sur les évènements passés, par manque d'historique suffisant et à cause de l'imagination sans bornes des criminels. En conséquence les primes pour s'assurer contre les cyber-attaques sont élevées et la couverture des risques est limitée, les assureurs imposant des termes et conditions restrictifs pour éviter des pertes trop élevées, d'autant qu'ils doivent engager des coûts pour se protéger eux-mêmes contre de telles attaques. La masse énorme de données confidentielles qu'ils détiennent en fait une cible de choix pour les hackers.

Die kleine Zeitzeugin

F mit Sternchen



Sie nehmen Bückinge und Kratzfüße entgegen

Michèle Thoma

F mit Sternchen, den Großherzog! Ja, denkt sich die Alte, die so LalaLinke, gut, ihr jungen Menschen, dass es euch gibt, eine muss es ja sagen. Gut dass ihr Antipartys macht und Antisprüche klopft, auch wenn sie anspruchsvoll sind, noch nicht spruchreif. *No nation, no border*, manchmal, wenn es gerade knallt, nicht weit weg, freuen sich auch ältere Linke, dass Menschen in Uniformen sich hinstellen und eventuell den Weg verstellen. Das Kapital ist volatil, das Motto der Kapitalverbrecher längst schon *No nation, no border*. Wer aber in etwas großzügigeren Zeiträumen unterwegs ist, dem muss irgendwann ein Licht aufgehen, die Sprüche sind einfach gut.

Einst war Nationalfeiertag einfach ein National*frei*ertag, wie die katholischen Freiertage. Wer Geld hatte war sonstwo, wer keins hatte, schlief lange und schaute Serien. Rote Löwen waren für die, die einen Vogel hatten, die anderen gingen mit dem Hund spazieren oder mit ihrer Maus. Viele merkten nur daran, dass die Geschäfte zu waren, dass Nationalfreiertag war. Wirklich Motivierte fuhrten wirklich in die Stadt, wegen dem Freudenfeuer, das immer wieder ins Wasser fiel. Sie lagerten zwischen Gänseblümchen unter einer der Selbstmörderbrücken, um sich am Himmel aufblühende Sternensträuße reinzuziehen. Dann trollten sie sich heim. Jetzt ist Party, ziemlich überall, megasuper, Cool & Kotz, Alkoholleichen pflastern die Avenuen. Großherzogs schmeißen eine Gartenparty.

Die großherzoglichen Werbedarsteller sind im Dauereinsatz, Großherzog-Muffelinnen kriegen sie auf allen Kanälen und im Mainstream serviert. Die Monarchie-Nonstop-Serie ist beruhigend wie Kuba-Fernsehen. *Old school* oder nationalistisch ist sie aber gar nicht, welt- und geldoffen wie wir sind. Je nach Szene und Zielgruppe sind die Hauptdarsteller_innen todernst und gefasst, dann wieder *royal relax*. Während des nationalen Hyperhypes wechseln sie das Kostüm und die Kostümierung mehrmals am Tag, sie marschieren, salutieren, präsentieren, repräsentieren, unter mittelgroßen Tieren. Sie drücken Hände am Fließband, sie nehmen Bücklinge und Kratzfüße entgegen, lassen sich umzingeln, umschleimen, besichtigen und ironisch beäugen. Charmant, jovial, zurückhaltend freundlich oder impulsiv, je nachdem. Das Naturell soll erkenntlich sein, das macht sie natürlich mit all ihren menschlichen Fehlern und Schwächen.

Der Einsatz ist *heavy*, ist das überhaupt noch menschenrechtskonform? Hat die Aristokratie keine Gewerkschaft? Immerhin ist sie unsere wichtigsten Werbeträgerin. Wer winkt schon den Banken zu? Die Selbstdarsteller der Monarchie-Soaps, der Monarchie-Homestorys, des identitätsstiftenden Nationaltheaters spielen die ihnen zugedachten Rollen, dennoch sind sie unmaskiert, authentisch. So authentisch, dass man bisweilen den Eindruck hat, dass sie alles über sich ergehen lassen. Dass sie tot sind. Kurz: Wie große Schauspielerinnen eben.

Oder sind sie gar keine? Sind sie nicht zynisch-realistische Repräsentanten einer Monster-Präsentation, wirklich gut bezahlt, gut logiert, weil es bessere Optionen für sie im neoliberalen Angebot derzeit nicht gibt? Den Pakt bezahlen sie immerhin mit ihrem Leben. Sie müssen Erbprinz und Erbprinzgemahlin spielen und zugleich sein. Es gibt keine Pause in der Werbeserie zur besten Sendezeit mit den besten Einschaltquoten.

Sind sie das, was sie darstellen, vielleicht wirklich, in echt, mit Leib und Seele, und glauben sie daran?

Und gibt es jemand, der sonst noch „daran“ glaubt? Zur Gartenparty bei Großherzogs werden die *forces vives* der Gesellschaft geladen. Sie wissen, dass sie spielen, und sie wissen, dass das Volk, wer auch immer das ist, es auch weiß. Der Staat spielt Hofstaat. Die Monarchie-Deko ist eine geile Deko, die optimale Kulisse für den coolen Staat. Was gibt es hinter der Deko?

Pop-Monarchie, Post- und Partydemokratie, das Autovolk zuckt die Achseln. Spielt es noch mit? Wie lange noch?

Gut, dass die Jungen Linken Antipartys machen.

Abseits dieses Affentheaters.

Zu Gast

Neoliberaler Umbau

Ali Ruckert

Bei der zweiten Runde der Parlamentswahlen in Frankreich, an welcher 57 Prozent der wahlberechtigten Franzosen nicht teilnahmen, während knapp sieben Prozent weiße Stimmzettel in die Wahlurnen warfen, errang die Bewegung La République en marche von Präsident Emmanuel Macron eine absolute Majorität an Sitzen, obwohl weniger als ein Fünftel der zur Wahl berechtigten Franzosen deren Kandidaten wählte.

Das macht nicht nur die geringe gesellschaftliche Verankerung der Kandidaten Macrons deutlich, von denen die meisten aus der gehobenen Mittelschicht kommen, sondern wirft auch ein bezeichnendes Licht auf die bürgerliche Demokratie, die dem Anspruch, den sie vorgab zu haben, ohnehin nie gerecht wurde, aber inzwischen zu einer regelrechten Karikatur ihrer selbst wurde.

Das betrifft nicht nur den Wahlvorgang, sondern auch den Umstand, dass die Strategen der Großbourgeoisie, denen es gelang, die wirtschaftsliberalen Vertreter des bürgerlichen Lagers und die Rechtssozialisten mit Erfolg hinter Macron zu versammeln und die Kandidaten der République en marche, die von Unternehmern und Führungskadern durchsetzt sind, als „Modernisierer“ zu verkaufen, sich demnächst kaum noch Mühe geben müssen, die Dominanz der Kapitalinteressen zu kaschieren.

Die Kapitalkreise und die reichen Familien, die Sponsoren von Macron sind und seine Parlamentarier ins Amt hieften, wollen selbstverständlich recht schnell eine Dividende einfahren.

Sie haben berechnete Erwartungen, dass Macron die Steuersenkungspolitik zugunsten des Groß-

Ali Ruckert ist Präsident der Kommunistischen Partei Luxemburgs

kapitals und der Banken, die er bereits als „sozialistischer“ Wirtschaftsminister vorangetrieben hatte, fortsetzen wird. Aber das ist nur ein Teil des Projektes, denn in Wirklichkeit geht es um nicht mehr und nicht weniger als um die neoliberale Umgestaltung Frankreichs, die Flexibilisierung der Arbeitsverhältnisse, die „Reform“ der Sozialversicherungen und – nach 17 Teilreformen zwischen 2000 und 2013 – um die weitere Demonstrierung des Arbeitsrechts. Dabei greift Macron auf Regierungsdekrete zurück, um den neoliberalen Umbau zu beschleunigen.

Dazu gehört, dass die rechtlichen Zustände noch unübersichtlicher gestaltet und zwischen den „Sozialpartnern“ ausgehandelte Betriebsvereinbarungen Vorrang vor den Branchenkollektivverträgen und letztlich auch vor dem Arbeitsgesetzbuch haben sollen. Dazu zählt auch, dass die innerbetrieb-

liche Gewerkschaftsarbeit und die Bewegungsfreiheit der Gewerkschaften eingeschränkt und die CGT dort, wo sie dem Klassenkampf nicht abgeschworen hat, zerstört werden soll.

Dieses langfristige Projekt der französischen Großbourgeoisie konnte bisher – trotz aller Bemühungen – nicht zur vollen Zufriedenheit der Unternehmerklasse durchgesetzt werden.

Man darf gespannt sein, ob und in welchem Maße das nun erfolgen, beziehungsweise verhindert werden kann. Denn einerseits gelang es bisher, breite Kreise der Lohnabhängigen zu entmutigen, gleichzuschalten oder unter den Einfluss der LePen-Faschisten zu bringen. Andererseits könnte sich rasch zeigen, dass der Linkspopulist Mélenchon mit seinem Alleinvertretungsanspruch auf der Linken, aber ohne revolutionäres Programm, nichts weiter ist als ein französischer Abklatsch von Tsipras und Syriza, dazu da, die Kommunisten klein zu halten und mit dem Ziel, im Rahmen des bestehenden Systems den Platz der alten Sozialdemokratie einzunehmen, die bestehenden Besitzverhältnisse in der Wirtschaft nicht anzutasten und die kapitalistischen Ausbeutungsverhältnisse-se nicht abzuschaffen, sondern zu „zivilisieren“, wie das in einer Reihe von europäischen Ländern der Anspruch der „Linken“ ist.

Wohin das führt, sehen die geschröpften griechischen Arbeiter und Rentner gerade, die ihre Hoffnungen, die sie in Tsipras gesetzt hatten, mit Lohn- und Rentenkürzungen und mit dem Ausverkauf gewinnträchtiger griechischer Betriebe an das ausländische Finanz- und Großkapital bezahlen müssen.

Karawanserei

Hunger

Den Kuchen der Mutter in gerechte Portionen zerteilt, so kann jeder überleben. Nur der Jüngste schreit immer noch. Er kam eben erst zur Tür herein. Einen Namen hat er noch nicht, aber blutige Hände, was niemand sich so richtig erklären kann. Ganz davon abgesehen, dass man mit sattem Bauch auf Erklärungen durchaus verzichten kann. Es ist die braune Geleemasse, die man ihm zur Begrüßung vom Körper gekratzt hat, eine schmerzhaft Angelegenheit. Und nicht immer steht Rettung in Aussicht.

Man denkt ans Fortlaufen, doch der Wille ist nicht stark genug. Stattdessen bedient man sich ein zweites Mal. Mit einem schuldvollen Blick in die Richtung des Jüngsten, der immer noch schreit, aber inzwischen fast schon aussieht wie ein richtiger Mensch. Oder wie ein alter, aristokratischer Holländer, der an einer mysteriösen Krankheit leidet. Das Alphabet gerät ihm noch unentwegt durcheinander. Und die Feder des Federführenden sendet winzige Blitze aus, je nachdem, in welchem Winkel er den Füller zur Sonne hält. Zumindest das lässt sich leicht korrigieren, hoffentlich.

Außerdem gibt es Tage, an denen einem wenigstens ein herzhafter Schrei gelingt. Wer genugsam ist, kann sich selbst an einem richtig geschlossenen Fenster erfreuen, an zugezogenen Gardinen. Diese Gelegenheit aber bietet sich nicht jedem. Dann hat man statt nahrhaftem Kuchen

Es gibt Tage, an denen einem wenigstens ein herzhafter Schrei gelingt



Alter Holländer vielleicht, dem der Appetit schon lange vergangen ist

L'arrêt Berlioz c/ Luxembourg de la Cour de justice de l'Union européenne du 16 mai 2017

Informations « vraisemblablement pertinentes »

Jean-Luc Schaus

Un arrêt récent rendu dans le cadre de la problématique de l'entraide administrative internationale en matière fiscale par la Cour de justice de l'Union européenne le 16 mai 2017, « Berlioz » est remarquable pour plusieurs raisons. Cet arrêt précise l'interprétation qu'il y a lieu de réserver à la notion de droit à un procès équitable. Il s'agit par ailleurs d'une démonstration de l'effet concret et pratique de l'autorité du droit de l'Union européenne (« Bruxelles ») de plus en plus tentaculaire sur les affaires luxembourgeoises.

Rappelons les faits du dossier. Sur demande du fisc français, le directeur des Contributions avait le 16 mars 2015 adressé à une société luxembourgeoise (Berlioz Investment Fund), une injonction de remettre des documents et informations, avec l'intention de transmettre ceux-ci au fisc français. Le délai accordé à Berlioz était d'à peine plus d'un mois. Les informations demandées étaient très détaillées. En effet il était demandé à Berlioz de fournir un dossier complet d'informations concernant toute son activité et ses infrastructures au Luxembourg, comme par exemple, la surface de ses bureaux, son équipement informatique, son contrat de bail, la liste de ses salariés, les participations de sa société mère, le nom de ses actionnaires, et la valeur comptable de certains titres.

Suite à cette demande, un peu plus d'un mois plus tard, le 21 avril 2015, Berlioz fournit beaucoup d'informations, mais refusa d'indiquer les noms de ses actionnaires en développant des arguments de droit fiscal français, pour conclure que cette information, si elle était fournie, ne pouvait pas avoir d'impact sur la position fiscale française et ne pouvait donc pas être pertinente pour l'établissement de l'impôt en France.

Vingt-quatre heures après ledit courrier de refus partiel motivé de Berlioz, donc le 22 avril 2015, le directeur des Contributions, sans s'attarder sur la motivation du refus, répondit que Berlioz disposait encore d'une semaine pour fournir les informations en question, faute de quoi il infligerait une sanction administrative jusqu'à un montant de 250 000 euros. Un peu plus d'un mois plus tard, donc le 18 mai 2015, le directeur des Contributions ordonna à la société luxembourgeoise de payer une amende de 250 000 euros pour avoir refusé de fournir les coordonnées de ses actionnaires.

Le montant de l'amende invita bien sûr Berlioz à se pourvoir en justice. S'en suit une dispute devant les juridictions administratives luxembourgeoises. Dans le cadre du recours, Berlioz contesta à la fois la sanction administrative, astronomique, et la décision du directeur des Contributions directes d'enjoindre la société luxembourgeoise à fournir les informations en question, dont la légalité était contestée.

Il s'agissait d'explorer la validité et les limites du droit de l'Administration des contributions luxembourgeoise, quand elle agit sur instruction d'un fisc étranger, de pénétrer dans la sphère privée des justiciables, et de demander des informations sous le prétexte (affirmé par le fisc étranger) que ces informations sont « vraisemblablement pertinentes » à l'établissement de l'impôt ou à la lutte contre la fraude fiscale, et si dans un tel scénario, le détenteur des informations pouvait contester ces injonctions en justice.

D'un point de vue de la procédure judiciaire, « Berlioz » commença par un recours en réformation de la décision de l'Administration des contributions devant les juridictions administratives luxembourgeoises. Ce recours fut rejeté, car en effet, la loi l'interdit de façon très claire depuis 2014. Appel fut interjeté. La Cour administrative d'appel, saisie du dossier, choisit de poser une question préjudicielle à la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), pour vérifier la conformité de la loi luxembourgeoise par rapport aux traités européens.

Dans son jugement du 17 mai 2017, la CJCE a constaté que le droit luxembourgeois était illégal sur plusieurs points. Entre autres, dans sa rédaction actuelle, le droit luxembourgeois viole clairement le principe du droit à un procès équitable. La décision mérite d'être analysée en détail.

Rappelons les tenants et aboutissants de la législation luxembourgeoise. Une loi du 31 mars 2010 approuva plusieurs conventions bilatérales contre la double imposition, et puisque le choix politique de supprimer le secret bancaire avait été inscrit dans lesdites conventions, cette loi de 2010 introduisit en même temps une procédure d'entraide et d'assistance administrative en matière de fiscalité directe afin d'appliquer les règles en question. Ladite loi de 2010 décrit dans quelles conditions et limites l'Administration des contributions luxembourgeoise peut assister une administration fiscale étrangère sur demande. Elle prévoyait bien un recours devant les juridictions administratives, se bornant à raccourcir les délais normalement prévus en matière administrative.

Quelques années plus tard, le législateur luxembourgeois changea ce principe. Par l'article 6(1) de loi du 25 novembre 2014, le législateur a en effet, supprimé la possibilité de tout recours, ce qui était une petite révolution alors que l'on pouvait croire jusqu'alors que le contrôle par les juridictions administratives des décisions administratives ne pouvait connaître aucune exception, étant corollaire de la notion d'État de droit. Il faut savoir que les règles luxembourgeoises sont les mêmes pour les demandes administratives provenant de tous les pays, inclusivement des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne. Selon la loi de 2014, si par exemple, le fisc d'un État étranger avec lequel le Luxembourg a une convention de double



Comment se défendre contre une pêche d'informations ?

imposition (donc bien sûr un pays comme la France, mais aussi par exemple, des pays comme la Russie, la Chine ou encore le Qatar) demande à l'administration fiscale luxembourgeoise de procéder à une pêche d'informations auprès d'une société ou d'une personne physique luxembourgeoise, et que l'administration y fait droit, dans ce scénario, la personne visée n'a selon la loi de 2014, aucun moyen de se défendre ou de faire contrôler la légalité de cette demande ou de la démarche de l'administration fiscale luxembourgeoise.

Le justiciable n'est pas non plus protégé par la législation sur la protection des données. Pour la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données, et le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, dont l'adaptation au droit luxembourgeois fait actuellement l'objet du projet de loi n° 5554, la fiscalité est un des « motifs importants d'intérêt public », qui permettent jusqu'à une certaine limite de déroger aux règles de protection des données à caractère personnel.

Le projet de loi n° 6680 ayant abouti sur la loi du 25 novembre 2014 a fait l'objet de vifs débats à la Chambre des députés. Dans son intervention à la Chambre des députés du 4 novembre 2014, le ministre de la Justice affirmait que les moyens de défense des contribuables étaient en réalité préservés, ces derniers n'ayant qu'à se pourvoir devant qui de droit, dans l'État d'origine de la demande d'informations. Le fait que quand il ordonne la production d'informations, le directeur des contributions est à la fois juge et partie (puisque le directeur émet d'abord une injonction de fournir les informations, ensuite une amende), était selon le ministre de la Justice, également un faux problème, puisqu'un recours était possible contre une éventuelle amende.

Le Conseil d'Etat, à l'époque, dans son avis, se souciait surtout des « accusations et doutes latents quant à la volonté du Luxembourg de coopérer activement et sans restrictions à la mise en place d'un système financier global marqué par la transparence, une moralisation grandissante de la vie des affaires, et la suppression des moyens facilitant l'évasion fiscale ».

Depuis longtemps la jurisprudence de la CJCE admettait que, corollaire de la primauté du droit de l'Union sur le droit national, le respect des droits fondamentaux faisait partie des principes généraux de l'ordre de l'Union qu'il lui appartenait de faire respecter. En témoigne par exemple, C29/69, « Stauder », une jurisprudence qui date du 12 novembre 1969. Ce qui a changé c'est que depuis l'entrée en vigueur du traité du 13 décembre 2007 de Lisbonne, le Traité sur l'Union européenne (article 6) donne explicitement une valeur contraignante à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000, codifiant ainsi des règles qui existaient en fait déjà auparavant. La Charte est un ensemble de règles de protection des droits des individus, similaire mais pas identique à la Convention européenne des droits de l'Homme. Parmi ces droits, par exemple la protection du droit de propriété, la protection des données à caractère personnel et le droit à un procès équitable.

L'intérêt pratique de la Charte est que son champ d'application est beaucoup plus large que celui de la Convention européenne des droits de l'Homme, dont le principe du droit à un procès équitable ne s'applique, au vu de son article 6 §1, qu'aux matières civile et pénale. Voir en ce sens, un arrêt du 12 juillet 2001 « Ferrazzini c. Italie », requête n° 44759/98. À l'inverse, selon l'article 51 de la

La décision du 16 mai devrait fournir aux autorités luxembourgeoises un moyen de contrer les pressions plus ou moins justifiées qu'elles subissent de la part des autres États ou d'organisations internationales

Charte des droits fondamentaux celle-ci s'applique à l'action d'un État-membre de l'Union chaque fois que celui-ci met en œuvre le droit de l'Union, comme par exemple, en exécutant ses obligations découlant d'une directive ou d'un règlement communautaire. La Charte ne s'applique pas en dehors de telles situations (selon l'arrêt de la CJCE du 26 février 2013, « Fransson Åkerberg », C-617/10).

La Charte ne s'impose pas seulement au droit fiscal. Au Luxembourg, une grande partie du droit des affaires, tel que le droit bancaire et financier, mais aussi le droit de l'aviation ou de l'énergie, ou par exemple le droit des marchés publics sont fortement imprégnés de droit communautaire. Pour toutes ces matières, la Charte doit être respectée par le Luxembourg et ses institutions.

De l'affaire « Berlioz », plusieurs enseignements peuvent être retenus. D'abord, dès qu'une directive crée des obligations pour le justiciable, et que la loi de transposition de la directive prévoit des sanctions, pécunières par exemple, le législateur luxembourgeois doit prévoir un mécanisme de recours, qui ne peut simplement se limiter à la contestation de la sanction, mais doit porter sur la décision prise par l'administration dans son ensemble, à savoir ici, la demande d'informations. Un administré, tel que Berlioz, peut réclamer la protection contre des interventions de la puissance publique dans sa sphère privée. Il faut un moyen de contrôle de cette intrusion, qui n'est légitime que jusqu'à une certaine limite. La CJCE applique dans ce contexte sa jurisprudence abondante conçue dans le cadre du contrôle de la légalité d'enquêtes de la Commission en matière de droit de la concurrence. L'enjeu est d'actualité mais certainement pas nouveau.

Dans « Berlioz », il était question de la « pertinence vraisemblable » des informations demandées au justiciable dans une procédure d'entraide administrative en matière fiscale. Les accords internationaux prévoient en général que le Luxembourg doit exécuter des demandes d'informations s'il s'agit d'informations « vraisemblablement pertinentes » pour une procédure fiscale dans l'État d'origine de la demande. Il y a donc un critère qualitatif que la demande doit remplir.

Or, le législateur luxembourgeois, en interdisant tout recours contre la demande, empêchait de ce fait que ledit critère soit effectivement appliqué, ou bien que son application puisse être contrôlée. Bien sûr, l'on comprend bien que l'administration fiscale luxembourgeoise ne veuille pas se retrouver « entre le marteau et l'enclume », étant attaquée d'un côté (au niveau politique) par une administration fiscale étrangère (et par des organisations internationales telles que l'OCDE), et de l'autre côté (au niveau procédurier) par le justiciable. L'arrêt de la CJCE prend ce dilemme en compte puisqu'il admet que l'Administration des contributions doit jusqu'à une certaine limite pouvoir faire confiance à l'autorité requérante. Il faut donc une vérification, sous le contrôle des juridictions administratives luxembourgeoises, que les « informations n'apparaissent pas, de manière manifeste, dépourvues de toute pertinence vraisemblable ».

Qui dit procès équitable, dit aussi principe d'égalité des armes. Dans une procédure judiciaire, chacun doit avoir accès aux mêmes pièces, sur base desquelles l'on demande une décision du magistrat. La CJCE condamne un autre élément de la pratique administrative luxembourgeoise : le fait d'interdire l'accès de la personne visée par la demande d'informations à la demande d'information originaire, et l'opacité qui s'en suit. Ici aussi, la CJCE essaye de trouver un compromis, en affirmant que la remise de cette information n'est pas absolument nécessaire s'il y a les informations essentielles, à savoir l'identité du contribuable concerné et la finalité fiscale des informations demandées. Par contre, si aux yeux du juge administratif luxembourgeois cette information minimale ne suffit pas pour appréhender le dossier, l'information supplémentaire que le juge demandera à l'administration devra également être remise à la personne visée.

En guise de conclusion, si l'arrêt de la CJCE du 16 mai 2017 est un revers pour le Luxembourg, auquel il s'impose, ce résultat n'ayant été anticipé à l'époque, ni par le gouvernement dans son projet de loi ni par le Conseil d'État dans son avis, cette décision judiciaire devrait fournir aux autorités luxembourgeoises un moyen de contrer les pressions plus ou moins justifiées qu'elles subissent de la part des autres États ou d'organisations internationales, telles que l'OCDE.

Jean-Luc Schaus est avocat à Luxembourg.



tablo

La dernière fois que Camille était venue au Luxembourg, en 2012 à la Philharmonie, elle avait ému aux larmes avec son spectacle très intimiste, centré sur sa nouvelle maternité et la joie de vivre. Depuis, elle a quitté Paris pour s'installer en Provence et revient avec un nouveau disque, *Ouï* (participe passé de ouïr, entendre et homophone de oui), qu'elle présentera jeudi prochain, 6 juillet, au Neimënster (organisation : Atelier). Comme à son accoutumée, elle a préparé le spectacle avec la chorégraphe sud-africaine Robyn Orlin, invitant à une danse rituelle dans un espace rond. Avec chaque nouveau disque, Camille va plus loin dans sa recherche des sons produits par sa voix à capella et des effets de *human beatbox*. *Le Monde* a salué le croisement de « concept et instinct, intellect et sensualité » à l'ouverture de la tournée (entrée : 41 euros). jh

Art contemporain



Angleterre, année zéro

Les images de l'artiste greco-britannique Mikhail Karikis dans *Ain't got no fear* (2016-17, photos extraites du film) ont quelque chose du mythique *Allemagne année zéro* de Roberto Rossellini (1947). Sauf qu'ici, ce n'est pas la Deuxième Guerre mondiale qui a réduit le paysage en ruines, mais la guerre économique, la libéralisation et la désindustrialisation. Karikis a travaillé avec des adolescents qui habitent l'Isle of Grain, au sud-est de l'Angleterre. Les garçons contemplent les ruines de l'industrie qui, jadis, fit vivre leurs parents – et tentent de se réapproprier ce paysage par la musique. Karikis a utilisé le même procédé en Italie, où il a mis en scène des enfants dans un village ouvrier abandonné en Toscane, pour *Children of the unquiet*. Les enfants y professent la qualité révolutionnaire de l'amour. Ces deux films seront au centre de *Love is the institution of revolution*, la première exposition monographique de l'artiste grec en Europe occidentale, qui s'ouvrira ce soir, vendredi 30 juin, à partir de 18 heures au Casino Luxembourg (films disponibles sur : mikhailkarikis.com). jh

Luxemburgensia



Le plan social

Dans son nouveau roman, Gaston Carré, rédacteur au *Luxemburger Wort*, décrit une réalité rarement évoquée dans les colonnes du vénérable quotidien conservateur : comment les salariés d'une entreprise en difficulté vivent au jour le jour l'arbitraire des plans sociaux, la peur du licenciement, les économies mesquines, les formations humiliantes, les oukases internes, les consultants externes, les jeux de pouvoirs, le manque de solidarité face aux directions emmurées... Il parle de son propre journal touché de plein fouet par la crise de la presse, qui, après des décennies d'insouciance, a tout essayé pour reconquérir les annonceurs et les lecteurs : le *web* et le gratuit, le *news room* et le *cross media*, le doute du PCS, les éditions régionales, les changements de format et de direction. Les collègues et amateurs de romans à clef s'amuseront à démasquer les protagonistes. En tant que responsable des pages culturelles, le héros de l'histoire nous parle aussi de théâtre, du Festival de Cannes et du Mudam pour se plaindre du « nivellement vers le bas » que subiraient aussi bien la culture que la presse. Peut-être qu'il n'a pas tout à fait tort dans un livre dont la photo de couverture est fournie par Shutterstock. Heureusement que l'histoire finit bien quand l'auteur et son héros s'inclinent devant leur nouveau directeur. rh.

Gaston Carré : *Page blanche*, Éditions Saint-Paul, Luxembourg, 2017, 303 pages, 20 euros

Architecture



Perla architektury

Comme Bohdan Paczowski, dont il est le cadet d'un quart de siècle, San Berbec est un architecte polonais qui a fait carrière au Luxembourg – sans jamais arrêter de travailler en Pologne. Après avoir été associé de Paul Bretz, il a ouvert son propre bureau en 1988. Depuis, il réalise toutes sortes de constructions, dont beaucoup de maisons unifamiliales, transformations et extensions. Un de ses plus grands projets au Luxembourg est peut-être le Lycée technique Nic Biever à Dudelange (photo : stanberbec.lu) et ses nombreuses extensions. Danielle Igniti consacre, à partir de demain, samedi 1^{er} juillet, une exposition aux dessins et maquettes de Stan Berbec, sous le titre *Dessins, desseins* (vernissage à partir de 11h30). Le Luca (Luxembourg centre for architecture) profite de l'occasion pour également inviter l'architecte, si discret par ailleurs, afin de parler de son travail : jeudi 13 juillet à 19 heures, il donnera une conférence à la Banque de Luxembourg sous le titre *Histoire, politique et architecture*. jh

Scènes



Festín nu, festín cru

Alors que, l'un après l'autre, les théâtres autochtones mettent la clé sous le paillason – pas définitivement, mais pour sévader, au festival d'Avignon, à la Ruhrtriennale ou dans leur jardin –, le Kasemattentheater profite de la clôture de sa saison pour nous proposer encore deux soirées qui s'annoncent dionysiaques, ce soir, vendredi 30 juin, et demain, samedi 1^{er} juillet. On ira ainsi en premier assister à la soirée anniversaire des éditions Hyde, qui fêtent leurs cinq ans. Car, oui, « malgré la crise économique, malgré Kindl et malgré internet », les éditions fondées par amour des mots par Ian de Toffoli, Luc Schiltz et Pitt Simon continuent leur bonhomme de chemin. À 20h30 ce soir, Tom Nisse lira des extraits de son dernier livre, *Une vérification des origines*, qui paraîtra par la même occasion (chez Hyde, s'entend). Il sera « accompagné par différents caméos de stars de la littérature » promet Ian de Toffoli. La soirée sera ensuite ouverte à la fête, « jusqu'à ce qu'on nous foute dehors ».

Demain, samedi, sera l'occasion de découvrir deux nouvelles créations scéniques. À 19 heures, Anouk Wagener, jeune actrice qui vit et travaille entre Luxembourg et Berlin, présentera *Annie*, un monodrame qu'elle incarne dans la mise en scène de Jens Blum. *Annie* est initialement une pièce de Thomas Melle, qui raconte la disparition d'une adolescente par les yeux de son entourage. Wagener a voulu rendre un corps à cette jeune fille et inverse la narration : et si, cette fois, Annie racontait pourquoi elle a vraiment disparu et ce qui lui est arrivé ? L'actrice a pu adapter le texte avec l'accord de l'auteur. Le contraste avec la suite du programme de la soirée ne pourrait être plus grand : À 21h30, la même scène accueillera Jupp Gudenburg. L'homme, un bon vivant comme l'avait montré Claude Lahr dans *De Jupp oder dei wonnerprächtig Lichtegeet vum Liewen*, le tout premier épisode de la série *Routwäissgro* sur RTL *Télé Lëtzebuerg* (photo : capture d'écran/RTL) a eu une vie aussi mouvementée que marginale. S'il fut le meilleur ami de Thierry van Werveke, surtout lors de leurs virées nocturnes, il est devenu figurant dans plusieurs films d'Andy Bausch aux côtés de Thierry. Ses *Memoiren aus dem Untergrund* promettent un récit franco, qu'on pourra discuter lors de la fête de clôture qui suivra. jh



Politique



Op e Patt op Arles

Letz'Arles, la première participation luxembourgeoise officielle aux Rencontres photographiques d'Arles, devient de plus en plus concrète. Ces dernières semaines, les professionnels du Centre national de l'audiovisuel et certains de la trentaine d'artistes sélectionnés étaient à la Chapelle de la charité pour installer leurs œuvres, comme ici Armand Quetsch (photo : Armand Quetsch/CNA). La semaine d'ouverture aura lieu du 3 au 9 juillet ; le vernissage du pavillon luxembourgeois le 7 juillet, avec une partie dîner chic pour les invités officiels et une partie bal populaire pour le public (letzarles.com). jh



Manger au musée, suite

À un moment, il était question d'y installer un musée Wercollier, les plans de Steinmetz-Demeyer étaient même déjà prêts, mais le projet a capoté sur une question de succession. Aujourd'hui, vendredi 30 juin, le conseil communal de la capitale aura à voter le projet de restauration et de réaffectation de l'annexe du Luxembourg City Museum (remontant au XIX^e siècle), installée dans la cour du musée. Pour 5,1 millions d'euros, Arlette Schneiders sera chargée d'y aménager des bureaux, une cuisine pour la brasserie et des espaces de réception. jh

Politique culturelle

La montagne de papier du Terres Rouges

josée hansen

Il trouva le commentaire « assez vexant ». Jeudi dernier, 22 juin, notre consœur du *Luxemburger Wort*, Marie-Laure Rolland, n'avait pourtant fait que poser la question qui s'imposa : pourquoi est-ce si long d'élaborer ce *Plan de développement culturel* (PDC) pourtant prévu dans l'accord de coalition DP/LSAP/Verts de décembre 2013, alors que le sauvetage des banques dans la foulée de la crise financière de 2008 n'avait pris qu'une nuit ? « Ce n'est pas comparable », rétorqua, agacé, le secrétaire d'État à la Culture Guy Arendt (DP), que pour sauver les banques, il avait suffi de trouver l'argent nécessaire, mais que la culture, c'était autrement plus complexe. L'ancien maire de Walferdange perd la contenance à chaque fois qu'on fait allusion à son passé d'avocat d'affaires et donc de représentant du monde des finances, alors que depuis son arrivée boulevard Roosevelt, il ne voudrait plus être interrogé que sur les choses de l'esprit.

Jeudi dernier, Guy Arendt et Jo Kox, responsable du suivi des premières Assises culturelles qui se sont tenues il y a un an exactement au Grand Théâtre, ont fait le bilan de l'année écoulée et des 23 « ateliers de jeudi » organisés autour d'une douzaine de thèmes. Ils ont fait ce bilan d'abord devant les députés de la commission de la Culture, puis devant la presse. Demain, samedi 1^{er} juillet, un plus large public sera convié au Mierscher Kulturhaus pour une présentation détaillée ; la transparence tenant très à cœur du ministère de la Culture. « Nous n'avons pas voulu parler d'argent, mais seulement de contenus », souligna Jo Kox, qui se définit lui-même comme « agitateur culturel » lors de cette conférence de presse. Guy Arendt évoqua la feuille de route pour la suite : en juillet 2018 auront lieu les deuxièmes Assises culturelles, où sera présenté un texte martyr d'un PDC, qui sera alors ouvert à discussion et amendé avant d'être adopté au courant de l'année. Soit, avec un peu de chance, juste avant les élections législatives d'octobre.

Si cela prend si longtemps, insista le secrétaire d'État, c'est parce que « pendant trente ans, rien n'a été fait » dans ce domaine. Ce qui est une position anhistorique, faisant abstraction des tonnes de papiers qui ont été produites au ministère, grosso modo depuis Robert Krieps, ministre socialiste de la Culture de 1984 à 1989. Mais même avant Krieps et sa décentralisation culturelle, le ministère « des affaires culturelles » avait publié un relevé de *La vie culturelle au Luxembourg* (Service information et presse, 1977). En 1998, Erna Hennicot-Schoepges (CSV) avait fait réaliser un *Livre blanc de l'infrastructure culturelle au Luxembourg* et les deux années culturelles, de 1995 et 2007, ont à chaque fois été suivies de gros rapports d'experts sur les forces et les faiblesses du secteur culturel au grand-duché. Les projets de loi sur les institutions culturelles (2004), sur les différentes nouvelles infrastructures culturelles (Mudam, Rockhal, Philharmonie...), voire sur le statut de l'artiste (1999, 2014) ont tous été accompagnés de longs argumentaires sur la nécessité de ces lois, dans les exposés des motifs et lors des débats au parlement. Ce n'est donc pas comme « rien » n'avait été fait. Mais soit le ministère de la Culture n'a pas de mémoire, soit ses responsables politiques ignorent volontiers cette histoire. Durant

Le DP et la culture ou l'histoire de la Vierge et de l'enfant. Un commentaire en amont du bilan des Assises culturelles

cette première année de travail, Jo Kox fut donc moins un « agitateur » qu'un bénédic-tin, muni d'un endoscope : s'il a compilé ces gros tas de documents et consulté tout le monde, c'était aussi pour faire un état des lieux.

Le ministre Xavier Bettel (DP) et son secrétaire d'État risquent de se voir reprocher demain, lors de la réunion à Mersch, que le processus, pour participatif qu'il se veuille, n'est que de la poudre aux yeux du secteur culturel. Car rien de concret n'est encore sorti des centaines d'heures de préparations, discussions, concertations et débats réunissant des douzaines de professionnels pendant des heures et des jours entiers. Même le plus ignorant dans la dernière rangée d'une des salles où se tinrent ces débats aura compris qu'une des premières revendications, tous secteurs confon-dus, était la mise en place, par le ministère de la Culture, d'une sorte de « bureau export » pour toutes les disciplines. Pourquoi Bettel et Arendt n'ont-ils pas décidé la création de cet organe, comme il est de leur pouvoir ? En 2009 a ainsi été créé Music:LX œuvrant à l'export de la musique luxembourgeois, sur la simple volonté du responsable du ministère de l'époque, Bob Krieps (LSAP), dont la musique était le dada. Il avait fait venir, à grands frais, Patrice Hourbette pour la diriger. Lasbl, qui est toujours présidée par Krieps lui-même, bénéficie de 550 000 euros de sub-ventions annuelles de la part de l'État et occupe cinq personnes. Les responsables politiques auraient pu développer cette structure ou la copier, mettre un ou deux millions d'euros pour commencer et beaucoup de choses auraient déjà été concrète-ment améliorées pour les artistes. Jo Kox a d'ailleurs fait des recherches sur de telles structures de soutien à l'étranger, Pro Helvetia ou l'Institut français. Il suffirait de *faire* maintenant, de dépasser l'effet d'annonce. La même chose vaut pour l'hypo-thétique Galerie d'art luxembourgeois, qui est l'arlésienne de la mandature Bettel, ou une augmentation du budget consacré à la Culture au-delà des 0,88 pour cent actuels du budget général. *Just do it !*



Belle métaphore pour la franche camaraderie qui règne dans le monde culturel luxembourgeois : Barry Le Va : *Mirror II*, 1969/2017

La manifestation *Bilan des ateliers post-assises culturelles* aura lieu demain, samedi 1^{er} juillet de 9h30 à 13 heures au Mierscher Kulturhaus. La documentation sera ensuite publiée sur culture.lu

Ausstellung

Lichtmalerei

Boris Loder

Einen maßgeblichen Beitrag zur Würdigung der Fotografie als Kunstform leistete die Pionierarbeit Edward Steichens, von dem 44 Fotografien derzeit im Dialog mit Malerei und Skulptur seiner Luxemburger Zeitgenossen unter dem Titel *Time Space Continuum* in der Villa Vauban zu sehen sind. Wird der Name Edward Steichen meist mit der von ihm kuratierten Ausstellung *The Family of Man* in Verbindung gebracht, kommt in dieser Sammlung, die die Photothèque der Stadt Luxemburg 1980 erstanden hat, seine eigene fotografische Arbeit zur Geltung.

Der dialogische Aufbau der Ausstellung entspricht Steichens interdisziplinärem Hintergrund. Er ließ sich zum Lithografen ausbilden und studierte in Paris Malerei, ehe er sich ab 1895 autodidaktisch der Fotografie widmete. Mit den Grenzen des als kunstlos angesehenen Mediums wollte sich der Anhänger des Pictorialismus nicht zufriedengeben. Er inszenierte impressionistische Motive und wählte, etwa mit dem Gummidruck, Reproduktionsverfahren, die seine Bilder der Malerei annäherten. Erklärtes Ziel war die Anerkennung der Fotografie als vollwertige Kunstform im Austausch mit anderen Gattungen.

Einem Austausch zwischen Steichen und dem Bildhauer Auguste Rodin wird in der Villa Vauban Rechnung getragen. Steichens Fotografien des Künstlers und seiner Skulpturen steht eine Replik von Rodins *Denker* gegenüber. Zwar passt der Franzose Rodin nicht ganz in das Ausstellungskonzept, doch basiert dieser Dialog auf einem freundschaftlichen Verhältnis. Zu den Luxemburger Künstlern wie Jean Schaack, Dominique Lang oder Frantz Seimetz können, abgesehen von geografischer Herkunft und zeitlicher Koexistenz, keine direkten Bezüge nachgewiesen werden.



In der Villa Vauban wird u.a. einem Austausch zwischen Steichen und Rodin Rechnung getragen

Nicht direkt ersichtlich ist denn auch die Vergleichsebene zwischen Seimetz' Aktmalereien und Steichens abstrakt fotografiertem Torso mit Weidenvase. Ebenso weist Seimetz' *Rügener Meer* von 1900 außer der landschaftlichen Thematik augenscheinlich keine Ähnlichkeiten mit Steichens düsterer Aufnahme des Lake George aus dem Jahr 1903 auf. Es sind weniger die Motive selbst als deren Reproduktion, die den Dialog ermöglichen. Die körnigen, kontrastreichen Fotografien aus Steichens pictorialistischer Phase sind gekennzeichnet von fließenden Konturen und geringer Schärfe, wodurch sie sich stilistisch den Malereien angleichen.

Auf inhaltlicher Ebene hingegen funktioniert das Zusammenspiel im Nebenraum, wo etwa Lily Undens großformatiges Stilleben eines ausladenden Rosenstraußes in einer bauchigen Vase gegenüber Steichens ähnlich üppigen Details der *Heavy Roses* hängt, einer Fotografie, die stellvertretend für die vielen Blumenmotive des passionierten Pflanzenzüchters steht. Kontrastierende Posen bilden Claus Citos Skulptur *Die Zögerliche* mit verschränkten Armen in kauerner Haltung und Steichens expressive Aufnahme von Thérèse Duncan, die Arme über dem Kopf verschränkt, in der griechischen Landschaft tanzend.

Ohnehin bietet die Ausstellung großartige Einblicke in Steichens Arbeit als Porträtfotograf der *Vogue* in den 20ern und 30ern. Den Aufnahmen von Theodore Roosevelt oder Gerhard Hauptmann fehlt der abstrahierende Look seiner früheren Arbeiten; stattdessen weisen sie mit durchdachter Lichtführung und kunstvoll inszenierten Posen stilprägende Elemente der Studiofotografie auf. Findet man in den Gemälden Pierre Blancs oder Jean Schaacks subtil-nüchterne Posen und Gesichtsausdrücke, wirken Steichens spannungsreiche Inszenierungen avantgardistisch und expressiv, wenn etwa Charlie Chaplin vor seinem überlebensgroßen Schatten posiert oder Marlene Dietrich, den Federhut ins Gesicht gezogen, mit filmischer Dramatik im blumigen Setting posiert. Deutlich wird hier, mit welcher Kunstfertigkeit sich die inzwischen größtenteils zum Massenprodukt verkommene Modefotografie einst von anderen fotografischen Formen absetzte.

Doch auch Steichens kommerzielle Arbeit, wie die Werbekampagnen für Eastman Kodak oder New York Central Railroad, finden sich in der Kollektion. Diese Bilder aus den Dreißigerjahren sowie seine spätere Arbeit für die US Navy unterscheiden sich nun gänzlich von den Unschärfen der frühen Jahre. Die Ausstellung bietet primär einen exzellenten Überblick über die verschiedenen Schaffensphasen Steichens. Die Malereien sind als zeitgenössischer Bezugsrahmen ergänzender, fast schon illustrierender Natur und verdeutlichen die Kunstfertigkeit der Fotografie Steichens.

Jean Schaacks Selbstporträt mit Pinsel und Palette bringt diesen Anspruch direkt zu Beginn des Rundgangs ins Spiel. Ein Selbstporträt Steichens aus dem Jahr 1903, das leider nicht Teil der Samm-

Time Space Continuum in der Villa Vauban bietet einen exzellenten Überblick über die verschiedenen Schaffensphasen Edward Steichens

lung ist, hätte hier einen idealen Verweis auf Steichens Selbstverständnis geboten. Darauf zu sehen: der Fotograf als Lichtmaler mit Pinsel und Palette.

Time Space Continuum – Photographies d'Edward Steichen en dialogue avec la peinture; bis 15.04.2018 in der Villa Vauban; Öffnungszeiten: mo.-so. 10-18 Uhr, mi. bis 21 Uhr, dienstags geschlossen; Eintritt fünf Euro; weitere Informationen: <http://villavauban.lu>

Actualité discographique

Juvénile maestria

José Voss

Passage obligé, aujourd’hui, de tout chef voulant documenter son intérêt pour la musique de son temps, l’œuvre symphonique chostakovienne est en passe d’être aussi à la mode que l’était la mahlérienne il y a une quarantaine d’années.

Nikolaï Malko, qui dirigea la création de la *Première Symphonie* de celui que l’on surnommait le « Beethoven du XX^e siècle », déclara qu’il avait conscience de « tourner une nouvelle page de l’histoire de la musique ». Étonnante réussite de la part d’un compositeur âgé d’à peine 19 ans, l’opus 10 est, en effet, une œuvre hautement originale, quand bien même on y perçoit des réminiscences, d’ailleurs pas toujours bien assimilées, de Prokofiev, de Hindemith, du Stravinski de *Petrouchka*, ainsi que de lointains échos de Tchaïkovski, Mahler et Scriabine. Si cet opus juvénile se présente donc quelque part comme un patchwork d’influences et de styles, il n’en demeure pas moins, parce qu’il est écrit avec l’enthousiasme de la jeunesse par un compositeur dont la valeur n’a décidément pas attendu le nombre des années, qu’il s’agit là d’un coup de maître, dans la mesure où, pour le dire avec les mots d’André Lischke dans la notice, « prime jeunesse » y rime avec « parfaite maîtrise ». Un opus aussi, où, derrière la fièvre de la jeunesse, transparait déjà une ferveur inquiète qui est plutôt l’apanage du sujet mature. Œuvre complexe, par ailleurs, avec ses rappels thématiques entre les différents mouvements, introduits avec un sens aigu de la synthèse – ce qui, dès sa création, a valu à cette première symphonie de Chostakovitch un accueil enthousiaste de la part d’interprètes aussi illustres que Walter, Toscanini et Stokowski.

Avec sa texture erratique, faite de miel et de vinaigre, son alternance singulière de violence, d’ironie, d’humour, de grotesque et de lyrisme déchirant, cette symphonie a tout d’un défi que Gimeno, à la tête de l’OPL, relève, grâce à une battue tour à tour incisive et méditative qui lui permet d’en révéler toute la complexité, et ce, avec un aplomb qui en impose. Dès le mouvement initial, les contrastes sont creusés, les timbres bien ciselés, les bois fruités, les solos instrumentaux (à l’instar du violoncelle dans le troisième mouvement) de fort belle facture. *L’Allegro* qui suit est un *Scherzo*. Pris sur un tempo vif, il met en lumière le savoir-faire de l’orchestre. C’est ludique et très élégamment exécuté. La richesse de la veine mélodique du *Lento* est restituée avec un lyrisme d’autant plus convaincant qu’il refuse un pathos empesé. Quant au vaste *Finale*, il est habité, comme il se doit, d’une fraîcheur juvénile, même si la percussion (Gimeno fut, dans une autre vie, percussionniste au Concertgebouw Orchestra) nous y semble un peu trop présente. En tout cas, les furieux coups de boutoir qui le ponctuent ne manquent pas de cinglant. Aussi ceux qui craignaient que Gimeno et ses troupes nous donnent un Chosta trop policé, trop civilisé, en quelque sorte « pasteurisé », vont-ils vite se raviser, tant le maestro veille à mettre bien en relief la vigueur des rythmes, tout en préservant une certaine légèreté à l’orchestration à la fois savante et transparente.



Gustavo Gimeno

Cerises sur le gâteau symphonique : les huit pièces orchestrales qui complètent l’enregistrement de la pièce maîtresse. Le *Scherzo* op. 1 est l’œuvre d’un pré-adolescent à peine sorti de l’enfance, qui, à treize ans, nonobstant des références patentes – et épatantes – au Tchaïkovski du féerique *Casse-Noisette*, y fait preuve d’une surprenante maîtrise compositionnelle, tout comme le *Scherzo* op. 7, écrit quatre ans plus tard, plus compact, plus abrupt. D’une autre envergure, le *Thème et Variations* op. 3 est un « excellent exercice de style pour ‘se faire la main’ » (André Lischke), où le jeune symphoniste fait montre d’une créativité et d’un sens des couleurs peu communs. Enfin, les très brefs *Cinq fragments pour orchestre* op. 42 de 1935, d’une durée totale d’à peine huit minutes, sont autant d’instantanés fugaces ou haïkaï musicaux qui rivalisent d’inventivité instrumentale et d’audace harmoniques.

Grâce soit rendue à Gustavo Gimeno et à l’OPL qui investissent l’univers du jeune Chostakovitch avec une gourmandise qui saute aux oreilles et une maîtrise qui convainc. Un album superbe. À découvrir et à déguster sans tarder.

Eregistrement réalisé à la Philharmonie de Luxembourg par Kees de Visser. Excellente image sonore. Minutage : 68’33. Livret d’accompagnement anglais-allemand-français. Le CD Chostakovitch est paru sous le label Pentatone. Référence : PTC 5186 622 (2017).

Tanz

„Tanzen allein reicht mir nicht“



Simone Mousset



Anina Valle Thiele

Es klang zu schön, um wahr zu sein: In den 1920-er Jahren sollten Josephine und Claudine Bal mit ihren Tänzen den Luxemburgischen Volkstanz prägen. 1962 gründeten sie das „Ballet national folklorique du Luxembourg“ und tourten damit durch den Balkan, bis sie spurlos verschwanden ...

Die fabelhafte Geschichte der Bal-Schwestern ist der Fantasie von Simone Mousset entsprungen, die für ihre Performance *Bal* vor wenigen Wochen den *Lëtzebuurger Danzpräis* bekam. Die 1988 in Luxemburg-Stadt geborene Tänzerin kann es noch immer nicht glauben. Bis zur Entstehung von *Bal* im Rahmen ihrer Künstlerresidenz im Mierscher Kulturhaus war es ein Weg voller Selbstzweifel. Die junge Choreografin, die in Tanzgruppen mit internationalem Renommee in Russland, dem Libanon und der Ukraine tanzte, musste bei ihren Recherchen quasi bei null anfangen. Zu Beginn stand eine Selbstbefragung. Spreche man mit Menschen in der Ukraine, identifizierten sie sich mit ihrem nationalen Ballett. Es sei wie die Gallionsfigur des Landes. Was aber macht Luxemburg aus? Wie viel Schein steckt im Sein? Bei der Suche nach der eigenen Identität kam sie nicht am „Nationbranding“ vorbei. Dass das Stück sowohl eine Liebeserklärung an ihr Land wie auch ein ironisches Statement zum Marketing der Regierung geworden ist, kann nur verstehen, wer Moussets Gedankengängen folgt...

Während große Nationen wie Frankreich oder Russland auf eine lange und bisweilen prunkvolle Geschichte zurückblicken, auf die sie sich beziehen, habe Luxemburg nie ein „golden age of history“ gehabt. „Hierzulande scheint es mir manchmal so, als dächten viele, wir haben eigentlich nichts, wir sind nichts, wir sind arm an Kultur – und deshalb müssen wir uns jetzt erfinden, damit wir mehr wir werden.“ Letztlich sei es ein tief verankertes Bedürfnis, sich von anderen abzugrenzen. Doch dieses „wir“ in Abgrenzung zu „den Anderen“ sei nicht nur die Basis von Identität, sondern auch die von Kriegen. Wie kann es sein, dass diese Identifikation so stark wird, dass Menschen andere dafür umbringen? „Das finde ich so faszinierend. Nationalstolz – dass das etwas Konstruiertes ist, aber trotzdem so stark und eben so gefährlich...“ Dann habe sie sich gedacht, „wenn ihr es so sehr braucht, etwas Wichtiges zu sein, dann gebe ich Euch etwas, worauf alle Luxemburger stolz sein können!“ So habe sie die Kompanie erfunden. Niemand habe das wirklich hinterfragt, und damit seien wir im Zeitalter von „Fake News“ angekommen! Der Choreografin ging es mit *Bal* um die Frage, wie man ein ganzes Land manipulieren kann, indem man Nationalstolz schafft. Mit Blick auf die USA liege letztlich darin der Aktualitätswert ihres Tanzstücks. Die Menschen machten ja mit, indem sie diese Diskurse und „Fake News“ weitertragen würden.

Die lange Reflexion stand am Anfang der prämierten Choreografie. Mousset holt kaum Atem, wenn sie davon erzählt, blickt einen gerade an: selbstbewusst, aber kein bisschen divenhaft. Ihr Lebensweg klingt nicht wie der einer aufstrebenden Tänzerin. Zwar fing sie schon mit sechs an zu tanzen. Aber sie war von jeher auch von Sprachen und Theater fasziniert. Mit 13 Jahren packte sie der Ehrgeiz. Seiner Zeit besuchte sie eine Schule in Sandweiler, die auf dem System

Ein Porträt von Simone Mousset, Lëtzebuurger Danzpräis-Laureatin 2017, die (noch) immer auf der Suche ist

der „Royal Academy of Dance“ basierte. „Da kam so ein Kampfgeist auf. Es war eine Herausforderung für mich, das zu machen, aber auch ganz viel anderes.“ Sie nahm im Konservatorium deutsche Sprecherziehung und Theaterunterricht. Die Auslandserfahrungen haben bei der brünetten Luxemburgerin mit den feinen Gesichtszügen und den Sommersprossen sprachlich Spuren hinterlassen. Sie spricht von „challenge“ und davon, dass sie sich durch den Tanzpreis „encouraged“ fühlt.

Obwohl sie nie ein Idol hatte, verfiel sie irgendwann dem Zauber der Tanzwelt. Bis Anfang 20 hatte sie den Wunsch, Tänzerin zu werden. Heute blickt sie darauf mit einer fast abgeklärten Distanz: „Diese Welt ist manipulativ und zieht kleine Mädchen in ihren Bann. Man verliert sich schnell darin und eifert letztlich dem Klischee nach, eine große Tänzerin zu werden.“ Es werde einem eingetrichtert, dass der Moment der Performance alles wiedergutmache. Das sei eine Art *Brainwashing*. Deshalb müsse man wis-

sen, was man von der Tanzwelt wolle. Sie habe früh gemerkt, dass sie nicht wusste, was sie will: Choreografieren, aufhören zu tanzen oder Sprachen... Zugleich wurde ihr die Gnadenlosigkeit der Tanzwelt bewusst, geprägt von Hierarchien und Konkurrenzdruck, denen sich jeder fügen müsse. Dabei gebe es zwar Tänzer, die einfach nur tanzen wollen, weil sie den Moment des Auftritts liebten, aber „ich bin nicht eine von denen“, weiß Mousset. Doch gerade mit dieser Erkenntnis sei es schwer, weiterzumachen.

Die Unsicherheit schuf aber auch Raum. So war ihre Arbeit beeinflusst von verschiedenen Genres: Film, Schreiben und Politischem. „Tanzen allein reicht mir nicht“, erkannte Mousset.

Erklärt das ihre Fantasie und die politische Dimension ihrer Choreografien? „Jeder, der Kunst macht oder Choreograf ist, muss wissen, warum er das macht. Es muss einen Grund geben und man habe als Künstler eine „social responsibility“!“ Sie ist sich bewusst, dass sie noch ganz am Anfang steht. Und doch ist sie noch immer auf der Suche. *Bal* sei ein riskantes Projekt gewesen; ihr fehlte es an Referenzpunkten, lange konnte sie nicht einschätzen, ob es gut oder schlecht werden würde. Zwar siedelt sich Mousset mit ihrer choreografischen Arbeit in Luxemburg an, aber sie fühlt sich keiner Gruppe zugehörig: „Ich fühle mich allein mit dem, was ich mache.“

Gerade deshalb sei sie durch den Tanzpreis ermutigt, „ich denke, dieses Projekt wurde anerkannt, sogar so sehr, dass man mir sagt: ‚mach weiter!‘“ Auf dem Höhepunkt der Arbeit an *Bal* war sie an dem Punkt, alles hinzuschmeißen. „Ich habe mich gefragt, ist es das wert? Der ganze Aufwand, diese ganze Quälerei! Wie kann ich es gestalten, damit es nicht schlecht wird, wie kann ich einen interessanten Gedanken durch eine Tanzform mit anderen Formen verbinden? Und wie kann ich den Tanz dabei nicht verlieren?“ Mit *Bal* hat Mousset angefangen, die Genres zu vermischen. Obwohl die Erzählung linear ist, kombiniert sie in dem Stück Tanz, Theater und Musik und hat so ihre eigene Tanzsprache gefunden.



Simone Mousset fühlt sich durch den Danzpräis ermutigt, weiterzumachen

Festival

L'appel de la vallée



Superpoze à l'Église Saint Jean ; Thomas Azier au Melusina et Oscar and the Wolf dans la cour du Neimënster (de gauche à droite)

Sébastien Cuvelier

Tout en haut de la Montée de Clausen, près des Casemates, c'est un samedi après-midi comme les autres pour le chauffeur du Pétrusse Express. Les visiteurs d'un jour descendent du petit train vert et vont vers la corniche avec leur perche à *selfies*, utilisant comme arrière-plan pittoresque de leurs séances photo narcissiques l'Abbaye de Neumünster et le Grund. Pourtant, à bien y regarder et surtout en tendant l'oreille, quelque chose est un petit peu différent aujourd'hui. De petites fourmis se pressent autour d'une scène tandis que des notes suaves s'échappent de la vallée. Une fois rentrés à Shanghai ou Düsseldorf, les touristes du 24 juin 2017 se rappelleront sans doute de Luxembourg comme d'une ville vraiment cool, avec un chouette festival musical sous le soleil, en plein cœur du quartier historique, là tout en bas.

Ce samedi avait lieu la première édition du *Siren's Call*, festival urbain organisé par l'Atelier sur les cendres encore chaudes du défunt *Rock-A-Field*. Le principe n'est pas tout à fait le même : si le RAF mangeait à tous les rateliers dans une *overdose* de styles destinés à plaire au plus grand monde, au milieu d'un champ, sans être trop regardant sur la qualité intrinsèque des artistes, le *Siren's Call* est beaucoup plus ciblé et parle au

hipster musical qui sommeille en nous, les pieds fermement ancrés sur le tarmac, un verre de vin bio dans la main. Le concept de multiplier les scènes dans un cadre urbain n'est pas nouveau (on pense aux *Nuits Sonores*, au *Sonar*, à l'*Iceland Airwaves*, au *SXSW* ou, plus proches de chez nous, aux *Aralunaires* d'Arlon ou *Beautés Soniques* namuroises), mais l'organisation quasi impeccable combinée à un thermomètre affichant une température idéale pour ce genre d'événement résultèrent en une expérience assez plaisante pour le festivalier lambda.

L'affiche, ambitieuse, mettait l'accent sur la cohérence autour d'un style globalement indie-electro-pop relativement pointu, tout en restant assez inoffensif pour qui cherche la bonne surprise. Pour les puristes, c'est l'occasion de voir de chouettes concerts d'artistes peu *mainstream* dans des conditions particulières. On aura particulièrement apprécié la performance de Superpoze dans l'Église Saint-Jean, un lieu a priori pas véritablement adapté au style électronique du Français, auteur d'un *live* tout en nuance et en retenue. Un pari réussi pour les organisateurs, et un souvenir inoubliable pour les 200 et quelques spectateurs présents dans la très belle chapelle.

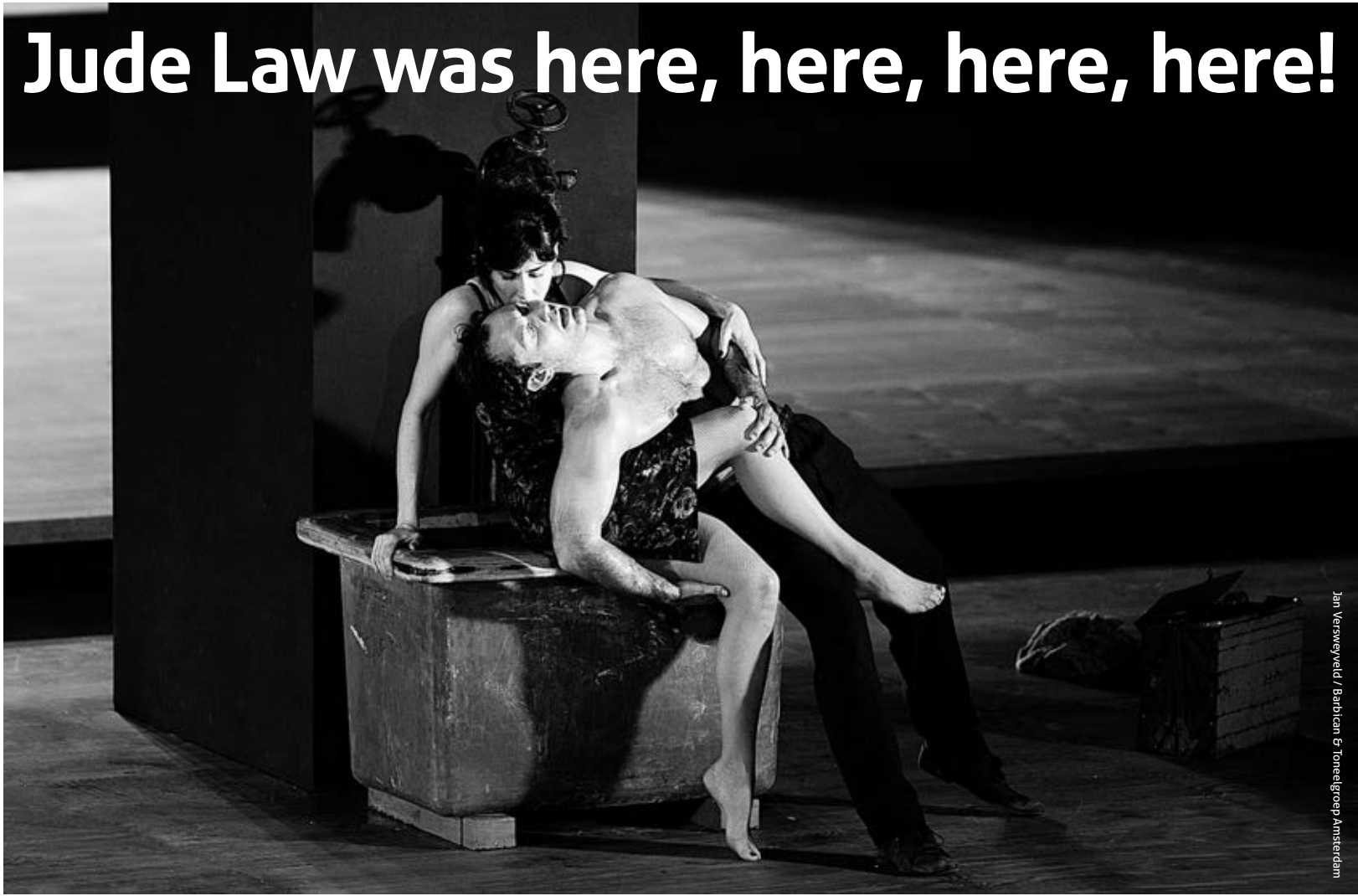
Sur la scène principale située sur le parvis de Neumünster, c'est l'Australien Ry X qui nous aura le plus ébloui. Accompagné de cordes (violons et violoncelle), il proposa une performance très orchestrée de son premier album *Dawn*, mêlant sa voix étincelante et androgyne à des nappes hypnotiques, pour un résultat tout en douceur et en mélancolie (notamment sur les magnifiques *Shortline*, *Salt* et *Sweat*, joués dans cet ordre en ouverture). Du côté du Melusina, troisième scène du festival, on retiendra avant tout... l'endroit ! En mettant de côté l'espace d'un samedi l'aspect *has been* d'un lieu plus vraiment dans l'air du temps, à la programmation commerciale, on a retrouvé une magnifique

salle de concert, à taille humaine, où l'artiste est proche du public. C'est sans doute Ásgeir qui y proposa le set le plus abouti, mêlant paroles en Anglais et en Islandais (écrites par son père, le poète Einar Georg Einarsson). Pas d'effusion ni de grands discours, juste de la musique, malheureusement trop souvent gâchée par le tout aussi irritant que tenace brouhaha qui semble être le propre du festivalier en 2017.

Jusqu'à la performance d'Oscar And The Wolf, tout ceci manquait néanmoins d'un peu de folie. C'est sans doute le seul reproche artistique qu'on peut formuler à l'encontre d'une affiche curieuse et défricheuse, mais un peu répétitive. L'indie-pop mélancolique à voix singulière, c'est beau, voire très beau, voire transcendant, mais ça peut aussi devenir très vite un peu lassant sur la longueur (spéciale dédicace à James Vincent McMorrow). Le bondissant et élégant Thomas Azier a bien tenté de secouer le Melusina, mais son electro-pop reste relativement convenue et flirte un peu trop avec le mauvais goût pour véritablement emporter le mélomane sur un chemin de traverse.

Autant assumer jusqu'au bout, c'est ce que s'est dit Max Colombie aka Oscar and the Wolf, complètement à l'aise dans son trip mêlant rythmes hip hop / *dubstep*, phrasé RnB et sonorités electro, assez loin de l'*indie-pop* ciselée qui l'avait fait connaître (écoutez le single Orange Sky pour vous en convaincre). Qu'on aime ou qu'on n'aime pas, un concert du Belge est un véritable spectacle mené de main de maître par un *showman bling bling* accaparant la scène. Une icône gay virevoltante, remuante, exubérante, haranguant la foule, balançant des sourires éclatants aux jeunes filles et garçons du premier rang. Ah oui, et la musique au fait ? Une succession d'assonances et de moments assez *cheesy*, entrecoupés par quelques fulgurances. Rien de très excitant à première vue. Mais quel enthousiasme sur scène comme dans le public ! Rien que pour cela, on lui pardonne tout.

Theater



Halina Reijn und Jude Law

Claude Reiles

Zur Londoner Premiere von Ivo van Hoves Produktion *Obsession* im Barbican lieferte Janine Goedert bereits eine ausgewogene Kritik (*d'Land*, 5.5.2017). Anlässlich des vierfachen Auftritts am Luxemburger Grand Théâtre seien mit dem vorliegenden Beitrag einige weitere Beobachtungen erlaubt. Die Handlung, inspiriert von James Cains Roman *The postman always rings twice* (1934) und auf Luchi-

no Viscontis neorealistischem Filmwerk *Ossessione* (1943) basierend, erzählt vom Eindringen des jungen Vagabunden Gino in die erkaltete Ehe des herrschsüchtigen Joseph und seiner jungen Frau Hanna (Halina Rijn). Sie verliebt sich in den attraktiven Lebenskünstler. So schaukeln sich beide hoch in einen leidenschaftlichen Trip, der im Mord am Ehemann (Gijs Scholten van Aschat) und in die an-

schließende Odyssee an Zwangsvorstellungen und Orientierungslosigkeit ausartet.

Die Ankündigung, dass Mega-Star Jude Law in der Rolle des Gino mit von der Partie sei, schien jede inhaltliche Debatte seit Monaten in den Schatten zu stellen. Aufgrund reger Nachfrage schaffte es das Theater, die Produktion des Barbican und der Ams-

terdam Toneelgroep gleich viermal zu verpflichten. Ein überdurchschnittlich junges Publikum bekichert Laws minutenlang zur Schau gestelltes Six-pack, Dutzende Smartphones blitzen am Vorstellungsende zwecks Starfoto auf. Selten nahm man eine vergleichbare Anzahl an Toilettengängen samt unvermeidlicher Störung der Nachbarplätze zur Kenntnis. „Dann dream schéi vun em“, verabschieden sich zwei Freundinnen am Glacis in die Nacht. Ja, er war hier und nun ist er weg.

Dann war da noch Theater. Doch selbst van Hove fördert die oberflächliche Vorstellung des Starpotenzials samt Sex-Appeal bei diesem eigentlich brillanten Künstler Jude Law. Gigantische *Close-Up*-Videoprojektionen, rauschende Meereswogen, Tom Waits, Carmen und Springsteen, in Motorenöl getunkte Leichen, Sixpack-Duelle und splinternacktes Baden sorgen für die große Show. Diese über 100 Minuten genutzten Mittel könnten der Produktion durchaus die nötige Leidenschaft verpassen, die immerhin den Titel *Obsession* führt. Entgegen so manchem Verriss in der internationalen Presse sei hier unterstrichen, dass dieser Grad an Intensität in manchen Szenen auch tatsächlich erreicht wird. Davon kann aber in vollem Umfang nicht die Rede sein und so tun sich Längen auf.

Einem ersten Anschein nach scheint die Regie gemeinsam mit Videokünstler Tal Yarden, Bühnenbildner Jan Versweyveld und Tontechniker Eric Sleichim auf verstärkende Mittel des Filmes zurückzugreifen, ganz so, als habe sich die Bühnenausgabe nicht von ihrer Zelluloidversion emanzipiert. Das Gegenteil ist aber der Fall. Viscontis Vorlage ist stiller, näher am Menschen, die O-Ton-Stimmen nehmen im Zusammenspiel mit der Körpersprache Form an – mangels technischer Möglichkeiten, mag sein. Und hier, so eine vorsichtige Interpretation, führt die technisch überaus misslungene Mikrofonstimme der Darsteller als verkünstelndes Instrument zur so oft monierten Verfremdung bei van Hove. Wohlmöglich ist diese sterile Wiedergabe des nun einmal zentralen Werkzeugs jedes Darstellers der Grund, warum *Obsession* nicht etwa als

Ja, Ivo van Hove erweist seinem Darstellerensemble mit seiner multimedialen Theater-Show *Obsession* einen Bären dienst – und doch...

ästhetisiertes Regietheater, sondern als steril unterkühlte Effekthascherei empfunden wird.

Wenn demnach Teile der popkulturell motivierten Zuschauer ein Ensemble betrachten, das in einem wenig leidenschaftlich anmutenden, aber pompösen Bühnenwerk mit aus dem Original verkürzten Dialogen überleben muss, kann von einem Erfolg nicht die Rede sein. Abstrahiert man jedoch von mancher Länge, der erbärmlichen Stimmenübertragung und erkennt man in Jude Law nicht den Popstar, sondern ein Ensemble als Künstler ihrer Zunft, dann lässt sich die deutliche Kritik an Ivo van Hoves Barbican-Produktion mehr als relativieren. Erst dann wird ein Blick auf das Wesentliche möglich.

Fehlende Rhythmik, sterile Mikrofone, gute Darsteller und eine Handvoll sinnstiftender Regieeinfälle erlauben mindestens eine durchschnittliche Arbeit. Großes Theater, nein, das war es nicht. Die vielerorts vernommenen Verrisse durch die britische Presse werden diesem Theaterabend jedoch ebenso wenig gerecht.

Obsession nach dem gleichnamigen Film von Luchino Visconti; eine Produktion des Barbican Theatre und der Toneelgroep Amsterdam; Regie: Ivo van Hove; Bühne und Licht: Jan Versweyveld; Dramaturgie: Jan Peter Gerrits; englische Übersetzung: Simon Stephens; Videotechnik von Tal Yarden; Musik und Ton von Eric Sleichim; keine weiteren Vorstellungen in Luxemburg.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Appel à candidatures pour étudiants et enseignants

Cours de rattrapage 2017

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse cherche dans le cadre de l'organisation des cours de rattrapage 2017 des

étudiants/enseignants (m/f)

capables d'enseigner à des élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique ayant un ajournement, un travail de vacances ou un travail de répétition, les branches suivantes : français, anglais, allemand, mathématiques.

Les cours auront lieu au Lycée technique de Bonnevoie du 4 septembre au 13 septembre 2017 inclus.

Les étudiants doivent impérativement être détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques et suivre des études universitaires.

L'inscription des candidats se fait uniquement par voie électronique sur le site <http://actualites.men.lu> avant le 19 juillet 2017.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable de l'organisation des cours de rattrapage au (+352) 247-85128 ou par courriel au rattrapage@men.lu.

trois langues administratives est réalisé par l'Institut national d'administration publique.

Un descriptif plus détaillé est téléchargeable à partir du site internet www.govjobs.public.lu

Les candidats doivent posséder un permis de conduire.

Une première sélection sera faite sur dossier.

Les candidatures écrites avec un curriculum vitae détaillé et une copie des diplômes respectifs sont à adresser au plus tard jusqu'au 7 juillet 2017 à rh-ceo@igss.etat.lu.

Pour de plus amples renseignements les intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec Monsieur Norbert Lindenlaub, tél. 247-86063, de la Cellule d'évaluation et d'orientation.

http://www.mss.public.lu/acteurs/org_ceo/index.html

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux de démolition et d'assainissement à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.
La remise électronique est autorisée.

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux de démolition et d'assainissement dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Informations complémentaires :
Date de publication de l'avis 1700973 sur www.marches-publics.lu : 26.06.2017

Postes vacants

Ministère de la Sécurité sociale

Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que la Cellule d'évaluation et d'orientation se propose d'engager à plein temps

– 1 médecin
– 2 psychologues
– 1 infirmier/infirmière

à durée indéterminée.

Les agents seront affectés au Service évaluation et détermination, dont les missions sont, entre autres :

- Évaluer la situation de dépendance, déterminer les prestations requises, améliorer de façon continue les outils d'évaluation et de détermination ;
- Informer et conseiller tous les interlocuteurs dans le cadre d'un dossier individuel.

Compétences professionnelles requises :

- Facilités de communication orale et compétences rédactionnelles développées ;
- Bonnes connaissances informatiques ;
- La maîtrise des langues luxembourgeoise, allemande et française est obligatoire. Le cas échéant, un contrôle de la connaissance de ces

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux de démolition et d'assainissement à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.
La remise électronique est autorisée.

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux de démolition et d'assainissement dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Informations complémentaires :
Date de publication de l'avis 1700973 sur www.marches-publics.lu : 26.06.2017

d'Letzebuenger Land

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.

Gérant, rédacteur en chef Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32 ; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 3,50 € **Abonnement annuel** 120,00 € **Abonnement étudiant/e** 65,00 € **Comptes en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXLULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 30.08.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de menuiserie intérieure en bois à exécuter dans l'intérêt de la construction d'un lycée à Clervaux.

Description succincte du marché :
Mobilier sur mesure et habillage muraux.
La durée prévisible des travaux est de 26 semaines.
Début prévisionnel des travaux : 1^{er} trimestre 2018

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 06.09.2017
Heure : 10.00 heures

Description succincte du marché :
Soumission pour les travaux de gros-œuvre – Construction de 2 immeubles résidentiels (28 logements) Place des Alliés à Differdange – 2404.

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Le dossier de soumission peut être réservé par fax ou par e-mail, en y indiquant l'adresse d'expédition en précisant l'intitulé complet du marché 2404 – Construction de 2 immeubles résidentiels (28 logements) Place des Alliés à Differdange – Travaux de gros-œuvre. Le dossier sera envoyé au soumissionnaire par DHL dans un délai de 6 jours au plus tard après réception de la demande de dossier, où peut être téléchargé sur : www.pmp.lu.

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 06.09.2017
Heure : 10.00 heures

Description succincte du marché :
Soumission pour les travaux de gros-œuvre – Construction de 2 immeubles résidentiels (28 logements) Place des Alliés à Differdange – 2404.

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Le dossier de soumission peut être réservé par fax ou par e-mail, en y indiquant l'adresse d'expédition en précisant l'intitulé complet du marché 2404 – Construction de 2 immeubles résidentiels (28 logements) Place des Alliés à Differdange – Travaux de gros-œuvre. Le dossier sera envoyé au soumissionnaire par DHL dans un délai de 6 jours au plus tard après réception de la demande de dossier, où peut être téléchargé sur : www.pmp.lu.

Ministère de la Culture

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux d'assainissement des polluants à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 40 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2017

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Ministère de la Culture

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux d'assainissement des polluants à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 40 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2017

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux de démolition et d'assainissement à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux de démolition et d'assainissement à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 29.08.2017 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux de démolition et d'assainissement à exécuter dans l'intérêt de la démolition de bâtiments industriels à Clervaux

Description :
La durée prévisible des travaux est de 100 jours ouvrables.
Début prévisionnel des travaux : 4^{ème} trimestre 2018

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Art urbain

L'espace public, laboratoire artistique

Kévin KroczeK

Au beau milieu de Senningen, dans la commune de Niederanven, en fin d'après-midi d'un vendre-di caniculaire. Un étrange spectacle se déroule dans un champ jouxtant l'arrière de l'église paroissiale. Au sol, vision apocalyptique, les herbes sont noires, comme brûlées, carbonisées sur quelques milliers de mètres carré. Les deux responsables, l'artiste suisse Saype et son collaborateur Simon admirent leur œuvre via une tablette reliée à un drone qui survole les lieux. Le résultat est stupéfiant. Les herbes qui paraissent brûlées sont en fait peintes. L'œuvre est si immense que l'on devrait monter à quinze de mètres de haut pour pouvoir l'admirer dans son ensemble. Cette peinture sur herbe représente un vieux berger avec une petite fille et est inspirée d'un conte de Jean Giono, *L'homme qui plantait des arbres*. La peinture utilisée, avec des variantes du noir et du gris a été spécialement conçue par l'artiste à base de charbon ou de farine, en somme une peinture totalement biodégradable.

Les deux compères effectuent cette performance dans le dans le cadre du *Kufas Urban Art Festival*. Cette nouvelle édition, ambitieuse à plus d'un titre, se déroule cette année sur quatre pays et dix villes, dont Niederanven donc. Saype est souvent présenté comme étant un chantre du *land art*, ce qui n'est techniquement pas le cas dans la mesure où il n'utilise pas des éléments de la nature. Il peint sur l'herbe comme on peindrait sur un mur. Ses œuvres sont éphémères et durent quelques mois au mieux. Mais après tout, les graffitis aussi s'effacent sur les murs délabrés, le principe reste identique. Cette nouvelle œuvre retranscrit donc une photographie prise par l'artiste et s'inscrit dans un projet utopiste et écolo-

Une vingtaine d'artistes du monde entier ont eu pour mission de réaliser des œuvres d'art aux quatre coins de la Grande Région dans le cadre du festival *Urban Art* de la Kufa

gique de plus grande ampleur. Samedi 1^{er} juillet, lors de la clôture du festival, des sacs de graines seront en vente et permettront ainsi aux plus nombreux de planter des arbres tout comme les héros de Saype et de Giono. Les deux artistes décompressent quelques minutes et se remémorent certaines de leurs péripéties, notamment la fois où des trous de taupes sont venus affecter une œuvre, laissant au personnage peint un visage grêlé. En attendant, la pause est terminée, ils sont pressés et doivent s'en aller. Ils vont commencer une autre œuvre à Wiltz, œuvre qui sera visible durant un court laps de temps dans le monde entier. En effet, le tour de France va passer par là et les hélicoptères des équipes d'enregistrement auront l'occasion d'immortaliser l'éphémère.

En France, à quarante kilomètres de là, dans la commune de Thil, d'où est originaire l'auteur de ces lignes, deux artistes s'approprient les lieux. Caiacoma, du Luxembourg et ChekosArt, d'Italie.



Un transformateur électrique à Thil ; Simon et Saype faisant une pause à l'ombre ; Daniel McLoyd au travail



plus colorée, plus dynamique. Nous avons ainsi invité quelques artistes européens pour intervenir sur nos murs. Des workshops et des dizaines d'activités ont suivi. On a voulu clôturer ce festival en proposant une animation musicale, une buvette et cela a eu un large succès ».

Des quelques milliers d'euros de budget de la première édition, aujourd'hui, seulement quelques années plus tard, ce sont près de 300 000 euros qui ont été alloués au festival par le biais de nombreux partenaires, une cinquantaine, notamment au niveau local. Selon Fred Entringer, le succès de ce festival s'explique surtout par l'accessibilité que représente encore le *street art*. « Évidemment les arts urbains permettent la démocratisation de l'art. Nous jouons en fait sur l'appropriation de l'espace public en tant que laboratoire artistique. Quelqu'un qui ira à la boulangerie un matin et qui ne s'attendait pas forcément à entrer en contact avec de l'art pourra se retrouver par

hasard nez-à-nez avec une fresque de cinq cent mètres carré. Forcément il y aura une réaction, un véritable dialogue ».

Outre les villes déjà citées, une dizaine d'artistes s'approprient évidemment la ville organisatrice, Esch-sur-Alzette. Pendant que Natalia Rak, une artiste polonaise, s'occupe de la Poste du Boulevard Pierre Dupong, Vera Primavera d'Équateur et Daniel Mc Lloyd, artiste autochtone, se chargent respectivement de l'école du Brill et de son annexe. Les curieux sont nombreux et les enfants abondants. Certaines œuvres détonnent, d'autres paraissent inégales, mais les commentateurs feront le tri, comme toujours.

Demain, samedi 1^{er} juillet, le festival sera clôturé par un grand événement organisé Place du Brill à Esch-sur-Alzette avec une programmation riche en cultures urbaines. Plus d'informations sur <http://kulturfabrik.lu>.

Exposition

Peintre de la vie moderne

Lucien Kayser

Toute époque a sa modernité, à se mettre d'accord sur ce que l'on entend par là, du moins jusqu'à ces dernières décennies où il n'est plus question que de postmodernité. Ainsi, Baudelaire avait qualifié Constantin Guys de peintre de la vie moderne, trop englué toutefois dans le transitoire, le fugitif, le contingent, ces marques, certes, de la modernité pour le poète, qui ajoutait qu'il faut en extraire autre chose, pour quelle soit digne de devenir antiquité. Guys, on l'aurait oublié, il serait resté cantonné au XIX^e, sans le texte de Baudelaire. Pas la moindre chance pour lui de passer un jour pour classique (au sens réunissant justement les deux composantes). Baudelaire parle encore de beauté mystérieuse, la rattache à la vie humaine. L'exposition du Centre Pompidou-Metz reprend dans son titre l'idée, ou la conviction de Fernand Léger, que la beauté est partout.



Vue de l'exposition, avec la Fleur polychrome (version réduite par rapport au Kirchberg)

Plus que Guys, plus que quiconque dans la première moitié du XX^e siècle, Fernand Léger mérite d'être qualifié de peintre de la vie moderne. À la Première Guerre Mondiale, mobilisé à Verdun, il fait déjà l'expérience (terriblement malfaisante) des machines, il suivra l'évolution de l'industrie. Du côté plus agréable, il plonge dans la vie urbaine, s'intéresse très vite au cinéma, a une prédilection pour la danse, pour le cirque, en gros le spectacle populaire. Et en architecture, avec Le Corbusier entre autres (et la Cité radieuse de Briey joint les deux dans leurs visions polychromes jusqu'au 24 septembre), il n'est pas près non plus d'aller contre son engagement politique.

Dès Verdun, Fernand Léger vise cette autre chose qui fait l'art, au-delà de l'anecdote, voyant dans l'enfer une « académie du cubisme ». Il s'y rattache, sans doute, et à côté de la *Partie de cartes*, de 1917, l'exposition nous arrête, fascine avec une série de dessins, à la mine graphite, de soldats jouant aux cartes ; la date est indiquée, l'année précédente, ça a donc été fait sur le tas. Avec quelle maîtrise, déjà le plus grand souci de composition.

En ce sens, Fernand Léger ne changera plus. Et son credo remonte à 1913, pas moins, un texte sur les origines de la peinture et sa valeur représentative : « Le réalisme pictural est l'ordonnation simultanée des trois grandes quantités plastiques : *Les Lignes*, *Les Formes* et *Les Couleurs* » (attention aux majuscules). Ce qui se retrouvera, dans l'exposition, au moment où l'on passe au monumental, avec la toile de fond pour le ballet *Skating Rink*, de 1921, ou le grand panorama *Transport des forces*, de 1937, bien qu'il s'agisse pour l'une d'une copie, pour l'autre de la réalisation à partir d'une gouache par trois de ses élèves dont Asger Jorn.

Il y a le côté constructeur de Fernand Léger, pareil à cette classe ouvrière qu'il peint sur les échafaudages, travaillant sur les chantiers. Une rigueur, pas de rigidité toutefois, le dynamisme

Fernand Léger puisait au spectacle du monde, le Centre Pompidou-Metz n'a pas eu moins de ressources

s'y oppose, comme la dissociation souvent des formes et des couleurs ; l'image en gagne fortement en efficacité. Chez cet homme résolument attaché au peuple, il est d'un bout à l'autre le souvenir des luttes sociales, de leurs avancées ; du classicisme encore, rappelant les photographies de Cartier-Bresson, les films de Jean Renoir, que cette harmonieuse, quasi idyllique *Partie de campagne*, de 1953.

Fernand Léger a vécu la Deuxième Guerre Mondiale exilé aux États-Unis où il avait fui le nazisme. Juste avant son retour en France il adhère au parti communiste. Il meurt en août 1955. Dans son numéro du 25 août, *les Lettres françaises*, hebdomadaire culturel qui n'a jamais été remplacé, lui rendent hommage en première page. Deux articles, l'un de son directeur Louis Aragon, intitulé *le Sourire de Léger*, pour son côté optimiste, on croyait encore au progrès ; l'autre de Jean Cassou, intitulé *Poète de notre âge industriel*. Ce qui revenait à reprendre le point de vue de Baudelaire.

Fernand Léger : Le Beau est partout, exposition au Centre Pompidou-Metz, ouverte jusqu'au 30 octobre 2017, tous les jours sauf le mardi, les lundi, mercredi et jeudi de 10 à 18 heures, les vendredi, samedi et dimanche de 10 à 19 heures. www.centrepompidou-metz.fr

Cinéma

Parmi tous les autres

D'abord, une scène d'ouverture qui sonne comme un prologue. Quelques minutes, un homme, face caméra. Il parle de son père. Il est écrivain. La caméra confirme alors ce que l'on devinait : il partage quelques passages de son nouveau livre devant une assistance. Max Zorn (Stellan Skarsgård), scandinave exilé à Berlin depuis bien longtemps, revient à New York où il a vécu il y a une vingtaine d'années. Une constellation paille à ses côtés : il y a Clara, sa jeune compagne (Susanne Wolff) et son attachée de presse Lindsey (Isi Laborde), qui ont toutes les deux œuvré à cette édition. Et qui dit revenir dit retrouver : Walter (Niels Arestrup) sera l'ami perdu de vue, celui à qui on peut tout demander, y compris le contact d'une ex... C'est Lindsey qui sera chargée de l'appeler et de la convaincre. Réticente, Rebecca (Nina Hoss) finit par accepter de revoir Max. À travers des passages de son livre et par son comportement, il est évident que le sexagénaire n'a jamais oublié cet amour-là. Elle lui propose de l'accompagner à Montauk, dernier arrêt avant la mer, là où ils s'étaient aimés.

Avec *Return to Montauk*, Volker Schlöndorff semble s'alléger



Volker Schlöndorff, né en 1939 et réalisateur du très marquant *Die Blechtrommel* en 1979, semble s'alléger avec l'âge. L'histoire de ce *Return to Montauk*, très librement adaptée du livre de Max Frisch, tient en effet davantage de la blquette à message que des intrigues complexes et passionnantes auxquelles il nous avait habitués, à l'image de son *Diplomatie* d'il y a trois ans. Deux transats vides, face à l'océan. Ils attendent deux personnes qui s'étaient perdues pendant très longtemps. Malgré ce synopsis risible, on voulait encore y croire, de par la réputation du cinéaste, de par ce casting hétéroclite et forcément prometteur. Schlöndorff, aidé par l'écrivain et scénariste Colm Toibin, a construit des personnages complémentaires, bien réels. Ils ont su rythmer le délitement avec subtilité, du premier pincement au cœur au déchirement.

Mais la comédie romantique étant un genre probablement trop mineur pour lui, le réalisateur en a fait un pensum indigeste, qui lorgne du côté de la philosophie pour dire le vaudeville. On y parle beaucoup d'émotions, le verbe est joli, délivré avec emphase, mais sans le ressentir. Dans la mise en scène, on fait la part belle aux réactions, aux distances entre les personnages, à la force du souvenir, mais toute cette attention est mise au tapis par ces dialogues ampoulés et bien trop nombreux. Le personnage de Max pose finalement problème. Écrivain fantasmant la perception de son passé, il laisse partir les femmes sans les retenir, pour lâcher ensuite quelques belles phrases sur les remords et les regrets, refaisant à nouveau les mêmes erreurs, en accusant le temps et blessant terriblement ces femmes. Schlöndorff montre sa lâcheté, mais avec une tendresse qui confine à la misogynie, en l'excusant une dernière fois, pour justifier l'acte de création, l'acte d'écrire. D'une proposition élégiaque et élégante, on passe vite à une œuvre testamentaire d'un goût douteux. Marylène Andrin-Grotz

STIL

Mit der Ilres in die Ewigkeit

Michèle Sinner

Es ist wirklich unglaublich! Letzten Umfrageergebnissen zufolge mögen die Einwohner Luxemburgs – Achtung: jetzt kommt's! – von allen Jahreszeiten am liebsten den Sommer. Wer hätte das gedacht? Angesichts der vielen wissenschaftlichen Studien über den Zusammenhang zwischen Sonnenlichtmangel und Depressionen wäre nie jemand darauf gekommen, dass die Menschen statt grauem Himmel und Regen bei Temperaturen um den Gefrier-

punkt es bevorzugen, wenn die Sonne scheint und sie mit leichter Kleidung noch abends draußen mit Freunden oder der Familie zusammensitzen können. Zugegeben, bei der großen Hitze in den vergangenen Wochen hat sich schon so mancher beschwert; über den Kreislauf, die schlafraubenden Krampfadern, dass den Garten nur noch nachts gießen und das Auto nur noch heimlich waschen darf, wer nicht als Trinkwasserverschwender gel-

ten will. Da hätten vielleicht Zweifel aufkommen können. Gut also, dass das Marktforschungsinstitut Ilres die Wettervorlieben ermittelt und geklärt hat: Ganze 44 Prozent der befragten Einwohner Luxemburgs mögen den Sommer lieber als den Frühling, den Herbst und den Winter, den überhaupt nur vier Prozent mögen. Fragt sich nun, ob die Entscheidungsträger auf dem Markt für Wetter darauf reagieren, ob Petrus fortan dafür sorgt, dass



Gibt es ein Leben nach dem Tod, fragten die Meinungsforscher der Ilres jüngst. Ungeklärt blieb: Was macht Gott mit den Umfrageergebnissen?



L'endroit

Lorsqu'une maison de bonne réputation reprend un local mythique bien qu'il fut à ambition minimaliste, il y a des chances que ce dernier prenne un nouvel élan. Ce qui, dans le cas de **Koepp Jemp** à Hoescheiderdick n'aura rien de révolutionnaire lorsqu'on sait que la reprise est assurée par Frank Manes et Jeff Lux du Guddé Mau'fel à Eischen. En d'autres termes, un restaurant qui a aussi misé sur les recettes du terroir revues à la sauce maison. L'intérieur est resté modeste, avec deux salons monochromes dont un orné de photos nostalgiques, et sa salle jeu de quilles avec cheminée (photo : GD). Dans l'assiette, les fameuses Kniddelen du Guddé Mau'fel, la Bouneschlupp, et des tartines (Kachkéiss, jambon etc...) dont les prix défient concurrence. À recommander chaudement : le tendre steak de cheval, proposé avec une superbe succulente sauce échalottes-ail-vin-rouge, et les trois boules de sorbet avec alcool correspondant. Détail amusant : lorsque j'ai averti le patron qu'il me semblait erronné de traduire sur la carte la « Feiertagszalat » par du museau, il m'a répondu que la gastronomie luxembourgeoise en avait décidé ainsi. Je reste dubitatif. Et cherche toujours le rapport entre la gueule du porc et le bœuf bouilli. Eurotoqués, qu'en dites-vous ? GD



L'objet

Faire revivre d'anciens alcools, leur rendre leurs lettres de noblesse perdues au fil du temps et des modes, voilà une initiative intéressante. Dernière en date : celle du **ratafia**, apéritif jadis considéré comme noble, issu de Champagne, où il est obtenu à partir de cépages de chardonnay et de pinot avec adjonction d'eau de vie. Une présentation de ce breuvage aussi fin que doré fut organisée récemment à l'hôtel Royal par l'importateur de la distillerie Jean Goyard qui est, par ailleurs, considérée comme la rolls champenoise en matière de marcs et autres fines champagne (photo : GD). Créée en 1911 par un bourguignon, Jean Goyard, elle a fait de la valorisation optimale des ressources et du respect environnemental ses missions essentielles. Ce qui fut servi au Royal était très subtil. Au naturel avec glaçons, ou, plus léger, avec un ajout d'indian tonic et trois grains de raisin sur une pique, tout fut désaltérant. Les amateurs de cocktails plus corsés ont pu tester le « Royal Ratafia », qui mélange le ratafia à du gin, du peach bitter et du jus d'ananas. Un pur bonheur. Et un enchantement pour ceux qui aiment proposer de l'originalité à leurs invités. Parce que le « Spritz » c'est bien, mais, très convenu aussi. www.apéritif-ratafia.com GD



L'objet

Plus pointue encore que la bataille politique, il y a celle des amateurs de grosses chaleurs contre ceux qui se traînent comme des limaces dès que la météo annonce plus de 25 degrés. Dans tous les cas, ça transpire, que ça jubile ou que ça râle. Ces dames pourront toujours emmener dans leur sac un « abanico », terme espagnol pour le fameux éventail réducteur de souffrance, qu'il soit design ou en dentelle. Au festival d'Avignon, les troupes asiatiques distribuent leurs flyers sous forme d'éventail unisexe en carton, qui ressemble à une palette de peintre par laquelle on glisse subtilement le pouce en agitant celui-ci pour s'éventer. Moins silencieux, mais plus efficace, me semble le **mini ventilateur** Kingso poche à pile, avec ses trois ailes en caoutchouc qui se replient sous un capuchon et qui prend place dans n'importe quelle taille de sac (photo : GD). Lorsqu'on est coincé dans un bus bondé, il fait gronder de jalousie les voisins au bord de l'apoplexie. Se mettre deux gouttes d'eau de toilette légère derrière l'oreille avant de le faire naviguer autour du cou donne une touche de fraîcheur supplémentaire à un intérieur qui sent en général un peu trop la viande macérée. En vente chez Amazon pour 4,47 euros. GD

immer Sommer ist im Großherzogtum? Denn wer sonst hätte diese Umfrage bestellen sollen?

Es ist nicht das erste Mal, dass die Ilres für höhere Mächte aktiv wird. Im April handelte die Ilres sogar im direkten Auftrag von Gott. Pünktlich zu Ostern ging es in der „Frage des Monats“ um die Auferstehung. Glauben die Luxemburger an ein Leben nach dem Tod, ja oder nein? Die Ergebnisse sind ernüchternd: 40 Prozent glauben, dass mit dem Tod alles vorbei ist. Und 33 Prozent glauben, dass es ein Leben nach dem Tod gibt, „haben aber gar keine genaue Vorstellung davon, wie das vor sich gehen soll“. Man könnte nun einwenden, dass ein noch viel größerer Prozentsatz der Leute keine konkrete Vorstellungen davon haben, wie das Leben auf Erden so vor sich gehen soll, und es ist auch verwirrend, dass Petrus fürs Wetter zuständig ist UND im Himmel den Türsteher macht, aber die springende Frage lautet: Was zum Teufel fängt Gott mit diesen Umfrageergebnissen an?

Ob er seinen Sohn noch einmal herunterschickt, um das alles auf ein Neues zu erklären, wie die Einlassmodalitäten für das Paradies sind, in welchem Fall man sich erst einmal im Fegefeuer ein wenig gedulden muss und wie das mit der Hölle ist? Berät sich Gott mit Gast Gibéryen von der ADR, kann dieser ihn nur warnen, dass wahrscheinlich noch weniger Leute gläubig sind, als ihm die Ilres verspricht. Denn sie schätzt die Wählerschaft meistens viel zu konservativ ein. Bei den Wahlen 2004 hatte sie der ADR sieben Sitze vorhergesagt und am Ende waren es nur vier, 2009 versprachen die Ilres-Umfragen der ADR sechs Parlamentssitze. Gewählt wurden aber lediglich vier Kandidaten.

Manchmal lässt sich die Ilres auch mit den dunklen Mächten ein. Vergangenes Jahr hatte sich die

Firma vom Beratungsunternehmen PWC – aka die Steuerberater, denen die Luxleaks-Akten geklaut wurden – einspannen lassen, um mit einem repräsentativen Panel im Vorfeld der Steuerreform darüber zu debattieren, wie diese ausfallen sollte. Dabei hatten sich die Meinungsforscher besondere Mühe gegeben, die Zusammensetzung der Luxemburger Bevölkerung widerzuspiegeln und vorsorglich Steuerexperten ins Panel gemischt. Sie kamen sodann – wiederum eine Überraschung – zur Schlussfolgerung, dass die Steuern für die Unternehmen dringend gesenkt werden müssten. Diese repräsentative Bürgerdiskussion erlaubte es den Verantwortlichen von PWC, den Hauptverantwortlichen dafür, dass, wie es einst Staatsminister Xavier Bettel (DP) sagte, „das ganze Land durch den Dreck gezogen“ wurde, vor Kameras und Mikrofonen sagen konnten: Das Volk verlangt Steuer-senkungen für die Unternehmen.

Vielleicht wollte die Ilres-Leitung mit ihrem Panel verhindern, dass bei einer Telefonbefragung 99 Prozent aller Teilnehmer gesagt hätten, sie verstehen nicht, was die Körperschaftsteuer, was ein Hybrid und was eine Flat Tax ist. Das wäre zwar 100 Prozent repräsentativ gewesen, hätte aber nicht den Auftrag von PWC erfüllt und daher erheblich das Risiko erhöht, dass die Rentner und Studenten, die für die Ilres arbeiten, angefangen hätten, die Umfragebögen zu fälschen. Meistens sind sie, beziehungsweise das Mitleid mit ihnen, ja ohnehin der Grund, weshalb überhaupt irgendjemand an den Befragungen teilnimmt. Entweder hat man selbst als Student dort gearbeitet, man hat Kinder, die sich dort ein Zubrot verdienen, oder kennt Senioren, die sich dort Zeit und Einsamkeit vertreiben. Sie hätten keinen Verdienst mehr, würde die Ilres aufhören, sich mit ihren absurden Monatsfragen selbst im Gespräch und den Online-Medien zu halten.

top

finances

[illegible]

Index

23

Abécédaire
Bernard Thomas/ Michèle Sinner

24-25

« Et war fënnef vir zwiefel ! »
Entretien avec le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), sur la fiscalité internationale, la réputation du Luxembourg et le Brexit
Bernard Thomas

26-27

Les dissidents
Cell, Terra, Ouni, Adhoc et Oikopolis : recherche d’alternatives pour un monde plus vivable. Une visite des lieux
Jean-Luc Karleskind

28

Perspectives de croissance favorables
Bienvenu au pays du capitalisme débridé
Josée Hansen

29

La blockchain s’emballe
Ico Craze!
Jean Lasar

30

A Man’s World ?
Frauen und Millenials – ein 59-Trillionen-Dollar-Markt
Larissa Best

31

Bargeldlos das Bezahlen bezahlen
Fintech
Romain Hilgert

32

Retour au bureau d’imposition Sociétés 6
En octobre 2013, Marius Kohl est parti à la retraite. Depuis, la machine à produire des rulings s’est enrayée
Bernard Thomas

Coordination : Bernard Thomas
Photos : Sven Becker



Force majeure

Bernard Thomas

Pierre Gramegna est-il un authentique converti à la transparence fiscale ? La question a un côté futile. Car, après la déferlante « Luxleaks », le ministre des Finances n’avait pas vraiment le choix ; et il est difficilement imaginable qu’un ministre Luc Frieden (ou Gilles Roth ou Laurent Mosar, tous CSV) ait réagi de manière différente. En ce qui concerne la régulation financière et la fiscalité internationale, les gouvernements luxembourgeois successifs n’ont jamais bougé que sous la contrainte extérieure. Aucun changement de cap majeur n’a trouvé son origine dans un débat contradictoire mené dans la société luxembourgeoise. Ainsi la première loi anti-blanchiment visant l’argent sale issu du trafic de stupéfiants fut adoptée en juillet 1989 sous la pression des États-Unis, qui avaient déclaré leur « war on drugs ». Après dix ans de blocage au sein des institutions européennes, le secret bancaire fut abandonné en avril 2014. De nouveau, ce fut « l’impérialisme juridique » états-unien qui, en imposant Fatca, avait décidé la partie.

La place financière n’est qu’un pion – parmi d’autres – sur un échiquier international. Dans *The Offshore World* (paru en 2003), le politiste Ronen Palan analyse les paradis fiscaux autant comme éléments structurels du capitalisme que comme outils de l’hypocrisie des grands États, « a politically acceptable, albeit awkward, way of reconciling the growing contradictions between their territorial and nationalist ideology [...] and their support for capitalist accumulation on a global scale. » Ainsi, si le bureau d’imposition Sociétés 6 a pu défiscaliser en masse les revenus des multinationales, c’est que l’Union européenne le permettait, et l’encourageait. Dans sa première version de juillet 1990, la directive mère-filiale – qui allait servir de base juridique aux centaines de milliers de montages fiscaux passant par le Luxembourg – s’était fixée comme principal objectif de « renforcer la position concurrentielle sur le plan international » des sociétés européennes.

Après avoir accepté l’abolition de ses armes d’optimisation fiscale massive (comme l’IP-box ou les produits hybrides), le Luxembourg assume de nouveau publiquement ses credos : « toute la directive, rien que la directive » et « level playing field » (ce qui, en gros, signifie que le Luxembourg ne bougera qu’à condition que ses concurrents extra-européens en fassent de même). Mais malgré les 71 réserves introduites contre la convention multilatérale de l’OCDE, amendant les 81 accords de non-double imposition signés

entre le Grand-Duché et d’autres États (parmi lesquels des paradis fiscaux comme Andorre, Lichtenstein, Saint-Marin, Monaco, Guernesey, l’Île de Man, Jersey, l’Île Maurice, les Seychelles, Panama, Barbade ou encore Trinité-et-Tobago), il est peu probable que le Luxembourg arrive à dégager plus que quelques avantages secondaires et marginaux. Sauf peut-être pour les multinationales américaines (Amazon, Koch Industries, AIG, Walt Disney, Heinz, & Cie) passant par le Luxembourg pour structurer leurs participations internationales. Les États-Unis sont en effet un des pays à ne pas avoir signé la convention multilatérale de l’OCDE. Et le traité de double-non imposition qui lie le Luxembourg au grand frère américain est très avantageux pour le capital états-unien.

De l’autre côté de la Manche, le Brexit avait un moment attisé les espoirs des fondamentalistes du libre marché. Dans *What Next : How To Get The Best From Brexit* (paru en novembre 2016), l’eurodéputé conservateur Daniel Hannan décrit son utopie libérale : « Here is our chance to create a free-trading, deregulated, offshore Britain ». Mais il est improbable que les juridictions les moins régulées soient celles qui sortiront gagnantes de la lutte concurrentielle que se livrent les centres financiers. Pas plus que « Luxleaks » n’en a eu sur l’économie luxembourgeoise, « Panama Papers » n’a pas eu un impact négatif sur l’économie panaméenne : les investissements directs étrangers y ont progressé de seize pour cent en 2016. Or, ils ont contraint le gouvernement panaméen à hâtivement adhérer au cadre Beps.

De nombreux micro-États *offshore* ne disposent pas des ressources financières et personnelles pour supporter les coûts fixes d’une telle mise en conformité avec les standards internationaux. (À moins de privatiser certaines administrations, comme le Liberia l’a fait avec son registre maritime géré à partir de la Virginie aux États-Unis). Les multinationales et UHNWI sont à la recherche d’une sécurité juridique qu’ils pensent trouver dans des centres financiers réputés stables, car rattachés aux grandes puissances politiques, que ce soit le Royaume-Uni, les États-Unis (Delaware, Wyoming ou Nevada) ou l’Union européenne.

Qu’au Luxembourg, un ancien directeur de la Chambre de Commerce (Pierre Gramegna) et un ancien directeur de HSBC Private Bank (Claude Marx, directeur de la CSSF) se soient mutés en gardiens de la transparence, ne fait que rappeler que l’Histoire a un sens de l’ironie.

abécédaire

Base erosion and profit shifting (anti)

Quel est le taux de mortalité des Soparfis à l'heure Beps ? Selon Marc Schmitz, *tax leader* chez EY, il faut faire la différence entre multinationales, d'un côté, et fonds (*private equity*, fonds immobiliers, *hedge funds*) « très en demande et beaucoup moins impactés par Beps », de l'autre. « Environ dix pour cent des multinationales ont fermé leur business au Luxembourg, dit Schmitz. Mais j'en vois aussi beaucoup qui éteignent leur substance. Les trois-quarts laissent en place leur structure et attendent de voir. En 2019, lorsque Beps sera entièrement en vigueur, on aura une vision plus claire de la situation. Ce sera à ce moment qu'on verra quelles multinationales investiront dans de la substance, et lesquelles partiront ». Jusqu'ici, il ne semble pas y avoir eu de krach. En février 2017, le ministre des Finances et celui de la Justice constataient une augmentation des liquidations de Soparfis, mais celle-ci était très légère : 358 holdings (sur un total de 45 000) ont été liquidées en 2014-2015, *annus horribilis* du scandale « Luxleaks ». (En 2013-2014 et 2012-2013, le nombre de Soparfis dissoutes avait été de 195, respectivement de 189.) Pour l'instant, la place financière s'en tire donc étonnamment bien. bt

CSSF

Seit dem Einstand von CSSF-Generaldirektor Claude Marx, hat die Finanzaufsichtsbehörde turbulente Zeiten erlebt. Nicht zuletzt, weil Marx durch die Panama Papers selbst im Mittelpunkt des nationalen und internationalen Medieninteresses stand. Dabei gab es erheblich Interpretationsdivergenzen zwischen Marx einerseits und der Öffentlichkeit andererseits. Marx hatte ursprünglich gesagt, niemals Offshore-Gesellschaften für Kunden eröffnet zu haben und niemals im Verwaltungsrat solcher Gesellschaften gewesen zu sein. Verständlicherweise war die Aufregung groß, als sich vor ein paar Monaten herausstellte, dass Marx mit seiner

Signatur für die Bank durchaus Offshore-Gesellschaften für Kunden bestellte und er erklärte, gemeint zu haben, dass er nie in seinem eigenen Namen gehandelt habe. Über ein Jahr nach Beginn der von der CSSF nach den Panama Papers eingeleiteten Untersuchung, hat die Finanzaufsicht keine Ergebnisse bekannt gegeben. Sie quitiert Fragen nach der Untersuchung der Vorgänge bei HSBBC mit der Antwort, alle Banken würden gleich behandelt, so als ob Marx nicht mittlerweile Chef der Finanzaufsicht wäre sondern irgendein Bankangestellter. Während der vergangenen Monate hat die CSSF zwei Millionenbußgelder verhängt, für Luxeburger Verhältnisse Rekondstrafen. Als sie im März einer Bank wegen Missachtung der Geldwäschestimmungen ein Bußgeld von 3,8 Millionen Euro erteilte, versteckte die CSSF die Information unter ferner Liefen in ihrer Newsletter und wollte nicht bestätigen, dass es sich dabei um die ICBC handelte. Als sie diese Woche der Banque Edmond de Rothschild aufgrund der gleichen Vergehen ein Bußgeld von 8,9 Millionen Euro verpasste, machte die Behörde das in Pressemitteilung öffentlich. Ob diese Ungleichbehandlung zwischen Banken etwa ein Zeichen dafür ist, dass die CSSF schrittweise etwas mehr Transparenz walten lässt, wenn es um ihre Entscheidungen geht ? ms

Dette souveraine (exposition)

Fin 2016, les banques luxembourgeoises avaient accordé des prêts à hauteur de 6,63 milliards d'euros aux administrations publiques. Le Grand-Duché mène le classement avec 2,62 milliards d'euros d'encours, suivi par la Grande-Bretagne (2,13 milliards) et l'Allemagne (263 millions). L'exposition vis-à-vis des États européens les plus fragilisés reste assez minime : 111 millions de crédits accordés à l'Espagne, 49 millions au Portugal et neuf millions à l'Italie. (Aucun encours de crédit pour la Grèce, Chypre ou l'Irlande.) Quant au portefeuille de titres publics détenus par les banques

luxembourgeoises, il pèse 56,66 milliards d'euros. À commencer par la France (8,8 milliards d'euros), suivie par l'Allemagne (7,1 milliards) et l'Italie (6,9 milliards). Alors qu'en 2010, les banques détenaient 2,06 milliards d'euros d'obligations souveraines grecques, ce chiffre est tombé à un million d'euros en 2012, niveau auquel il s'est stabilisé par la suite. Dans son dernier *Rapport de stabilité financière*, la Banque centrale du Luxembourg note : « Les banques de la place ont privilégié les investissements en dette souveraine de qualité, créant ainsi un attrait prononcé pour les titres obligataires des pays du cœur de la zone euro au détriment des pays périphériques et émergents ». bt

Frais de personnel

Les frais de personnel sont restés stables sur la place bancaire. Sur les dernières années, ils évoluaient autour des trois milliards d'euros : 2,87 milliards en 2012 ; 3,06 milliards en 2013 ; 2,99 milliards en 2014 ; 3,09 milliards en 2015 et 3,02 milliards en 2016. Alors que les frais personnel ont baissé de 66 millions d'euros entre fin 2015 et fin 2016, l'emploi bancaire a, sur cette même période, connu une hausse de 202 salariés. Ce déphasage s'explique en partie par le fait que, depuis 2014, il n'y a pas eu d'augmentation linéaire des salaires, les syndicats ayant accepté trois années consécutives de « rounds zéro » lors des négociations de la dernière convention collective. bt

Fraude fiscale aggravée

Depuis cette année, la « fraude fiscale aggravée » est inscrite au Code pénal. Elle est punissable d'une peine d'emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende maximale représentant le sextuple des impôts éludés. Et surtout : Un contribuable qui commet une fraude fiscale aggravée commettra également une infraction de blanchiment. Pour les banquiers et avocats, l'inscription de la fraude fiscale aggravée parmi les infractions primaires constitue une petite révolution

culturelle (à laquelle tous s'attendaient tôt ou tard). Elle rendra « plus dangereux, pour ainsi dire, le rôle du banquier », expliquait le ministre des Finances, Pierre Gramegna, fin juin dans le *Wort*. bt

Laffer

L'industrie des fonds ne cesse de battre ses propres records. D'après la CSSF, les actifs nets des organismes de placements collectifs s'élevaient à 3 938 milliards d'euros en avril 2017. Fiscalement, l'industrie des fonds a bénéficié d'une spectaculaire spirale de défiscalisation : En 2000, elle se faisait taxer un euro pour 7 771 euros d'actifs nets ; en 2014, elle payait un euro pour 14 689 euros d'actifs nets. Or, par le jeu d'échelle d'une vertigineuse hausse des actifs, les recettes fiscales auront fini par doubler. En l'espace de 17 ans, elles sont passées ans d'un demi-milliard à près d'un milliard d'euros. Arthur Laffer, inventeur de la « Laffer curve », devrait être content. bt

Prêts hypothécaires

Alors que 90 pour cent des prêts immobiliers sont détenus par cinq banques (BCEE, BGL, Bil, Raiffeisen et ING), le marché immobilier constitue un des principaux risques systémiques pour le Luxembourg. Jusqu'ici, la CSSF ne s'est jamais aventurée à imposer des « hard limits » aux prêts immobilier. Si elle conseille aux banques d'exiger au moins vingt pour cent de fonds propres de leurs clients, cette recommandation n'a qu'en partie freiné les banques. Selon le Comité européen du risque systémique, quarante pour cent des prêts récemment accordés dépassent un *loan-to-value-ratio* de 80 pour cent ; huit pour cent des prêts vont même au-delà des cent pour cent, couvrant non seulement la valeur de l'objet immobilier, mais également les coûts de rénovation. Alors que les montants des prêts sont de plus en plus élevés, de moins en moins de ménages s'en voient accorder. La Banque centrale du Luxembourg notait en 2016 que « la part des ménages endettés a diminué,

passant de 58,3 pour cent en 2010 à 54,6 pour cent en 2014, tandis que la valeur de la dette de l'ensemble des ménages a augmenté de 19 pour cent sur la même période ». Selon la BCL, « cela peut suggérer que les besoins financiers [...] sont devenus si élevés qu'un sous-ensemble de ménages ne parvient pas à soulever les fonds nécessaires pour acquérir ou doit épargner plus longtemps avant d'accéder à la propriété. » bt

Recettes fiscales

Publié il y a deux ans par le Conseil économique et social, le compendium assemblé par les administrations fiscales est une véritable mine d'or. (C'est, en quelque sorte, le *companion piece* idéal pour comprendre « Luxleaks ».) On y apprend ainsi qu'en 2014, les 45 000 holdings payaient plus d'impôts que les 140 banques. Entre 2012 et 2014, les recettes fiscales provenant des banques avaient chuté de 820 à 508 millions d'euros (en combinant l'impôt sur le revenu des collectivités, l'impôt sur la fortune et l'impôt commercial communal) tandis que celles provenant des Soparfis étaient passées de 486 à 715 millions d'euros. En 2014, les holdings fournissaient une grande part de l'impôt sur le revenu des collectivités (28,2 pour cent), de l'impôt sur la fortune (56,7 pour cent), de l'impôt sur le revenu des tantièmes (66,6 pour cent) et de l'impôt commercial communal (vingt pour cent). bt

Syndicats

En 2018 l'Association luxembourgeoise des employés de banque et assurance (Aleba) fêtera son centenaire. En 2019 se posera la question de sa survie. Car aux élections pour la Chambre des salariés prévues pour février-mars 2019, l'Aleba risquera gros : si elle tombe en-dessous des cinquante pour cent, elle perd sa représentativité sectorielle qui lui permettait jusqu'ici de signer seule une convention collective. Aux dernières élections

sociales en 2013, l'Aleba n'avait réuni que 50,39 pour cent des voix (contre 52,36 pour cent en 2008), suivie par l'OGBL (32,33 pour cent) et le LCGB (17,28). bt

Variable (taux)

Le stock de prêts hypothécaires à taux variable serait-il une gigantesque bombe à retardement ? Ou, comme l'écrit la BCL dans sa *Revue de stabilité financière* de 2017, « un levier d'augmentation du risque d'insolvabilité de certains ménages en cas de vie remontée des taux sur le marché monétaire. » Car comme le pointe le Comité européen du risque systémique : « Even small changes in interest rate levels can have an impact on household disposable income ». Entre 2003 et 2015, plus de 77 pour cent des prêts immobiliers ont été pris à taux variable. (La tendance s'est inversée sur les deux dernières années ; au point où, en 2016, la majorité des prêts étaient pris à taux fixe.) La question est : les ménages qui ont contracté un prêt à taux variable ces dernières années (c'est-à-dire à un moment où celui-ci se situait aux alentours de 1,70 pour cent), réussiront-ils à rembourser le jour où il remontera à trois, quatre, cinq pour cent ? bt

Wupperthal

La Steuerfahndung de Wuppertal et le Parquet de Cologne ciblent une à une les 24 banques allemandes et plusieurs grandes banques luxembourgeoises pour leur assistance (historique) à l'évasion fiscale. Plutôt que de risquer un long procès, celles-ci ont préféré verser discrètement l'amende administrative. La Hypo-Vereinsbank a payé 19 millions, la Commerzbank 17 millions, la HSH Nordbank 22 millions, la BCEE quatorze millions d'euros et la LB Lux vingt millions. Quant au prix à payer par la Nord/LB et la Deutsche Bank (qui, d'après les médias allemands, serait également dans le collimateur), les montants n'ont pas encore été rendus publics. bt

INDEPENDENT ADVISERS. PRACTICAL SOLUTIONS. A DIFFERENT WAY TO THINK ABOUT TAX.

www.atoz.lu

ATOZ
TAX ADVISERS
LUXEMBOURG

Entretien avec le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), sur la fiscalité internationale, la réputation du Luxembourg et le Brexit

Interview : Bernard Thomas

d'Land : *En tant que ministre des Finances luxembourgeois, vous devez naviguer entre pressions internationales et attentes de la place financière, surtout en matière de fiscalité internationale...*

Pierre Gramegna : J'aimerais souligner que la fiscalité n'est qu'un élément de l'attractivité du pays parmi d'autres. Nous commettons trop souvent l'erreur de nous concentrer exclusivement sur ce thème. Comme si c'était la seule raison de notre succès. Or celui-ci s'explique par le triple A, des finances publiques saines, un cadre politique stable, un écosystème bien établi, ainsi que par une boîte à outils attractive pour la gestion de fortune, l'industrie des fonds et les assurances. Nous avons également réussi à développer de nouveaux créneaux, tels que la finance verte ou la Fintech. Bien-sûr que la fiscalité doit elle aussi être attractive. Et elle l'était par le passé... à tel point que nous avons beaucoup marché sur les pieds des autres pays, et notamment de nos pays-voisins. Ceci nous a valu énormément de critiques et a fini par sérieusement endommager notre réputation. Nos règles fiscales étaient telles que nous nous sommes retrouvés sur des listes noires et que nous bloquions l'Union européenne. Alors, oui, nous les avons changées.

On peut également décider de payer le prix politique. Votre prédécesseur, Luc Frieden, a dépensé beaucoup de crédit au niveau de l'Union européenne pour retarder au maximum la mort annoncée du secret bancaire.

Ce gouvernement a dit : « Nous devons faire beaucoup plus ». Et *war fënnef vir zwielef !* Si nous ne l'avions pas fait, le Luxembourg ne serait plus un pays attractif aujourd'hui. Il y aurait peut-être encore plus de pratiques douteuses et, fiscalement, on aurait peut-être gardé quelques avantages. Mais,

« Qui aurait pu s'imaginer que le paysage fiscal mondial changerait à une telle vitesse ? Que le processus Beps de l'OCDE aboutisse en à peine trois ans et demi ? »

politiquement parlant, nous aurions perdu toute reconnaissance – dans le contexte Brexit personne n'aurait été prêt à venir s'installer ici. Aujourd'hui, nous voyons que la place financière se porte bien, malgré, ou plutôt grâce aux réformes mises en œuvre en matière de transparence fiscale. Qui aurait pu s'imaginer que le paysage fiscal mondial changerait à une telle vitesse ? Que le processus Beps de l'OCDE aboutisse en à peine trois ans et demi ? Il faut se poser la question où se situe l'équilibre entre, d'un côté, rester attractif et, de l'autre, être conforme aux règles internationales. Il faut être raisonnablement attractif tout en respectant les règles. Comme État membre de l'Union européenne, le Luxembourg ne s'est pas opposé au consensus. Nous sommes parmi les premiers à transposer les règles internationales. Au même moment, le Luxembourg est un des pays au sein de

l'UE qui insiste le plus pour avoir un « level playing field ». Ceci veut dire qu'il ne suffit pas que l'UE applique les règles, il faut que les autres suivent.

Durant l'été 2014, donc quelques mois avant Luxleaks, vous avez chargé le directeur de l'Administration des contributions directes, Guy Heintz, d'élaborer une base légale aux rulings. Qu'est-ce qui avait déclenché cette décision ?

Je suis content que vous souligniez que nous avons pris cette décision avant Luxleaks ! Nous l'avons fait parce que nous anticipions que, sans base légale, le système ne pouvait pas continuer dans l'état. C'est d'ailleurs le même problème qui se pose pour les stock-options. Les questions touchant à la fiscalité doivent figurer dans la loi, sinon elles deviennent source d'incertitudes juridiques. En plus, je voulais assurer la cohérence en la matière.

Fin 2014, vous avez instauré une Commission des décisions anticipées chargée de superviser les rulings. Elle fonctionne un peu comme une black-box. Même l'identité de ses membres est gardée secrète.

La manière dont l'administration fiscale s'organise est de la responsabilité de l'administration fiscale. Ce n'est donc pas au ministre de décider si les noms des membres d'une commission doivent être rendus publics ou non. Sur de tels points, l'administration fiscale garde son autonomie. La Commission des décisions anticipées doit garantir une cohérence dans le traitement des dossiers. Son rôle n'est pas d'analyser chaque ruling en détail. L'interlocuteur du contribuable reste les bureaux d'imposition et leurs préposés. C'est là que doit avoir lieu le dialogue. Les préposés peuvent transmettre les questions difficiles pour lesquelles ils ont besoin d'une assurance à la Commission des décisions an-

ticipées. La procédure est devenue plus claire. Cela n'a rien à voir avec une black-box.

Une telle commission anonyme au cœur d'une administration publique ne pose-t-elle pas problème ? Même le nom de la présidente n'a pas été divulgué officiellement...

Que Madame Monique Adams en soit la présidente est bien connu. Mais les noms des membres de cette commission ne doivent pas être rendus publics. C'est une décision de l'ACD que je peux bien comprendre. Il est légitime de vouloir protéger les gens des pressions extérieures...

Il est frappant de constater à quel point l'État luxembourgeois manquait de statistiques sur les recettes provenant de la place financière. Ainsi, jusqu'en 2008, il n'y avait aucun d'inventaire des rulings et, jusqu'en 2016, le déchet fiscal occasionné par les stock-options était inconnu. Ceci a-t-il conduit à une navigation à vue ?

Ce gouvernement a fait beaucoup d'efforts pour imposer plus de transparence dans les dossiers relevant du ministère des Finances. Il ne s'agit pas seulement de transparence par rapport à d'autres pays grâce à l'échange automatique d'informations, mais également par rapport à l'impact de certaines mesures fiscales que nous avons été amenées à réviser. Aujourd'hui, nous disposons de beaucoup plus de données, tant sur le nombre de rulings que sur l'impact des plans stock-options. Pour ces derniers, il n'était pas possible d'avoir des informations pour la simple raison que l'administration n'en demandait pas. Depuis l'année dernière, l'administration doit être informée de manière anticipative par les sociétés faisant de tels plans de stock-options. C'est grâce à cette nouvelle procédure que j'ai pu, dans

une réponse à une question parlementaire, donner une fourchette du déchet fiscal qui se situe entre 150 et 180 millions d'euros.

Samedi dernier, à la Radio 100,7, vous avez confirmé que le régime des stock-options sera réformé. Les actions sous-jacentes aux plans stock-options devront à l'avenir être liées à l'entreprise pour laquelle on travaille. Quelles autres pistes favorisez-vous ?

Nous avons deux principes qui nous guideront dans la réforme des stock-options : l'attraction des talents au Luxembourg et la participation au risque de sa propre firme. Mais les détails de l'application de ces principes devront encore être débattus au sein du gouvernement. La discussion est donc encore à un stade précoce. Mais nous voulons faire cesser les abus que nous avons pu constater. Je n'ai pas inventé ce système, mais je tenterai de l'améliorer. Quant à la forme, le nouveau régime devra être inscrit dans une loi pour

« Je préfère être exposé à une forme de sociétés dont il y en a beaucoup, plutôt que d'être beaucoup exposé à une seule société »



« Et war fënnef vir zwielef ! »



« Je ne voulais pas que les gens, qui avaient pu penser que l'évasion fiscale était un *Kavaliersdelikt*, se réveillent un beau jour et se retrouvent dans une situation extrême », dit Pierre Gramegna à propos de la régularisation fiscale

apporter une certitude juridique. Cette clarté sera dans l'intérêt de chacun. Mais il faut donc rester dans la nuance. Dans le contexte du Brexit, on enverrait un très mauvais message en abolissant le système des stock-options, comme le propose le CSV – bien que ce soit lui qui l'ait introduit.

Parce que les managers de la City qui décident dans quelle juridiction européenne s'implanteront les mêmes qui profiteront du système des stock-options ?

Par rapport aux autres pays, notre fiscalité pour les hauts revenus est relativement élevée. C'est une réalité. Les gens du secteur financier, qui dans le contexte Brexit cherchent où s'établir, regardent naturellement la fiscalité. C'est une évidence. Comme je l'ai dit, il faut trouver la voie moyenne. Et, dans ce cas-ci, la voie moyenne, c'est que, grâce aux stock-options, une certaine catégorie de gens puisse avoir une imposition plus favorable. Il en est d'ailleurs de même pour les start-ups, par exemple les Fintechs, qui recourent souvent à ce mécanisme pour une partie de la rémunération de leurs talents. Mais cela ne peut pas aller jusqu'à un point où les contribuables au Luxembourg auront le sentiment que les uns paient beaucoup d'impôts et que les autres non.

Dans le « Compendium » du Conseil économique et social, qui réunit et une masse de données fournies par les administrations fiscales...

De nouveau : un pas vers une plus grande transparence...

... On peut mesurer l'exposition croissante du budget de l'État vis-à-vis de la nébuleuse des Soparfis. Cette dépendance vous préoccupe-t-elle ?

Je préfère être exposé à une forme de sociétés dont il y en a beaucoup, plutôt que d'être beaucoup exposé à une seule société. Les Soparfis ne sont pas une nébuleuse. Dans le monde d'aujourd'hui, ces sociétés de participations financières sont très importantes. Dès qu'on fait une structuration internationale, on a besoin de sociétés de participation. Nous avons depuis très longtemps au Luxembourg un instrument qui fonctionne très bien et qui est beaucoup utilisé. Le Luxembourg devrait être content de disposer d'un tel instrument.

Dans le Wort, vous avez récemment précisé votre stratégie pour le Brexit : plutôt que de se mettre en concurrence frontale avec Londres, vous dites vouloir construire « une passerelle correcte avec de la substance » donnant accès au marché unique. Où cette stratégie a-t-elle été élaborée ? Au sein du Haut comité de la place financière ?

L'idée initiale est née dans ma tête, et je l'assume. Après, j'en ai parlé autour de moi et je l'ai présentée au gouvernement qui l'a approuvée. Ce n'est qu'ensuite qu'elle a été présentée au Haut comité. Le raisonnement est le suivant : Au lieu d'approcher frontalement les acteurs à Londres et de leur dire : « Venez au Luxembourg et fermez votre implantation anglaise », je me suis d'abord posé la question : « Que faisons-nous aujourd'hui ? ». Dans le secteur des fonds nous fonctionnons de manière très complémentaire avec Londres : le Luxembourg s'occupe de l'administration et du *risk management*, tandis que les *asset managers* prennent les décisions à Londres. Il existe donc une coopération très intéressante que, demain, nous devons pouvoir continuer sous une forme ou une autre. Londres est de loin le plus grand centre financier au monde et tout indique qu'il va le rester. Il faut que nous restions complémentaires ; c'était ça, ma pensée initiale. Le Luxembourg est un pays destiné à bâtir des ponts. Et les résultats sont très bons ! Il ne faut pas oublier que juste une petite partie des décisions ont déjà été officialisés, et que beaucoup d'autres sont dans les pipelines. Je peux vous assurer que, du moins parmi les acteurs que j'ai rencontrés en Angleterre, tous – sans exception – m'ont dit que notre stratégie était la bonne.

On aurait aussi pu dire : Le moment est venu d'inverser cette division des tâches et de s'attaquer à la City. Si vous ne le faites, n'est-ce pas parce que, faute de place, le Luxembourg ne peut de toute manière accueillir les grands établissements londoniens ?

Pour le Luxembourg, le scénario le plus avantageux sera d'attirer plus de substance sans être trop gourmand. Il y a beaucoup de réflexions qui m'ont conduit à ne pas jouer la partie de manière trop agressive. Car nous devrions alors attirer encore beaucoup plus de talents au Luxembourg, bâtir encore plus de logements et d'écoles... Et nous sommes déjà à une croissance de quatre pour cent sur les dernières années. Je trouve qu'il vaut mieux viser une croissance régulière et durable plutôt que spectaculaire.

Comment le départ du Royaume-Uni influera-t-il sur les rapports de forces au sein de l'UE ? Avez-vous le sentiment d'être désormais plus isolé (avec les Pays-Bas, l'Irlande et Chypre) sur les dossiers touchant à la place financière ?

Il est clair qu'avec l'Angleterre – et avec quelques autres pays membres, mais principalement avec l'Angleterre – nous partageons la vision d'une Europe ouverte aux services, aux capitaux ; et bien-sûr également aux personnes et aux biens. Surtout pour tout ce qui tourne autour des services finan-

ciers, l'Angleterre a, comme le Luxembourg, une approche très ouverte. Sur ces points, nous sommes donc des alliés. Et le jour où l'Angleterre quittera l'Union, nous allons perdre un allié, un allié important. Il y aura à ce moment donc une période de transition qu'il faudra gérer. Mais l'Europe ne peut pas uniquement se concentrer sur le marché intérieur. Si nous voulons avoir des places financières attractives au sein de l'UE, il faudra choisir une approche comme celle du Luxembourg : c'est-à-dire qui rayonne vers l'extérieur.

Comment voyez-vous le risque que la City se positionne comme concurrent offshore agressif directement aux portes de l'Europe ? Une sorte de Singapour-sur-Tamise...

Nous recevons des signaux contradictoires de la part de l'Angleterre. Le Royaume-Uni était probablement le pays qui poussait le plus en faveur des règles anti-Beps. En même temps, c'est également le pays qui – avant même le Brexit – promettait de drastiquement baisser ses impôts jusqu'en 2020. Dans le contexte de notre réforme fiscale, on m'a souvent interpellé à ce sujet. J'ai toujours répondu : « Je ne promets rien que je ne pourrai tenir. Je ne vais donc pas vous promettre que d'ici 2020 ou 2021, on réduira le taux d'imposition à tel niveau. » Car personne ne peut dire qui, d'ici là, sera ministre des Finances, quel sera le gouvernement et, surtout, quelle sera la situation financière du pays. On me répétait alors que le gouvernement anglais offrait une grande prévisibilité. Avec le recul, les prévisions britanniques n'étaient que des paroles en l'air. Ce n'est pas ce que, moi, je veux faire. Mes propositions apparaissent peut-être moins ambitieuses, mais nous avons livré. Nous avons réduit le taux de 21 pour cent à 19 pour cent cette année-ci. Et nous le réduirons à 18 pour cent l'année prochaine. Nous opérons sur une distance qui est courte mais mesurable.

Ceci étant dit, si le Royaume-Uni se décidait à mener une politique du dumping fiscal très agressive, je me demande si nous ne devrions pas régler la question lors des discussions européennes autour du Brexit. Avec les directives européennes ATAD 1 et ATAD 2, tous les États membres ont transposé Beps ensemble. Si le Royaume-Uni se décidait à changer de cap, il devrait commencer par annuler ces deux directives. Et n'oublions pas que les Britanniques souhaitent garder un bon accès au marché unique. Ce ne sera donc pas aussi simple.

La décision de la Commission européenne forçant Apple à rembourser treize milliards de dollars d'impôts au fisc irlandais a déclenché tout un débat sur l'île verte. Certains estimaient qu'au lieu de contester

« Il y a beaucoup de réflexions qui m'ont conduit à ne pas jouer la partie [Brexit] de manière trop agressive. Car nous devrions alors attirer encore beaucoup plus de talents au Luxembourg, bâtir encore plus de logements et d'écoles... [...] Je trouve qu'il vaut mieux viser une croissance régulière et durable plutôt que spectaculaire »

la décision devant la Cour de Justice, il valait mieux garder l'argent. Pour le Luxembourg il s'agit de trente millions d'euros pour Fiat et, d'après la presse internationale, de 500 millions d'euros pour Amazon, respectivement pour McDonald's. Pourquoi ne pas simplement garder cet argent ?

Je ne peux commenter ces deux derniers chiffres. Mais les amendes, si elles seront élevées, vont forcément réveiller les appétits des autres pays. Ce sera très problématique. Nous avons décidé de faire appel dans l'affaire Fiat devant la Cour de Justice parce que nous estimons que la Commission n'a pas appliqué de manière correcte les règles en matière des prix de transfert. Notre interprétation est que la Commission a appliqué les règles qu'elle aurait aimé avoir, mais pas celles qui existent. C'est aussi simple que cela. L'aspect légal est plus important que l'argent.

Vous avez souvent répété que le secret bancaire pour résidents ne sera pas aboli. En même temps,

le gouvernement vient de créer la « fraude fiscale aggravée » qui sera considérée comme une infraction primaire au blanchiment. Les banques devront donc déclarer au Parquet tout soupçon concernant des revenus non-déclarés. Or le Paquet est supposé transmettre ces informations au fisc. Il me semble qu'en fait, vous venez d'abolir le secret bancaire... Vous ne l'avez simplement pas annoncé.

(Rires) C'est un point de vue original. Avec ce changement du droit pénal fiscal, nous avons, d'un côté, voulu agir contre les abus liés au secret professionnel et, de l'autre, transposé une directive européenne, ce que nous devrions faire de toute manière. Le secret professionnel a été resserré, mais il continue d'exister. Il fait partie de notre tradition au Luxembourg. Il a toute sa place dans un petit pays où tout le monde connaît tout le monde et où il faut conserver une certaine confidentialité.

Mais plus nécessairement vis-à-vis du fisc.

Du moins pas pour ceux qui, via l'évasion fiscale, commettent une infraction primaire au blanchiment.

Les fraudeurs fiscaux auront encore jusqu'en décembre de cette année pour régulariser leur situation dans le cadre d'une « amnistie » fiscale. Celle-ci a-t-elle connu du succès ? Combien de gens ont rapatrié leurs avoirs de Suisse ?

Je n'ai pas encore de bilan définitif. Il est encore trop tôt. Car, d'après ce que me disent les experts, les gens ont tendance à attendre la toute fin de la période avant de se mettre en règle.

Pour se régulariser, il faut payer dix ans d'arriérés d'impôts plus une majoration de vingt pour cent. Donc, en fait, ce n'est pas vraiment une « amnistie »...

En effet. D'ailleurs je n'ai jamais parlé d'« amnistie » mais plutôt de « régularisation ». Le mot « amnistie » donne une fausse image. Il donne à penser que les gens auront droit à un cadeau. On leur donne plutôt l'occasion de retrouver le calme en remboursant ce qu'ils auraient de toute façon dû payer sur les dix dernières années – ce qui peut sembler comme une longue période, mais c'est la période légale de prescription –, plus une amende qui n'est pas très élevée. Je voulais ouvrir cette passerelle vers une régularisation parce que je savais que nous allions changer le droit pénal fiscal. Je ne voulais pas que les gens qui avaient pu penser que l'évasion fiscale était un *Kavaliersdelikt* se réveillent un beau jour et se retrouvent dans une situation extrême, exposés au risque de passer devant les tribunaux.

Wssn S gntlch, ws hr Bnk mt hrm Gld mcht?
Svz vs vrmnt c q vtr bnq ft vc vtr rgnt?


www.etika.lu

Cell, Terra, Ouni, Adhoc et Oikopolis : recherche d'alternatives pour un monde plus vivable. Une visite des lieux

Les dissidents

Jean-Luc Karleskind

Croyants ou cyniques À la fin des années 1990, je travaillais à Moscou. Et il m'arrivait de demander à ceux de mes collègues dont j'avais gagné la confiance : « C'était comment avant ? » « Avant » voulait naturellement dire là-bas « du temps de l'Union Soviétique ». Et les collègues, chacun à sa manière, de m'expliquer que si tous pratiquaient les rites, tels qu'assister collectivement aux discours télévisés du Premier secrétaire ou autres manifestations du régime, presque plus personne ne croyait aux mythes des lendemains radieux d'un communisme triomphant.

J'ai découvert récemment que ce que révélait ma minuscule enquête était corroboré par le regretté Tzvetan Todorov, décédé en février de cette année. Dans *Le Siècle des totalitarismes* (2010), il écrit : « Dans la société propre aux pays de l'Est, l'adhésion à l'idéologie communiste joue de plus en plus le rôle d'un simple rituel, tous s'en réclament, personne ou presque n'y croit. En revanche, la soumission inconditionnelle au chef est indispensable. Le communiste moyen n'est nullement un fanatique, c'est un carriériste cynique qui fait ce qu'il faut pour accéder à une position privilégiée et s'assurer une qualité de vie supérieure. La constitution et les lois sont tenues en piètre estime. » Est-ce si différent aujourd'hui pour ceux qui travaillent dans les institutions financières, les administrations étatiques ou les multinationales ? Ils sont en effet sommés de proclamer leur adhésion aux « valeurs » de leur organisation et de se comporter en conséquence, de les « vivre ». Mais combien y croient-ils vraiment ?

Comme le bloc soviétique avait ses dissidents, nous voudrions présenter ici des personnages que nous percevons être les dissidents d'aujourd'hui, ceux

Les exemples que je cite ici impliquent des milliers de personnes au Luxembourg. Sous l'apparence d'une victoire complète des thèses de la mondialisation, il y en a beaucoup qui n'y croient plus ou pas ou pas vraiment

dont les valeurs sont autres que celles qui régissent l'Organisation mondiale du commerce et les politiques de l'Union européenne. Et pour ce faire, nous allons nous concentrer sur le Grand-Duché. Grand gagnant de la mondialisation néolibérale, le Luxembourg est très prospère et échappe pour le moment aux vents mauvais qui soufflent sur un certain nombre de pays. Alors qui sont ces gens qui y trouvent quand même à redire ?

Cell Notre enquête commence par une rencontre avec Norry Schneider. Il est un des principaux animateurs du Cell, le Center for Ecological Learning. Dans son objet social, l'Asbl affirme « offrir une vision positive de l'avenir collectif pour créer des conditions de vie équitables, un bon degré de résilience communautaire, et pour mettre en pratique des alternatives sociales, culturelles, politiques et économiques. » Sur la carte de visite de Norry Schneider, on peut lire : « Créer le monde que nous voulons est un mode d'action bien plus subtil, mais plus puissant que détruire celui dont nous ne voulons plus. » Il s'agit d'une citation de Marianne Williamson, une écrivaine américaine qualifiée par Wikipédia de « maître spirituel ». Norry est aussi coordinateur de Transition Minett, une autre Asbl s'occupant d'alimentation, de jardinage, d'énergie et de citoyenneté. L'association opère une épicerie-café-lieu-de-débat à Esch-sur-Alzette.

Norry récuse le terme de contestataire que je lui propose. Il me cite le reporter et écologiste Yann-Athus Bertrand : « Il est trop tard pour être pessimiste, trop tard pour la confrontation. » À la contestation, Norry préfère la participation, l'action. Et après dix ans passés à faire du travail de plaidoyer politique dans une ONG de développement où il luttait « contre », Norry a préféré en

2015 s'engager dans le « faire ». Au lieu de dire « il n'y a qu'à faire », il dit maintenant « faisons ». Le mouvement de la Transition – qui donc n'est pas seulement un « think tank » mais aussi et surtout un « do tank » – et dans lequel il inscrit son action, vise à nous faire passer d'un monde dépendant des énergies fossiles à autre chose, un monde plus juste. Concrètement, chacun est invité à se réapproprier la nourriture, l'énergie, la monnaie, l'espace public, l'expression, le plaisir de la vie, etc.

Soutenu financièrement par le ministère du Développement Durable, le Cell accompagne les communes dans la mise en place d'actions climatiques locales. Cela peut se faire sous forme de potagers familiaux, de projets énergétiques ou de sensibilisation comme la tournée du documentaire *Demain* que Norry a organisé début 2017. Il y eut 22 soirées, avec la participation de 83 communes allant de Dudelange à Troisvierges et de Redange à Echternach.

Le documentaire *Demain* Rappelons rapidement que *Demain* part de la découverte par le réalisateur Cyril Dion d'une étude qui annonce la possible disparition d'une partie de l'humanité en 2100. Il en parle à l'actrice Mélanie Laurent. Celle-ci est enceinte et se désespère du monde que nous allons laisser à nos enfants. Avec quatre de leurs amis, ils partent alors explorer le monde en quête de solutions capables de sauver leurs enfants et, à travers eux, la nouvelle génération. À partir des expériences les plus abouties dans tous les domaines (agriculture, énergie, habitat, économie, éducation, démocratie...), ils vont tenter de reconstituer le puzzle qui permettra de construire une autre histoire de l'avenir. En 2016, le film a obtenu le César du meilleur documentaire et a enregistré un million d'entrées dans les salles.

Demain au Luxembourg L'idée de Norry en organisant cette tournée était de partager les expériences montrées dans le film et faire découvrir aux Luxembourgeois leurs propres rêves, leur donner confiance en eux-mêmes. La tournée a permis l'identification de plus de 300 projets locaux qui allaient dans le sens du film mais que peu de gens connaissaient, à commencer par les gens qui habitent la région.

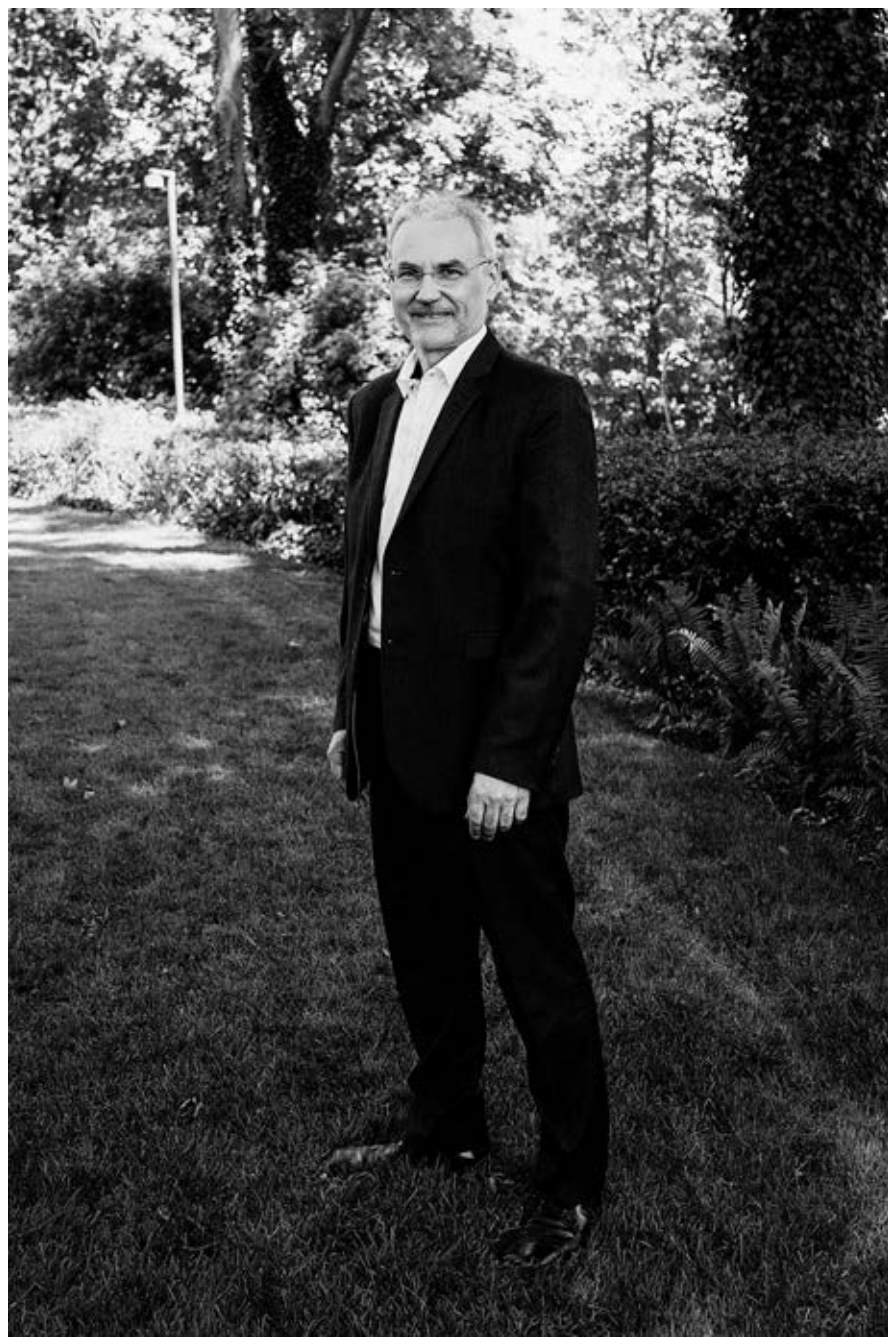
J'ai moi-même participé à une projection de *Demain* à Dippach. La commune m'est plus familière pour ses villas cossues que pour sa fibre écologique. Après la projection, Norry invite les agriculteurs bios de la commune à se présenter. Puis, c'est le tour des autres initiatives, champ communautaire et coopérative pour une centrale solaire de 180 kilowatts, ... À Garnich, le cadastre solaire a été réalisé. À l'issue de la soirée, la bourgmestre, Madame Bei-Roller, déclare : « Après ce que j'ai vu et entendu, je ne vais pas dormir de la nuit ! »

Les blocages sont dans nos têtes « Je n'ai jamais rencontré quelqu'un sans capacité, sans talent. Les barrières sont intérieures. Il faut libérer la créativité, réveiller le courage qui sont en chacun de nous », dit Norry. Puis ajoute, en guise d'exemple : « Pour faire le jardin urbain à Esch il y a quatre ans, nous buttions sur la difficulté de trouver un terrain. Lors d'une réunion, chacun a visualisé le jardin de ses rêves pendant quinze minutes, puis a décrit sa vision. Deux mois plus tard, nous avions un terrain. Les blocages sont dans nos têtes. » Tout ceci est dit d'un ton égal, d'une voix un peu traînante et me laisse perplexe. On retrouve probablement là les idées de Marianne Williamson.

Terra Comme il me voit sceptique, Norry cite l'exemple de Terra, l'Association de maintien de



De gauche à droite : Norry Schneider (Center for ecological learning et Transition Minett) ; Michèle Hilger et Amélie Kalsi (Ouni)



De gauche à droite : Simone Castelli et Marko Anyfandakis (Terra) ; Alex Hornung (Adhoc)

l'agriculture de proximité (AMAP) créée en 2014 sous forme de coopérative. Terra produit en permaculture des légumes pour 180 familles qui paient d'avance leur part de la récolte, garantissant ainsi les revenus des agriculteurs. Chaque semaine, la récolte est distribuée directement du producteur au consommateur. « Les trois fondateurs de Terra n'avaient ni capital, ni terre, raconte Norry. En janvier 2014, ils adressent un mail à leur réseau dans lequel ils expliquent leur projet. Des centaines de personnes ont répondu et sont devenus coopérateurs en achetant des parts dans ce nouveau type de société citoyenne (une part coûte 200 euros). Puis, une personne a mis un terrain à disposition. Le travail de la terre a commencé en mars 2014. »

Ouni Pour enfoncer le clou, Norry me cite l'exemple d'Ouni. Les trois fondatrices se sont rencontrées chez Terra pendant un atelier de permaculture. Partant du constat que les déchets d'emballage représentent trente pour cent de nos déchets ménagers, les fondatrices qui sont entre-temps devenues six, décident de créer une épicerie bio sans emballages, une alternative écologique aux supermarchés conventionnels. Elles ont également opté pour la coopérative et réuni 626 coopérants qui leur ont apporté 221 400 euros de capital sur le même modèle que Terra. Ouvert en décembre 2016, rue Glesener, Ouni offre la possibilité de consommer sur place et organise des conférences et des ateliers d'apprentissage sur le thème du « zéro déchets ».

Adhoc On voit que les initiatives lancées au nom de l'écologie et recherchant d'autres formes de coopération économique ne manquent pas. Mais nous relevons une autre initiative qui vise à s'attaquer à une des tendances lourdes des trente dernières années : la forte élévation des prix du logement. Selon l'Observatoire de l'habitat, depuis 2005, les prix des appartements ont augmenté de 66 pour cent et celui des maisons de 53 pour cent. Or, l'indice des salaires sur la période a augmenté de 24 pour cent. Il devient de plus en plus clair

que sans héritage, il est difficile pour les jeunes de se loger et pour eux, la perspective d'accéder à la propriété s'éloigne. Pour répondre à ce défi, s'est donc créé Adhoc, un projet d'habitat participatif. À Zurich, autre centre financier où l'immobilier est cher depuis longtemps, les coopératives d'habitation représentent 27 pour cent des logements.

Alex Hornung, le trésorier de l'association, explique qu'Adhoc ne cherche pas seulement à procurer à ses membres un bon logement à un prix abordable. Le projet répond aussi à une aspiration de vivre ensemble autrement que chacun chez soi, tel que c'est le cas la plupart du temps à la ville comme à la campagne. Les objectifs sont de créer une communauté d'habitants, de réduire au minimum l'espace privatif et de partager des espaces communs tels la laverie, une salle multifonction avec cuisine collective, une cave avec chambre froide commune. « Comme dans un village, nous voudrions recréer des liens, du collectif. » conclut Alex Hornung qui ne souhaite pas vivre seul à 75 ans comme ses parents.

Adhoc a le soutien du ministre du Logement Marc Hansen (DP). Ce dernier a tenu à assister à la réunion publique qu'Adhoc organisait le 23 mai dernier aux Rotondes. Il a reconnu que les textes, fiscaux notamment, défavorisaient les membres de coopératives d'habitation par rapport aux accédants individuels à la propriété. En pré-campagne municipale, Marc Hansen a dit s'en préoccuper. Aujourd'hui, il existe un projet pilote au Kirchberg de trente logements. Pour y habiter, il faudrait à l'heure actuelle déboursier 1 100 euros le mètre carré en droit d'entrée. Ensuite, la redevance mensuelle se monterait à 18 euros le mètre carré. Pour cent mètres carré, il faudrait donc déboursier 110 000 euros avant d'emménager et une mensualité de 1 800 euros pendant trente ans. Une telle mensualité amortit un prêt bancaire de 520 000 euros avec le taux hypothécaire actuel de 1,5 pour cent. 630 000 euros pour un appartement de cent mètres carrés au Kirchberg, est-ce mieux que le marché ? Ce qui est certain, c'est que ce n'est

pas précisément bon marché. Le prix du bail emphytéotique indiqué par le Fonds du Kirchberg, auquel s'ajoute le nonaccès au taux super réduit de TVA pour les coopératives, expliquerait ce prix, dit Alex Hornung. Soutenu également par la Fondation Grande-Duchesse Charlotte qui a subventionné les études initiales et Caritas, Adhoc est encore très loin d'avoir concrétisé son premier projet. Mais il reste acquis qu'il y a un groupe qui y travaille, qui en rêve, qui a interpellé les politiques.

Beckerich Un autre « dissident » du Grand-Duché, connu bien que discret, est Camille Gira. Se désolant de voir son village de Beckerich se vider de ses habitants, Camille Gira décide d'agir. Il se présente en 1982 aux élections municipales. Il a 24 ans et est élu. Huit ans plus tard, il devient bourgmestre et il va mettre en œuvre une politique municipale « décalée ». Contrairement à d'autres communes frontalières, Beckerich a réduit le nombre de stations services de quatre en 1980 à trois aujourd'hui. L'eau du village a des qualités de pureté exceptionnelles. Plutôt que de vendre la source à l'exploitant français qui va la mettre en bouteille, Beckerich obtient une redevance sur l'eau et quinze pour cent du capital de la société, ce qui rapporte à la commune des centaines de milliers d'euros de royalties par an.

Installation de chauffage collectif brûlant de la biomasse, panneaux solaires sur les bâtiments publics et privés, projet d'éoliennes, réduction de l'intensité lumineuse de l'éclairage public, Beckerich vise l'autarcie énergétique en 2020-2025. Au lieu de concentrer les enfants dans un grand centre scolaire où ils se rendraient en bus, Beckerich a conservé de petites écoles dans les villages afin que la plupart des enfants puissent venir à pied ou à vélo. Pour faire bonne mesure, en 2012, est lancé le « Beki », une monnaie complémentaire. La commune est passée de quelques 1 500 habitants dans les années 80 à plus de 2 200 aujourd'hui.

En fait, un grand nombre des idées montrées dans le film *Demain* ont été mises en place à Beckerich. D'ailleurs, le documentaire montre que le rapport de force actuel en économie et en politique impose les postulats productivistes et capitalistes au niveau étatique. Et selon *Demain*, le niveau d'action politique où il serait encore possible d'agir serait celui de la commune. Depuis 2013, Camille Gira est secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures. Il est probable qu'il n'est pas tout à fait étranger au soutien de son ministère au projet Cell.

Oikopolis Le dernier exemple de « dissident » que nous citerons est Änder Schanck. Malades de manipuler les intrants chimiques agricoles, Änder et son frère Jos convertissent la ferme familiale au bio au début des années 80. Découragés fous par les voisins, Änder et Jos persévèrent. Alors que Jos prend la ferme, Änder s'occupe de la distribution. Petit à petit, se crée un groupe de sociétés qui comprend entre autres Naturata, Biogros et la

Le rapport de force actuel en économie et en politique impose les postulats productivistes et capitalistes au niveau étatique. Le niveau d'action politique où il serait encore possible d'agir serait-il celui de la commune ?

nouvelle laiterie de Bascharage, la Biog-Molkerei. La coopérative des paysans bios Biog en est actionnaire à vingt pour cent. Änder se défend d'être un visionnaire. Il n'aurait jamais fait que ce qui était « nécessaire ». Porté par la vogue du bio, le groupe est en forte croissance. La décision de la plupart des producteurs de lait bio de quitter Luxlait en 2015 et de créer avec Oikopolis leur propre laiterie, est la dernière initiative du groupe qui, car elle était « nécessaire », devait donc être entreprise.

Bilan du bien commun Oikopolis organise des conférences publiques dans son siège de Münsbach, « Oikopolis am Dialog ». Lors de l'une d'elles est venue l'activiste altermondialiste Christian Felber qui a présenté son idée de bilan du bien commun. Felber affirme que le système économique instaure comme objectif la maximisation du profit financier et se fonde sur la concurrence. Or, dit Felber, les valeurs qui en résultent sont celles de l'avarice, de la dureté, de l'irresponsabilité, toutes motivations que nous rejetons dans nos relations personnelles. Felber propose donc de remplacer le profit financier comme objectif des entreprises (et la croissance du PIB pour les États) par la notion de contribution au bien commun et de remplacer la concurrence par la coopération. Pour ce faire, il faut pouvoir mesurer la contribution au bien commun et la pratique de la coopération. Dans son livre paru en 2010, il propose une « Gemeinwohl-Ökonomie », un modèle de bilan mesurant la contribution au bien commun. Oikopolis sera une des entreprises pionnières à préparer son bilan du bien commun dont la première version est publiée en 2014 et la deuxième en 2017. Elle rejoint ainsi un mouvement international qui se diffuse en Europe et en Amérique du Sud.

Colibris et monstres Les exemples que je cite ici – et je ne vise pas l'exhaustivité, – impliquent des milliers de personnes au Luxembourg. Il me semble que, sous l'apparence d'une victoire complète des thèses de la mondialisation affirmée par la plupart des médias, il y en a beaucoup qui n'y croient plus ou pas ou pas vraiment. Compte tenu de la situation catastrophique des écosystèmes, il se pourrait bien qu'aujourd'hui beaucoup partagent l'opinion que Keynes exprimait en 1933 : « Le capitalisme international décadent et individualiste dans les mains duquel nous nous trouvons après la guerre [celle de 14-18] n'est pas un succès. Il n'est ni intelligent, ni beau, ni juste, ni vertueux – et il ne remplit pas sa mission. En bref, nous le détestons et commençons à le mépriser. Mais quand nous nous demandons que mettre à sa place, nous sommes perplexes. » Or, aujourd'hui, sous nos yeux, sans grand plan, sans Grand Soir, l'avenir se réinvente. Certains, plus nombreux qu'on ne le pense, essaient de « faire leur part » selon la légende du colibri qu'aime rappeler le paysan-poète Pierre Rabhi. Mais, nous prévient Gramsci, « le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres. » Ce risque existe aussi.

Après dix ans passés à faire du travail de plaidoyer politique dans une ONG de développement où il luttait « contre », Norry Schneider a préféré en 2015 s'engager dans le « faire ». Au lieu de dire « il n'y a qu'à faire », il dit maintenant « faisons »



En un demi-siècle, Art Basel est devenue un événement incontournable du marché de l'art. La section *Unlimited* montre des installations monumentales d'artistes comme Phyllida Barlow, John Baldessari, Subodh Gupta ou encore Sylvie Fleury, toutes en vente sur place



Un tour à Art Basel 2017

Bienvenu au pays du capitalisme débridé

josée hansen

Lorsque l'Art Basel 2017 ouvrait ses portes au grand public, jeudi 15 juin, les galeries avaient déjà fait leurs meilleures ventes lors des journées *preview* réservées aux grands collectionneurs et aux institutionnels. La Suisse Hauser & Wirth avait, raconte la *Neue Zürcher Zeitung*, fait un chiffre d'affaires de 25 millions de dollars depuis lundi, vendant notamment une toile de Philip Guston à quinze millions de dollars. Cela tombe bien, Guston (États-Unis, 1913-1980) se voit en parallèle consacrer une large rétrospective aux Gallerie dell'Accademia à Venise.

2017 est une année extraordinaire dans le monde de l'art, puisqu'elle aligne, en un été, la biennale de Venise, la *Documenta* à Kassel (qui a lieu tous les cinq ans) et les *Skulptur.Projekte* à Münster (tous les dix ans). Les riches collectionneurs venus d'Asie et des États-Unis n'avaient donc qu'un voyage à faire sur le continent ; pour relier Bâle cette année, leurs jets privés étaient si nombreux à l'aéroport de Mulhouse que le trafic aérien en fut perturbé, raconte la *Financial Times*.

Une semaine avant l'ouverture de l'Art Basel, Roman Kräussl, enseignant-chercheur à la Luxembourg School of Finance, avait pourtant annoncé, dans un communiqué officiel de l'Université, que « la bulle du marché de l'art a éclaté ». Kräussl, qui avait à plusieurs reprises mis en garde devant une surchauffe du marché de l'art – un des derniers marchés non régulés sur lequel règnent les règles les plus élémentaires du capitalisme, soit de l'offre et de la demande, sans aucun organe de contrôle quant à la réalité des prix demandés –, a analysé « plus d'un million de procès-verbaux de ventes aux enchères sur les 36 dernières années » et en avait conclu à ne baisse de 21 pour cent des prix des œuvres d'art contemporain et d'après-guerre en 2016. Dans le secteur des beaux-arts, le volume total des ventes aux enchères aurait même chuté de 29 pour cent, affirme Kräussl dans le même communiqué.

Ce que Kräussl omet de préciser, c'est que la plupart des ventes, celles qui se font entre galeries et particuliers ou entre particuliers, sont complètement opaques. Les ventes en galeries ou sur les foires d'art sont dominées par cette extrême discrétion. Car si

Art Basel annonce, dans un communiqué de bilan, des « exceptional sales across all sectors », la société organisatrice ne donne pas de chiffres concrets, autres que les 95 000 visiteurs (en une semaine), 291 galeries et 4 000 artistes de cette édition. Et aligne les citations de galeristes qui se supassent en superlatifs : « We had our most successful Art Basel ever » (Dominique Lévy, NY ; Marc Payot, Hauser & Wirth) ou « Art Basel 2017 has been extraordinary » (Alison Jacques, Londres). Même si ce n'est qu'une impression, sans chiffres à l'appui, il semblerait que la tendance à la baisse du marché de l'art ait été inversée à Bâle. Au printemps encore, l'économiste Clare McAndrew, qui travaille pour Art Basel, avait constaté une baisse de onze pour cent du marché de l'art en 2016, établissant sa valeur mondiale à 56,6 milliards de dollars.

De tous ces cris de Cassandra, la frénésie bâloise n'en a cure. Une faune bariolée, faite de couples de banquiers collectionneurs, d'amateurs avertis, de jeunes *hipsters* collectionnant les *tote bags* branchés, de critiques d'art précarisés et de touristes aussi curieux que perdus se fraie un chemin à travers les couloirs étroits et chauds des deux étages, deux halls d'exposition et de nombreuses annexes, comme le *Parcours* d'œuvres d'art public en ville. Dès l'ouverture au public, les galeristes sont fatigués de trois jours de *previews* fait de marchandages intenses et de soirées *bling-bling* dans les musées de la ville, qui profitent tous de la venue de cette armée d'intéressés pour inaugurer leurs nouvelles expositions.

La star incontestée de Bâle cette année fut le photographe Wolfgang Tillmanns : la très élégante Fondation Beyeler lui consacre une rétrospective impeccable, où il fait naître le sublime de la banalité du quotidien, comme il sait si bien le faire. En parallèle, cinq galeries vendaient ses œuvres à la foire, dont une grande partie étaient exposées à la fondation, à des prix avoisinant les six chiffres.

Si des œuvres assez classiques, peintures, sculptures, photos et installations, dominaient l'Art Basel à proprement parler, sa sous-section *Unlimited* est en elle-même un événement qui vaut le détour. Sur 16 000 mètres carrés, 76 artistes mondialement

« We had our most successful Art Basel ever » ou « Art Basel 2017 has been extraordinary » : la frénésie bâloise n'a cure des cris de Cassandra sur une régression du marché de l'art

connus, financés par leurs galeries, y présentent des œuvres hors normes, des installations époustouflantes et des sculptures aux dimensions monumentales. Là où Christine Macel à Venise et Adam Szymczyk à Kassel montrent un art engagé, minimaliste, loin du marché de l'art, *Unlimited* est le repaire de la *Siegerkunst*, selon le terme forgé par Wolfgang Ullrich. Une forêt de drapeaux colorés par Phyllida Barlow (représentante de la Grande-Bretagne à Venise) y côtoie une installation de Carl André, une voiture de Sylvie Fleury ou une maison-cuisine faite de casseroles usagées et à l'intérieur de laquelle l'artiste indien Subodh Gupta cuisine lui-même. Chris Burden y fait voler son dirigeable *Ode to Santos Dumont* et Philippe Parreno fait sourire avec son arbre de Noël qui, selon son titre, est une œuvre d'art durant onze mois de l'année mais un banal arbre de Noël en décembre.

Alors les curateurs et directeurs de musée, désormais parents pauvres du monde de l'art, ont beau faire la fine bouche : l'esthétique en cours auprès de la classe économiquement dominante est aujourd'hui forgée sur les foires plutôt que dans les musées et sur les biennales. C'est une esthétique clinquante et extravagante, qui choque juste un peu et est compatible avec tous les intérieurs de luxe et tous les goûts des invités aux dîners en ville.

ICO craze

La blockchain s'emballe

Jean Lasar

Par rapport aux milliers de milliards qui servent à libeller en devises conventionnelles l'étendue de l'économie mondiale, l'univers des cryptodevises adossées aux blockchains est encore relativement modeste. Les cryptodevises représentent désormais une valorisation d'une centaine de milliards de dollars, avec une très forte tendance à la hausse ces derniers mois et une volatilité qui ne se dément pas. Si les années précédentes ont été, du point de vue du grand public, celles de l'émergence du bitcoin, 2017 sera sans doute celle des *token sales* et de l'ICO (pour « Initial Coin Offering », terme créé par analogie avec l'« Initial Public Offering », ou IPO, l'introduction en bourse des jeunes pousses ayant atteint un certain niveau de maturité).

Que sont donc ces mystérieux *tokens* proposés lors des ICO ? Ce sont des jetons informatiques qui ont pour fonction première de payer les commissions requises pour effectuer des transactions sur la plateforme blockchain en voie de création. Les blockchains font en effet appel, depuis la création du bitcoin, à cette méthode des commissions payables en fractions de cryptodevises.

Cette méthode sert à rémunérer les « mineurs » qui se chargent de maintenir à jour la blockchain, autrement dit de recueillir sur Internet les transactions intervenues depuis la finalisation du dernier bloc en date en vue de confectionner le bloc suivant et de l'adjoindre à la chaîne de bloc. L'autre fonction de ces commissions est de renchérir considérablement le coût d'attaques malveillantes contre la plateforme : ceux qui cherchent à attaquer la chaîne à l'aide de force brute (par exemple en saturant la plateforme d'ordres de transaction, ou en tentant d'imposer des blocs frauduleux), que ce soit pour la paralyser ou pour s'emparer de tout ou partie des coins qui y circulent, doivent en effet payer chacune de leurs transactions sans pouvoir être certains du succès de leur opération. Cette méthode s'est avérée remarquablement efficace pour assurer la résilience des blockchains.

Pour peu qu'il soit coté sur une plateforme spécialisée, chacun de ces jetons peut être échangé contre des bitcoins, d'autres cryptodevises ou des monnaies traditionnelles et de ce fait devenir à son tour objet de spéculation. Les ventes de *tokens* attirent des experts convaincus que les plateformes qui les utiliseront trouveront leur marché et que leurs jetons prendront de la valeur, mais on y trouve aussi des détenteurs de cryptodevises comme bitcoin, ether, ripple ou dash, qui ont vu la valeur de leurs avoirs augmenter considérablement au cours des dernières années et qui cherchent à rééditer cet enrichissement en misant très tôt sur les futures vedettes de l'univers crypto.

Le bitcoin a montré qu'un programme faisant appel à la cryptographie et aux réseaux d'ordinateurs distribués pouvait donner naissance à une entité dotée d'étranges similitudes avec la monnaie conventionnelle. Ethereum, une plateforme plus récente qui se propose d'utiliser la blockchain non seulement pour servir de support à une crypt devise mais aussi pour toutes sortes d'autres usages, a été le facteur central dans la multiplication de projets cherchant à exploiter son potentiel de désintermédiation.

Et depuis quelques mois, c'est la fièvre des levées de fonds sur et pour la blockchain qui tient la scène crypto en haleine : Ethereum, avec son *coin*, l'ether, est le véhicule de prédilection de ces opérations qui permettent aux entreprises émergentes de ce secteur de s'affranchir des circuits traditionnels de financement des startups. La plateforme créée en 2015 par un groupe animé par Vitalik Buterin se distingue de celle sous-tendant le bitcoin notamment par la possibilité d'y intégrer des « smart contracts », c'est-à-dire des scripts correspondant à des tâches telles que vérifier l'état d'un paramètre à un moment prédéfini et procéder à une inscription sur la blockchain en fonction de cet état – donc des transactions qui peuvent avoir une complexité bien plus importante que les protocoles de base permettent de vérifier à qui appartient une crypt devise ou d'effectuer son transfert d'une adresse à l'autre.

Ces *smart contracts* sont un élément important du vaste potentiel de désintermédiation attribué à la blockchain, mais ce sont eux aussi qui sont, typiquement, utilisés pour monter des ICO. Le véhicule utilisé est typiquement l'ECR20, une pro-

Bien que la blockchain repose sur du code informatique, il serait erroné d'imaginer que son univers soit régi par des critères mathématiques ou d'ingénierie

cédure qui permet de remettre à un souscripteur qui a versé des fonds pour participer à une ICO de recevoir un tel titre rattaché à Ethereum qui fait office de voucher pour les futurs *tokens* de la blockchain en voie de création.

Les ICO poussent comme les champignons après la pluie. On compte aujourd'hui pratiquement une grande *token sale* par semaine, note Chris Marcilla, expert de la blockchain basé à Luxembourg qui intervient dans ce domaine à la fois comme investisseur et comme coach. *Tokensale-calendar.com* recense une dizaine de *token sales* entre le 24 juin et le 8 août et cinq en cours. Ce qui se passe aujourd'hui avec les *token sales* est ni plus ni moins qu'une « ubérisation des *venture capitalists* », analyse-t-il. Autrement dit, la désintermédiation que rendent possible les ICO met sens dessus dessous le financement des start-ups, au point qu'il peut s'avérer intéressant pour les entrepreneurs techno d'intégrer une blockchain à leur projet afin de pouvoir se financer rapidement à coup de *crowdsale* ou de *crowdfunding*, plutôt que de devoir attendre avec patience que leur projet soit ausculté par des *business angels* et *venture capitalists* méticuleux pour ensuite devoir leur céder une part non négligeable des actions de leur société.

Les sommes levées ces dernières semaines par le biais de *token sales* sont loin d'être négligeables. Bancor a levé quelque 150 millions de dollars en quelques heures à la mi-juin pour financer un protocole dit de « découverte des prix » devant contribuer à la liquidité de l'univers des cryptodevises. La société israélienne compte Bernard Lietaer, éminent théoricien de la monnaie, comme « chief monetary architect » au sein de sa fondation. Bancor a réussi son ICO, mais n'a pas été épargné par les critiques : Emin Gün Sirer, professeur à l'université de Cornell, a éreinté le projet comme étant « défectueux », dénonçant notamment le « galimatias » de son discours et mettant en doute le fondement de son approche.

Une autre levée de fonds surprenante a été, le 24 avril, celle de Gnosis, une plateforme consacrée aux marchés prédictifs. Si elle n'a levé « que » 12,5 millions de dollars au cours d'enchères de type « hollandais » (inversées), elle a en revanche surpris son monde par la vitesse à laquelle ces jetons ont été vendus (douze minutes) et la capitalisation de 300 millions de dollars qui en a résulté pour la startup créée par Martin Köppelmann et Stefan George, qui n'a mis sur le marché qu'environ cinq pour cent de ses *tokens* prévus.

L'ICO de Status (un navigateur *open source* avec fonction de messagerie pour interagir via *smart-phone* sur des applications liées à Ethereum) s'est distinguée par la quasi-paralysie et la panique que des éléments de code douteux dans son contrat ont causées sur les plateformes spécialisées dans le négoce de l'ether le 21 juin. En cause : des clauses mal rédigées relatives aux coûts des transactions, mesurées en « gas » (fractions d'ether), qui ont provoqué une congestion quasi-totale du trading sur l'ether. Celui-ci a fortement chuté, le tout saupoudré de suspicions quant au rôle dans cette capilotade de certaines plateformes de négoce qui auraient profité de cette situation au détriment de leurs utilisateurs. Ces difficultés ont été graduellement résorbées, et Status a engrangé 90 millions de dollars.

Ces quelques exemples montrent qu'il n'est pas exagéré de parler d'une fièvre, voire d'une folie des ICO. Traditionnellement, on mesure le succès d'une campagne de levée de fonds aux montants engrangés par la start-up qui la lance. Dans le cas des ICO, un facteur additionnel à prendre en compte, lié à la relative étroitesse du marché, est le renchérissement des cryptodevises utilisées pour ces levées de fonds qui en résulte.

La relative facilité avec laquelle fonctionne cette mécanique a donné à l'ether, le jeton d'Ethereum, un avantage considérable, qui s'est traduit par un renchérissement exceptionnel. De 8,29 dollars au 1^{er} janvier de cette année, soit une capitalisation de l'ordre de 725 millions de dollars, l'ether s'est envolé pour toucher les 400 dollars, soit une valorisation de 37 milliards de dollars, le 13 juin, avant de se replier à quelque 315 dollars. Sur la même période, le bitcoin, facile à échanger contre des ethers et qui a lui aussi bénéficié de l'effet ICO, a fortement progressé, mais bien moins proportionnellement que l'ether : d'un peu moins de mille dollars, soit 16 milliards de capitalisation, le 1^{er} janvier, à quelque 2 700 dollars fin juin, soit de l'ordre de 45 milliards.

Des auteurs d'ICO réussies reconnaissent sur les forums spécialisés que cette envolée des principales cryptodevises utilisées pour les ICO les encouragent à miser sur la poursuite du mouvement ascendant, donc à conserver les ethers ou bitcoins levés et à entretenir, via l'assèchement du marché, à la poursuite de la hausse. Et ce d'autant plus que la minération de nouveaux ethers ne permet pas de compenser, loin s'en faut, la demande générée par la multiplication des ICO.

Il y a donc bel et bien fièvre. Y a-t-il bulle ? Ce marché est-il appelé à s'effondrer brutalement ? On peut en effet imaginer des scénarios-catastrophe telles que la découverte d'escroqueries à grande échelle, pyramides ou schémas de Ponzi, équipes parties sans laisser d'adresse ou bugs majeurs, qui pourraient d'une part miner la confiance et de l'autre accélérer les efforts des régulateurs pour s'intéresser de plus près à ces opérations, à la fois pour les encadrer et les soumettre à l'impôt.

Comment faire pour jauger le bienfondé d'un projet procédant à une ICO ? L'habitude qui s'est instituée est celle des *whitepapers*. Plutôt que de rédiger un business model, exercice pratiquement inopérant dans cet univers, il s'est en effet institué la pratique de décrire le projet dans un texte de quelques dizaines de pages, un *whitepaper*, qui présente conjointement la vision du projet et l'architecture informatique envisagée.

Contrairement à ce qui se passe lorsqu'une entreprise conventionnelle cherche à lever des fonds sur les marchés classiques et le fait, typiquement, via un prospectus au contenu strictement encadré, les *whitepapers* nobéissent à aucun canon. En pratique, ils varient de textes articulés, partant dans certains cas de développements philosophiques et décrivant un programme de développement pour aboutir à des exemples de code, à des papiers mal ficelés, ramassés de discours approximatifs, de marketing creux et de bouts de code poudre aux yeux. Comment un investisseur peut-il faire une due diligence dans ces conditions ? « 95 à 97 pour cent des investisseurs ne sont pas en mesure de vérifier la validité des *whitepapers* », estime Chris Marcilla. Les régulateurs, notamment américains, peuvent très bien décider, dans un futur relativement proche, que les *tokens* proposés lors des ICO sont des « securities » relevant de la supervision de la SEC. Même si on peut douter de leur capacité à réguler efficacement ce marché survolté, une telle décision y injecterait sans doute une dose de prudence.

Les créateurs de *smart contracts* ont aujourd'hui une grande marge de manœuvre lorsqu'ils conçoivent une ICO, jonglant avec des enchères, des pré-ventes, des planchers ou des plafonds, des mécanismes faisant évoluer dans le temps le nombre de *tokens* attribués pour chaque unité investie etc. Cette créativité contribue à faire de cet univers une marmite à la fois brouillonne et effervescente. Les sommes investies dans ces ICO reflètent in fine le fort potentiel attribué à la blockchain.

Les ICO rassemblent un public hétéroclite : des entrepreneurs de la blockchain, eux-mêmes partagés entre des visionnaires animés par le potentiel transformateur de la blockchain, y compris par les bénéfices sociétaux pouvant découler de son aspect décentralisateur, et des équipes peu scrupuleuses à l'affût du deal du siècle ; des investisseurs classiques, notamment des *hedge funds*, attirés à la fois par la valorisation galopante des cryptodevises et la possibilité de diversifier leurs portefeuilles, mais aussi des boursicoteurs de nouvelle génération ; des « market makers » qui parviennent, en l'absence des garde-fous qui existent sur les marchés traditionnels, à manipuler les cours à coups notamment de stratagèmes de type « pump and dump » qui laissent sur le carreau les participants néophytes aux ressources limitées ; des détenteurs de cryptodevises cherchant à identifier les plateformes les plus prometteuses, et, notamment en Chine, des traders s'épanouissant dans un domaine qui échappe encore largement aux yeux des régulateurs, et en particulier au contrôle des changes.

On le voit, bien que la blockchain repose sur du code informatique, il serait erroné d'imaginer que son univers soit régi par des critères mathématiques ou d'ingénierie. Le chaudron des ICO l'est encore moins. Ethereum, qui sert de fondement aux ICO, est une expérimentation en temps réel qui a largement échappé au contrôle de ses créateurs et se trouve chahutée par une cohorte bigarrée de programmeurs et de spéculateurs. Vitalik Buterin, son inventeur, notait il y a quelques jours, de manière quelque peu désabusée, que « le design des blockchains publiques n'a strictement rien à voir avec l'ingénierie structurelle des ponts. Peut-être plus avec la géopolitique ». Reste à espérer que le convoi fou des ICO qui s'est engagé sur ses rails ne fera pas exploser les piliers structurels qui lui ont jusqu'à présent permis d'avancer.

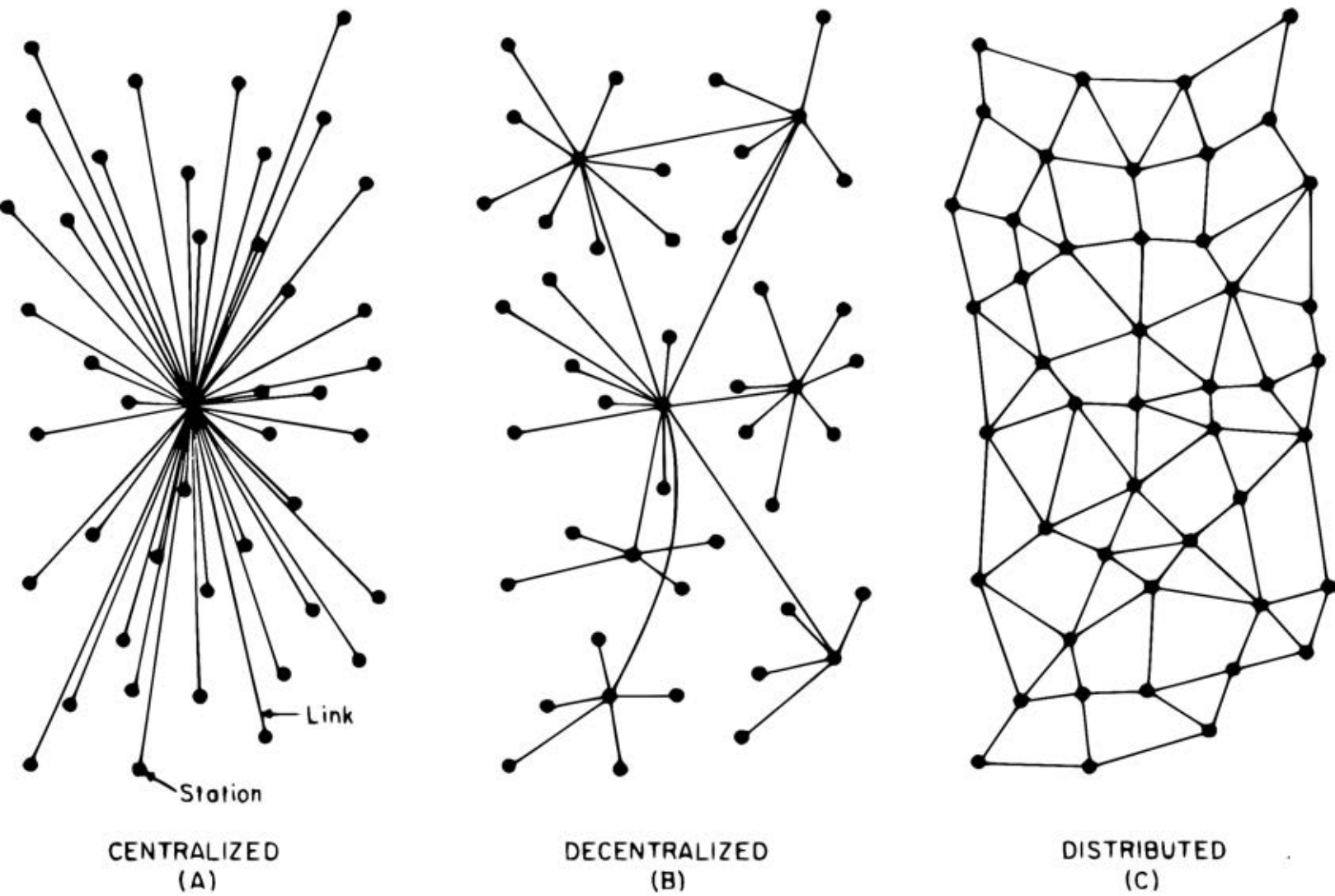


FIG. 1 – Centralized, Decentralized and Distributed Networks

Le bitcoin a montré qu'un programme faisant appel aux réseaux d'ordinateurs distribués pouvait donner naissance à une entité dotée d'étranges similitudes avec la monnaie conventionnelle



Patrick Gahleiters

Frauen und Millenials – ein 59-Trillionen-Dollar-Markt

Larissa Best

Rosa Es ist noch keine zehn Jahre her, als Werbeagenturen und Werbetexter die Frauen als Zielgruppe entdeckten. Dazu waren gerade zwei wichtige Fakten bekannt geworden: 85 Prozent aller Haushaltsausgaben werden von Frauen getätigt und 70 Prozent aller globalen Ausgaben werden von Frauen entschieden. Eine neue Welt tat sich auf für die Industrie. Man war sich plötzlich dessen bewusst, was viele Supermarktkassiererinnen schon lange wussten: Die Frauen haben das Geld. Nun galt es gezielter zu werben; Frauen bewusst anzusprechen. Das stellte sich jedoch als schwierig heraus. Beispiele von Marketing-Kampagnen mit fragwürdigem Ausgang gab es nicht nur in der Automobilindustrie: Es begann mit rosa Autos und endete mit kleineren Kugelschreibern für zierliche Frauenhände. Was vergessen wurde, und heutzutage immer noch wird, ist, dass nicht alle Frauen in ein und dasselbe Raster passen. (Ich weiß, es klingt unwahrscheinlich, aber Frauen sowie Männer sind alle individuelle Persönlichkeiten.)

So wacht nun auch der Finanzsektor auf und sieht das Potenzial „Frau“ ganz neu. Es zirkulieren Unmassen Statistiken, die belegen sollen, wie mehr Diversität in den Vorständen den Firmen mehr Einnahmen und Profite bringen sollen. Verbinden wir dieses Frauenthema mit dem Fakt, dass 59 Trillionen USD (Boston College Studie 2014) bis 2061 vererbt werden (30 Trillionen gehen an die nächste Generation, also Millenials), versteht man schnell, warum Frauen und Millenials plötzlich bei den Banken und den Vermögensberatern hoch oben auf der Tagesordnung stehen.

So geschehen am 14. Juni bei einer Konferenz in der State Street Bank (organisiert von Nobelux). Hier wurde das Phänomen in drei Diskussionsrunden aus der lokalen sowie der skandinavischen Perspektive beleuchtet. Was kann man von den nordischen Ländern lernen und wie positioniert sich Luxemburg? Wie sehen die Prioritäten im Investmentbereich für Frauen und Millenials aus? Und welche Produkte kann der Luxemburger Finanzplatz heute anbieten?

„Das Preis-Leistungs-Verhältnis ist wichtig, aber nicht um jeden Preis“, wurde immer wieder betont. Die Gemeinsamkeiten zwischen den gewählten Prioritäten Frauen und Millenials wurden durch zwei Unterthemen unterstrichen: nachhaltige Investitionen und vertrauenswürdige Beziehung zum Berater.

Nachhaltigkeit Den Trend zu nachhaltigen Investitionen lässt sich seit 2008, mit Beginn der Finanzkrise, beobachten. Zwischen 2008 und 2014, in sechs Jahren also, haben sich die Investitionen in nachhaltige Fonds, alleine in Deutschland, vervierfacht. Nur was bedeutet nachhaltig investieren? Und wie oder wer garantiert für die Nachhaltigkeit der Investition? Vor drei Jahren testete die Verbraucherzentrale Bremen, zusammen mit der Zeitschrift *Finanztest*, 44 europäische Investmentfonds auf ihre Nachhaltigkeit. Interessant an der Studie war, dass eine luxemburgische Fondsgesellschaft zu den Testgewinnern zählte: Ökovicision Classic C. Das war zugleich der einzige Fonds, der den strengen Vorgaben des Verbraucherschutzes gerecht wurde. Im vergangenen Jahr erzielte der Fonds eine Rendite von 17,62 Prozent und wurde 2016 im Segment „Sustainable Investment“ als „herausragend“ beurteilt, wofür er den deutschen sowie den österreichischen Fondspreis erhielt.

Von den restlichen 43 Fonds schlossen 39 nicht aus, in Kohle und die Öllindustrie zu investieren, was mit nachhaltigem Investieren nichts zu tun hat. Somit schneidet Luxemburg in dieser Kategorie sehr gut ab, allerdings kann ein Fonds von 709 Millionen Euros nicht den kompletten Bedarf des Marktes decken. Hier tut sich eine kleine aber feine Nische auf, die Luxemburg nutzen könnte.

Vertrauen Wer im *Duden* nachschlägt, was unter Vertrauen steht, findet folgende Definition: „festes Überzeugtsein von der Verlässlichkeit, Zuverlässigkeit einer Person, Sache“. Wenn unsere Zielgruppe also nach vertrauenswürdigen Produkten und Firmen sucht, dann wollen sie Transparenz und ein ehrliches Verhältnis zum Investmentberater.

Wie lässt sich ein solches vertrauensvolles Image aufbauen? Welche Werte müssen Produkte und Firmen vorleben, um diese Zielgruppen zu überzeugen und den Markt zu erobern? Sara Alsen, Spezialistin für Marketing für Frauen und Millenials der Firma Burson-Marsteller, ist überzeugt: Emotionale Geschichtenerzählung ist eine der wichtigsten Bausteine für eine erfolgreiche Werbekampagne, die Vertrauen erwecken soll. Es geht darum, Emotionen zu bedienen und Beziehungen zwischen der Marke und den potentiellen Kunden herzustellen. Ist das Ziel erreicht und zeigt der potenzielle Kunde Interesse, geht es in die zweite Etappe der Akquisition: die Prüfung.

Hat man nun Vertrauen erweckt, muss der Anbieter den Kunden überzeugen, dass die Werte der Nachhaltigkeit und Ethik intern „gelebt“ werden. Kann man einer Bank oder einem Fonds Glauben schenken, die zwar im Marketing für Diversität wirbt, aber weder Frauen noch Mitarbeiter unterschiedlichen Alters oder Herkunft bei sich beschäftigt? Mitarbeiter können ethisch korrekt handeln und transparent sein, aber wenn selbst gewählte Werte in der Firma und vom Vorstand nicht gelebt werden, entlarven sich angeblich geschätzte Kunden schnell als pure Einnahmequelle.

Wie schneidet Luxemburg hier ab, wie seine lokalen Banken? Luxemburg belegt in der globalen Gender-Gap-Studie des World Economic Forum Platz 34. Es besteht klar Nachholbedarf. Und die Banken? Betrachtet man die Vorstände der größten nationalen Banken, wird schnell klar dass, selbst wenn sie Produkte speziell für die benannten Zielgruppen entwickeln würden, sie doch erhebliche Probleme hätten zu überzeugen. Die Fakten stimmen nicht mit dem Marketing überein.

Die lokale Spuerkeess schneidet mit einem Frauenanteil von 20 Prozent unter den Vorstandsmitgliedern am besten ab, gefolgt von der BGL (zehn Prozent), der Banque de Luxembourg (neun Prozent), der Raiffeisen (sechs Prozent) und der Bil (null Prozent). Im scharfen Kontrast dazu steht eine Bank wie Nordea. Ihr Vorstand besteht zu 50 Prozent aus Frauen. Es existieren heute einige lokale Banken, die Produkte speziell für Frauen und Millenials entwickeln, zum Beispiel die Nordea und die Banque de Luxembourg. Jedoch sucht man hierzulande vergeblich nach einer Bank, die das Konzept auch intern und im Management lebt und umsetzt. Das Interesse an der Konferenz war vielleicht genau deshalb so groß, wie die hohe Teilnehmerzahl zeigte. Im Publikum saßen interessierte Abnehmer einer frauenspezifischen Offerte, aber auch Banken und Vermögensverwalter, die sich des Potenzials der neuen Zielgruppe der Frauen und Millenials bewusst sind, aber nicht wissen, wie sie sich klar positionieren können. Daher wurden als Diskussionsteilnehmer Kollegen aus Skandinavien eingeladen. Sie sollten Ideen und Ansporn bringen.

Fallstudie: Island Ideen gab es natürlich viele aber konkrete Antworten konnten unsere europäischen

Es gibt heute einige lokale Banken, die Produkte speziell für Frauen und Millenials entwickeln. Jedoch sucht man hierzulande vergeblich nach einer Bank, die das Konzept auch intern und im Management lebt und umsetzt

Nachbarn aus dem Norden auch nicht geben. Denn selbst in den Ländern, die als Vorreiter in Sachen Gleichberechtigung der Geschlechter gelten, funktioniert noch nicht alles wie es sollte. Da ist zum Beispiel Island: Laut Gender-Gap-Studie stets es seit sieben Jahre ungebrochen auf Platz eins. Aber was heißt ein solcher erster Platz? Island weist den Weg mit 46 Prozent Frauenanteil in Vorständen, aber der *trickle-down*-Effekt ist mit nur 22 Prozent Frauen im Management bisher ausgeblieben, ein Stand, der seit Jahren unverändert ist. So sind zwar 80 Prozent der Isländerinnen (in Luxembourg sind es knapp über 60 Prozent) erwerbstätig, aber die Frauen verdienen noch immer 14 Prozent weniger als ihre männlichen Kollegen (In Luxembourg liegt dieser Unterschied bei „fantastischen“ 8,6 Prozent).

Quoten allein reichen also nicht, um Ideen und Werte wirklich zu leben. Darum müssten sich lokalen Betriebe aber auch die Politik stark machen. Gesellschaftlicher Wandel ist immer schwierig. Auch wenn Luxemburg nur auf Platz 34 liegt, hat die aktuelle Regierung Veränderungen umgesetzt oder eingeleitet, so zum Beispiel das Gesetz zur Lohngleichheit und die Verpflichtung, 30 Prozent der Vorstandsposten in öffentlichen und Firmen mit staatlichen Aufsichtsräten, mit Frauen zu besetzen.

Zählt man die Kompetenzen im Finanzsektor zu diesen Initiativen hinzu, ebenso angesichts des Interesses, lukrative Nischen zu finden, so wäre es sicherlich keine große Überraschung, wenn Luxemburg und die lokalen Banken und Fonds schon bald entscheiden würden, ein Stück vom 59-Trillionen-Markt zu bedienen. Jetzt ist die Zeit reif dafür. Aber um die nötigen Produkte anbieten zu können, benötigen Banken und lokale Firmen einen Anschub, in der Hoffnung, dass sie sich auch zu mehr Diversität in Vorstand und Management durchringen. Talent gibt es hierzulande genug – und falls nicht, hat Luxemburg viel zu bieten, um eben dieses Talent anzuziehen. Bleibt also, die Gelegenheit beim Schopf zu packen, bevor es jemand anderes tut.

* Larissa Best ist Unternehmensberaterin und engagiert sich in Portfoliounternehmen, die von FinTech bis Healthcare reichen. Sie setzt sich auch für Diversität in Unternehmen ein in ihrer Funktion als Direktor bei Equilibre, einer Reflexionsplattform mitgegründet von dem Wirtschaftsministerium.

Fintech

Bargeldlos das Bezahlen bezahlen

Romain Hilgert

Rifkin, Nachhaltigkeitsrat und Mouvement écologique hin oder her, Kapitalismus ohne Wachstum ist nicht möglich. Seit es ihn gibt, drängt ihn sein Akkumulationszwang, immer neue, bis dahin private, kostenlose oder öffentliche Bereiche der Gesellschaft und des Lebens zu durchdringen, zu Waren und Dienstleistungen zu machen und zu verkaufen. Parallel zur Globalisierung, zur äußeren Landnahme, treibt er seit den Achtzigerjahren mit verdoppelter und verdreifachter Energie die innere Landnahme voran: Mit atemberaubendem Einfallsreichtum dringt er auf bis kurz zuvor unvorstellbare Weise in kaum sichtbare Ritzen der Gesellschaft ein, weitet sie zu Spalten aus und übernimmt sie schließlich als Privatgeschäft, bis sich kaum noch jemand vorstellen kann, dass es einmal anders ging.

Von besonderer Raffinesse ist die nun laut gewordene Forderung nach der Abschaffung des Bargelds. Denn Geld ist selbstverständlich unumgänglich in einer Warengesellschaft, um den Tauschwert einer Ware zu beziffern und als universelle Ware den Tausch praktisch zu ermöglichen. Aber mit der Abschaffung des Bargelds soll ein Geschäft nicht mehr bloß entstehen, wenn eine Kundin im Laden dem Verkäufer einen Schein reicht, um eine Ware zu bezahlen, sondern die eine Sekunde lang dauernde Geste des Bezahlers selbst soll geoutsourct und zu einer gewerblichen Dienstleistung, als zweites Geschäft auf dem Geschäft werden. Wer ein Brot kauft, soll nicht mehr bloß das Brot bezahlen, sondern obendrein noch das Bezahlen bezahlen.

Ein großer Teil des Zahlungsverkehrs erfolgt heute bereits mittels Überweisungen, Kredit- und Debitkarten und damit gegen entsprechende Unkosten. Seit die Löhne und Gehälter nur noch auf Bankkonten überwiesen werden, zahlen viele Leute dafür, um bloß ihr hart erarbeitetes Bargeld in die Hand zu bekommen. Sogar bei der Selbstbedienung werden „Roaming-Gebühren“ fällig, wenn man sein Geld nicht am Automaten der eigenen Bank abhebt, sondern 200 Meter weiter oder im Nachbardorf am Geldautomaten einer anderen Bank. Wobei Leute mit niedrigen Einkünften unverhältnismäßig mehr als Besserverdienende zahlen müssen, weil sie dazu neigen, immer wieder 20 Euro abzuheben, für die sie jedes Mal 1,50 Euro Gebührenpauschale zahlen müssen, welche Leute nur einmal zahlen müssen,

Die Abschaffung des Bargelds zielt darauf ab, schrittweise die drei klassischen Funktionen des Gelds selbst zu einem Geschäft zu machen

die es sich leisten können, in größeren zeitlichen Abständen 500 Euro abzuheben.

Heute nutzen Zehntausende Leute im Land Digicash von Post und Schalterbanken, um Kleinbeträge bargeldlos mit ihrem Handy zu zahlen. Ein Bäcker, der ein Croissant von zwei Euro verkauft, das mit Digicash bezahlt wird, muss sieben Cents an Digicash abführen. Verkauft er eine Sahnetorte von 20 Euro, muss er 1,55 Euro an Digicash abführen. So dass er diese Transaktionsgebühren auf den Preis seiner Waren schlägt, so wie die meisten Geschäfte die Kreditkartengebühren auf ihre Preise geschlagen haben, selbst wenn Kunden bar bezahlen.

Würde das derzeit von der öffentlichen Hand ausgegebene Bargeld restlos abgeschafft, wäre für jede, selbst die kleinste Transaktion das gewerbliche Zahlungssystem einer Bank, der Post, eines Handybetreibers, von Visa, Six, Digicash, Appel, Google oder einer anderen Firma nötig. Pech für Kinder, Bettler und andere Leute ohne Zugang zu elektronischen Konten. Anders als mit einem

Geldschein von 20 Euro, für den man Waren von 20 Euro kaufen kann, kann man mit 20 elektronischen Euro vielleicht nur für 19 Euro kaufen, wenn man auch noch eni Euro Transaktionsgebühren abführen muss.

Auf jeder, selbst der kleinsten Transaktion würde eine Gebühr kassiert, die der Kunde direkt abführen oder indirekt durch eine Preiserhöhung des Verkäufers zahlen müsste. Wäre das Bargeld abgeschafft, wäre diese Gebühr nicht bloß der Preis einer frei gewählten Dienstleistung, sondern mangels Alternativen auch eine universelle Zwangssteuer, deren Eintreibung das Privileg einer Art privater *Fermiers-généraux* würde. Wenn der Preis jeder Ware um eine Kommission für den Zahlvorgang erhöht wird, führt die Abschaffung des Bargelds zu einer allgemeinen Preiserhöhung.

Sie heizt die Inflation mechanisch an wie eine Mehrwertsteuererhöhung.

Die Abschaffung des Bargelds zielt darauf ab, schrittweise die drei klassischen Funktionen des Gelds selbst zu einem Geschäft zu machen. Das gilt nicht nur für das Bezahlen, sondern auch für die Wertaufbewahrungsfunktion des Geldes. Sie ist heute schon zum größten Teil gewerblich durchdrungen, da fast jeder Kleinsparer sein Geld, das er nicht zum Konsum benötigt, zur Bank bringt, und dafür zu einem Zinsfuß unter demjenigen bezahlt wird, zu dem die Bank das Geld anlegt. In Zeiten von Null- und Negativzinsen entsteht ein Problem, wenn der Bankkunde nicht nur inflationsbereinigt, sondern nominal weniger Geld zurückerhält, als er zur Bank gebracht hat. Statt Negativzinsen zu zahlen, ziehen die meisten Kunden es dann vor, ihr

Geld aufzuheben und die Scheine zins- und gebührenfrei zu Hause aufzubewahren.

Um diese geschäftsschädigende Unart auszurotten, ist der nächstliegende Gedanke, das Bargeld abzuschaffen, so dass der Kunde sein Geld gar nicht mehr aufheben kann und gezwungen ist, es bei der Bank zu lassen, die ihm dann nicht nur auf seinen Schulden, sondern auch auf seinen Guthaben Zinsen abziehen kann. Das Gros der Kleinsparer kann es sich nicht leisten, als Ersatz für Bargeld das alte Geldmetall Gold zu kaufen, dessen Kurs zudem starken Schwankungen unterliegt. Auch der Kauf von Dollars oder Schweizer Franken, so lange diese als Geldscheine erhältlich sind, ist mit Unkosten und Wechselkursunsicherheiten verbunden. Besitzer größerer Geldsummen, die sie nicht rasch verfügbar halten müssen, haben dagegen andere Anlagemöglichkeiten.

Luxemburg hat eine lange Tradition mit Privatgeld. Erst durch die Einführung des Euro ließ es sich zu einem staatlichen Geldmonopol zwingen und war bis dahin eines der letzten Länder Europas, das einen Teil seiner Münzhoheit einer Privatbank überlassen hatte, der Banque internationale à Luxembourg. Es versucht im Interesse des Finanzplatzes, eine Vorreiterrolle bei der restlosen Kommerzialisierung des Bezahlvorgangs zu spielen, der Staat und die Universität fördern zu diesem Zweck mit öffentlichen Mitteln den Fintech-Bereich. Dabei stellen sie sich nicht nur in den Dienst der liberalen Variante von Visa, Digicash und Paypal, sondern auch der libertären, der virtuellen Währung wie Bitcoin, die mit ihren komplexen Verschlüsselungstechniken das gerade abgeschaffte Bankgeheimnis wieder einführen. Schon 1999 war die „elektronische Geldbörse“ Minicash geschaffen, doch mangels Kunden 2011 wieder eingestellt worden. Mit Hilfe von Mikrokrediten wirbt sogar die Großherzogin dafür, auch die Ärmsten in Afrika von der Subsistenzwirtschaft abzubringen und in die Geldzirkulation, das heißt die Warenwirtschaft, einzugliedern.

Wird das Bargeld schrittweise abgeschafft, steht der Finanzsektor vor der Herausforderung, wie sich nach dem Ende der verordneten Preise die dritte, die Wertmessfunktion des Geldes privatisieren lässt. Aber vielleicht arbeitet der Paypal-Lehrstuhl der Universität schon an einer Lösung.



Retour au bureau d'imposition Sociétés 6



Au croisement de la rue du Fort Wedell et de la rue du Commerce : bâtiment de l'administration fiscale hébergeant le bureau d'imposition Sociétés 6

Bernard Thomas

Les rulings n'inspirent plus confiance aux optimisateurs fiscaux : trop lents, trop coûteux, trop sévères. Et puis, on préfère éviter l'échange automatique des rulings ; tant par peur d'une fuite dans la presse (un ruling luxembourgeois suffisant à provoquer l'indignation de l'opinion publique) que par crainte d'une énième enquête de la Commission européenne pour aide d'État illégale. La mécanique des rulings, « partie de notre patrimoine » (dixit Pierre Gramegna en octobre 2014 aux journalistes du *Monde*), est enrayée. Alors que, par la voix de l'avis de la Chambre de commerce, les milieux financiers avaient salué sa « consécration légale », les optimisateurs fiscaux ont vite déchanté. Le régime ne serait plus attractif, disent-ils aujourd'hui. Mais, de toute manière, les constructions les plus agressives ne passeraient plus, interdites par les mesures anti-Beps (lisez : *base erosion and profit shifting*).

En formalisant la procédure des rescrits fiscaux, le gouvernement a réussi à en réduire drastiquement le volume. Le nombre de demandes de rulings est passé de 539 (dont 85 débouchèrent sur un avis défavorable) en 2016 à 452 (62 avis défavorables) en 2016. Parmi les optimisateurs fiscaux on estime qu'en comparaison avec l'ère Kohl, il s'agit d'un véritable krach. Selon leurs estimations, les demandes auraient été divisées par un facteur dix.

Au printemps 2013, lorsque Marius Kohl annonça son intention de partir à la retraite, ses collègues à l'Administration des contributions directes (ACD) étaient tétanisés à l'idée de reprendre le siège vacant. Héros discret de la place financière, le fonctionnaire carrière moyenne aux longs cheveux et aux sandales Birkenstock deviendra la victime sacrificielle de Luxleaks. Abandonné par ses anciens supérieurs hiérarchiques et assiégé par la presse internationale, le nouveau pensionné dut se retrancher dans sa maison à Esch-sur-Alzette, ne répondant plus au téléphone ni aux convocations lors des procès Luxleaks. Dans sa première et dernière interview, parue dans le *Wall Street Journal* deux semaines avant que le Consortium international des journalistes d'investigation ne publie en vrac les rulings fuités, l'ancien préposé avait pourtant tenté d'assurer ses arrières, soulignant que Jean-Claude Juncker ne s'était « jamais plaint » de son travail.

Les recettes de fabrication de rulings durant la période Kohl continuent à être traitées comme un secret d'État. « Ce n'est que depuis l'année 2008 que l'Administration des contributions directes dispose d'une base de données informatique permettant de répertorier les décisions anticipées », expliquait Pierre Gramegna aux membres de la commission des Finances et du Budget en février 2015. Établir a posteriori un inventaire des rulings serait possible, mais « requiert un effort important ». Mais de toute manière, ajoutait-il, « le nombre de décisions anticipées rendues à partir de l'année 2008 est confidentiel ».

L'OCDE exigeait depuis des années la mise en place de nouvelles procédures et un encadrement légal des rulings. Sur ce point, elle était sur la même ligne que les *tax leaders* des quatre Big Four (PWC, EY, Deloitte, KPMG) qui, en 2010, avaient soumis au ministre des Finances, Luc Frieden (CSV), un texte conçu comme base d'un projet de loi. Luc

Frieden n'y donnera pas de suite et laissera la pratique administrative s'étendre dans l'incertitude juridique. L'encadrement légal des rulings fut enfin élaboré durant l'été 2014, puis enfoui parmi les 260 mesures du *Zukunftspak* présentées en octobre 2014. Cette chronologie n'est pas anodine. Elle indique que, déjà quelques mois avant que n'éclate le scandale Luxleaks, le ministre des Finances, Pierre Gramegna (DP), et le directeur de l'ACD, Guy Heintz, travaillaient à une refonte du système. Ils voulaient fournir « une base légale explicite » à une pratique administrative qui avait été introduite en août 1989 par une note de service (quelques pages tapées à la machine à écrire) et qui leur paraissait de plus en plus inquiétante. Dans le projet de loi, déposé à la mi-octobre 2014 – soit deux semaines avant Luxleaks –, les auteurs écrivent que l'encadrement légal devait permettre à l'ACD de garantir « encore mieux » l'application des lois fiscales.

Afin de dépersonnaliser la procédure des rulings et éviter ainsi un nouveau « scénario Kohl », une Commission des décisions anticipées (CDA) fut instaurée par règlement grand-ducal signé le 23 décembre 2014. Cette commission des rulings « rend ses avis sur la base d'un dossier exhaustif écrit, à fournir par le contribuable ou son mandataire, explique Pascale Toussing, la nouvelle directrice de l'Administration des contributions directes, dans un mail au *Land*. La CDA se ferait assister par « des experts internes de l'administration qui sont chargés d'une première analyse approfondie et de l'instruction préliminaire des dossiers ».

L'instauration d'un organe centralisateur doit permettre d'uniformiser l'imposition. Par le passé, les dossiers étaient souvent traités à tour de rôle par les fonctionnaires, ce qui expliquait qu'un cas analogue pouvait connaître des traitements disparates, divergents, voire contradictoires. Le dernier rapport d'activité de l'ACD note qu'en 2016, la Commission des décisions anticipées a tenu « 43 réunions non publiques » (contre 46 en 2015). Elle s'est dotée de procédures totalement anonymes. Le conseiller fiscal y entre une question et une réponse en ressort, assortie d'une motivation. Des fois, celle-ci est lapidaire, des fois plus longue ; des fois cryptique, des fois plus claire. La commission fonctionne comme une *black-box*.

Le règlement grand-ducal spécifie simplement que le directeur de l'ACD nomme les membres de la commission « parmi les fonctionnaires et agents de la direction et ceux du service d'imposition ». Dans son avis, la Chambre de commerce s'étonnait du fait que les règles de fonctionnement ne soient pas fixées par règlement grand-ducal, mais « soient laissées à l'appréciation unilatérale » des futurs membres de la commission des rulings. Elle proposait que le règlement grand-ducal « détermine, a minima, la composition ainsi que les lignes de conduite générales ».

En janvier 2015, la commission se donna un règlement d'ordre intérieur. Celui-ci ne fut jamais publié. On ignore donc presque tout du fonctionnement de ce comité opérant au cœur de l'ACD : Pour quelle période les membres de la commission des rulings sont-ils nommés ? Quel est leur grade ? Comment prennent-ils leurs décisions : à l'unani-

mité ou à la majorité qualifiée ? (Pascale Toussing écrit que les avis sont rendus « par consensus ».) L'identité des cinq fonctionnaires et de leurs deux assistants (tous nommés par la direction de l'ACD) est gardée secrète. Leurs noms ne sont pas communiqués vers l'extérieur. Ceci vaut même pour la présidente de la commission. (Dans son interview avec le *Land*, le ministre confirme qu'il s'agit de la directrice adjointe de l'ACD, Monique Adams.) Pascale Toussing, la directrice de l'ACD écrit que « la composition de la Commission des décisions anticipées n'est pas publique pour permettre à ses membres de travailler en toute sérénité, à l'abri de toute influence externe éventuelle ».

À part la Bulgarie et la Grèce, tous les États membres de l'Union européenne ont leur système de décisions anticipées. L'autorité la plus ancienne est probablement le « Skatterättsnämnden » (Conseil pour les décisions fiscales anticipées) suédois qui fut instauré en 1951. Son fonctionnement est aux antipodes du modèle opaque choisi par le législateur et l'administration luxembourgeois. Le conseil suédois fonctionne comme une autorité séparée de l'administration fiscale et ses quatorze membres, nommés par le gouvernement, se recrutent parmi des universitaires, des fonctionnaires et de praticiens du privé. En Belgique, le Service des décisions anticipées dispose de son propre site Internet (*ruling.be*) sur lequel on trouve les adresses e-mail et numéros de téléphone des six membres du collège ainsi que de leurs collaborateurs.

Dans son avis sur le règlement grand-ducal instaurant la Commission des décisions anticipées, la Chambre de commerce réclamait une « exigence de célérité » ; ceci « afin de dynamiser les différentes phases du processus d'obtention d'un rescrit fiscal ». (S'inspirant du concurrent néerlandais, elle exigeait un délai de réponse de deux mois.) À en croire Raphaël Halet, un des inculpés du procès Luxleaks et ancien employé de PWC (où, selon lui, on aurait imprimé les rulings sous l'en-tête officiel de l'ACD), estima que Marius Kohl signait jusqu'à trente montages PWC par session hebdomadaire.

Tous les mercredis après-midi, le préposé recevait les conseillers fiscaux de PWC dans son bureau, orné d'un calendrier érotique que lui avait offert la multinationale italienne Pirelli. Aujourd'hui, bien que le règlement grand-ducal le permette – « si la CDA en décide ainsi » –, de tels « oraux » n'ont plus lieu. « La procédure étant écrite et portant uniquement sur des questions d'interprétation des dispositions de la loi fiscale, la présence du contribuable ou de son mandataire n'est pas nécessaire, mais risquerait d'encombrer le bon déroulement de la procédure voire l'évacuation des dossiers endéans des délais raisonnables », écrit Pascale Toussing. Mais, ajoute-t-elle, « en cas de questions, les experts contactent le contribuable ou son mandataire afin d'obtenir les éclaircissements nécessaires ou éléments et pièces encore manquants. De même, et en cas de besoin, la commission peut elle-même inviter le contribuable et (ou) son mandataire pour une entrevue complémentaire. »

Dans la pratique, la plupart des conseillers fiscaux préférèrent désormais court-circuiter la Commis-

L'identité des cinq fonctionnaires de la nouvelle commission des rulings est gardée secrète. Aux yeux de la directrice de l'Administration des contributions directes, Pascale Toussing, cet anonymat doit permettre « de travailler en toute sérénité, à l'abri de toute influence externe éventuelle »

sion des décisions anticipées (réputée comme peu accommodante) et soumettre directement leurs montages au bureau d'imposition, sans passer au préalable par la case ruling. S'ils ne pourront plus vendre la « sécurité juridique » à leurs clients et devront donc prendre le risque d'un refus, ils se disent qu'au pire, ils pourront toujours contester le bulletin d'imposition devant les tribunaux.

Depuis 2015, la validité d'un ruling ne peut pas dépasser cinq années d'imposition. La décision anticipée « lie l'Administration des contributions directes pour la période précitée »... à moins que le droit national, européen ou international ne change. Ainsi, dans une circulaire du 27 décembre 2016, l'ACD érigeait des règles plus précises pour les prix de transfert, qui, jusque-là, avaient été gardés dans un flou artistique permettant aux multinationales de payer un minimum en impôts. Avec sa circulaire de fin décembre, l'ACD déclarait qu'à partir de l'année d'imposition 2017, elle n'était plus liée par le demi-millier de rulings sur les « advance pricing agreements » (APA). Les sociétés souhaitant obtenir un nouveau ruling sont donc priées de réintroduire une demande qui sera évaluée selon les nouvelles règles. Or ceci ne veut pas dire que les rulings APA connaîtront automatiquement un pic cette année-ci, les conseillers fiscaux demandant souvent une décision anticipée pour sonder comment un cas de figure est évalué, puis adoptent leurs autres dossiers en fonction.

Pour avoir un ruling, les sociétés doivent désormais payer. Afin de « couvrir les frais administratifs occasionnés à l'occasion [sic] du traitement de la demande », la loi a introduit une redevance variant entre 3 000 et 10 000 euros, « suivant la complexité de la demande et le volume du travail ». Cette « taxe pour frais administratifs » doit être payée dans les trente jours. Sans virement, pas de décision ; la Commission des décisions anticipées ne se réunissant qu'une fois la redevance encaissée. Celle-ci n'est donc pas restituable, même si la demande aboutit sur un avis négatif. Les multinationales paient ainsi doublement pour avoir leur ruling : d'abord leur conseiller fiscal (Big Four ou étude d'avocats), ensuite l'État luxembourgeois. En 2015, l'ACD a ainsi émis des factures pour un total de 6,3 millions d'euros. En 2016, ce montant était de 2,4 millions d'euros.

Cette innovation dans la pratique administrative a servi de modèle au « projet de loi sur l'exploration et l'utilisation des ressources de l'espace ». Pour avoir un agrément, les futurs *space miners* (financés pour la plupart par des *venture capitalists* de la Silicon Valley) devront présenter un cahier des charges et verser une redevance au Trésor public. Le 19 mai, la commission de l'Économie du Parlement a arrêté que « pour chaque demande d'agrément, une redevance est fixée par les ministres pour couvrir les frais administratifs occasionnés à l'occasion [re-sic] du traitement de la demande. Cette redevance varie entre 10 000 et 500 000 euros suivant la complexité de la demande et le volume du travail. » L'administré paie donc directement pour le bon fonctionnement de l'administration chargée d'examiner son dossier.

En octobre 2013, Marius Kohl est parti à la retraite. Depuis, la machine à produire des rulings s'est enrayée